

Bulletin du Conseil communal

N° 16



Lausanne

Séance du 3 juin 2014 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 3 juin 2014

16^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 3 juin 2014, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente**Sommaire****Ordre du jour** 1103**Première partie**..... 1110**Prestation de serment de M. Robert Joosten (Soc.) remplaçant M. Julien Eggenberger (Soc.), démissionnaire** 1110**Communications**

Présence de membres du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains..... 1110

Initiatives et pétitions en suspens – situation au 03.06.2014 1111

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Julien Eggenberger (Soc.)..... 1111**Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M. Julien Eggenberger (Soc.)**..... 1111**Communication – Dépôt**

Pétition de l'Association des usagers du parking de la Riponne, par M. Guy Gaudard (416 signatures) : « Pour un accès sans contrainte au parking de la Riponne, selon publication en page 39 dans la Feuille des avis officiels n° 42 du 27 mai 2014 » 1112

CommunicationsDemande d'urgence de la Municipalité pour les Préavis N^{os} 2013/62, 2014/26 et 2014/27 1112

Demande d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N° 2013/52 1113

Ouverture d'un compte d'attente. Constructions scolaires : mesures d'urgence pour les rentrées scolaires 2014-17 et études préalables pour optimiser l'utilisation et l'extension des sites scolaires Belvédère-Croix-Rouges et Béthusy 1113

Révision du Plan directeur communal (PDCom) – Demande de crédit complémentaire entièrement compensé..... 1115

PALM 2012 – Aménagement de la route de Berne (RC 601) entre le carrefour des Croisettes et le Chalet-à-Gobet 1116

Réponse de la Municipalité à la résolution du Conseil communal du 3 avril 2014 suite à l'interpellation de M. Jacques Pernet « Des WC publics dignes d'une ville touristique » 1117

Réponse de la Municipalité à la Question N° 25 de M. Vincent Rossi..... 1117

Question écrite de M. Pierre-Antoine Hildbrand relative au projet de planétarium et de centre d'astronomie populaire au Chalet-à-Gobet (Porte des étoiles)..... 1119

Communications – Dépôts

Postulat de M. Vincent Rossi et consort : « Un plan de mobilité douce pour Lausanne durant les travaux » 1120

Interpellation urgente de M^{me} Thérèse de Meuron et consorts concernant les difficultés rencontrées par la Municipalité à verser la subvention promise de 80 francs suite à l'introduction de la taxe sur les déchets (art. 68 RCCL)..... 1120

Interpellation urgente de M. Nicolas Gillard et consorts : « Musée de l'art brut : quelle stratégie à court, moyen et long terme »	1120
Interpellation urgente de M ^{me} Sarah Neumann et consorts : « D'aucuns nous font craindre un retour à la bougie – les SIL, eux, nous ramènent dans les années 1950 ! »	1120
Questions orales	1121
Communication	
Lettre du Bureau concernant les urgences systématiques de la Municipalité de ces derniers mois	1123
Renaturation du lac de Sauvabelin. Réponse au postulat de M^{me} Elisabeth Müller « Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin »	
Rapport-préavis N° 2013/62 du 5 décembre 2013	1124
Rapport.....	1139
Discussion	1142
Centralisation sous un même toit des équipes du Service d'organisation et d'informatique (SOI) et conclusion d'un bail à loyer. Reprise des locaux du Service d'organisation et d'informatique (SOI) pour répondre aux besoins du Service social Lausanne (SSL)	
Préavis N° 2014/26 du 15 mai 2014.....	1143
Rapport.....	1150
Discussion	1151
Remplacement et extension ordinaires du réseau de gaz pour l'exercice 2012. Remplacement et extension ordinaires des réseaux électriques, de gaz et de chauffage à distance pour l'exercice 2014. Demandes de crédits complémentaires	
Préavis N° 2014/27 du 15 mai 2014.....	1160
Rapport.....	1165
Discussion	1167
Remplacement du système de gestion de l'information des bibliothèques de la Ville de Lausanne	
Préavis N° 2013/52 du 31 octobre 2013.....	1167
Rapport.....	1179
Discussion	1187
Motion de M. Guy Gaudard : « Pour un renforcement des critères d'attribution de parcelles publiques »	
Rapport.....	1189
Discussion	1191

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Prestation de serment du/de la vient-ensuite (Soc.), remplaçant M. Julien Eggenberger (Soc.), démissionnaire.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Julien Eggenberger (Soc.).
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M. Julien Eggenberger (Soc.).

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R47. Motion de M. Guy Gaudard : « Pour un renforcement des critères d'attribution de parcelles publiques ». (LSP). MATHIEU BLANC.
- R49. Rapport-préavis N° 2013/33 : Réponse aux postulats de MM. Gilles Meystre « Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l'administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public demeure une intention à géométrie variable » et Guy Gaudard « SSL = Un seul toit ». (LSP, EJCS). DAVID PAYOT.
- R50. Postulat de M. Julien Eggenberger : « Pour un parc public dans le quartier Valmont–Praz-Séchaud–Vennes ». (FIPAV). JOHAN PAIN.
- R51. Motion de M^{me} Françoise Longchamp : « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration communale lausannoise ». (AGC). LAURENT REBEAUD.
- R53a. Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses ». (SIPP) ;
- R53b. Postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! » (SIPP, TRX). GIAMPIERO TREZZINI.
- R54. Postulat de M. Laurent Guidetti pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! (SIPP, TRX). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R56. Rapport-préavis N° 2013/58 : Réponse de la Municipalité au postulat Stéphane Michel « Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes ». (EJCS). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R58. Rapport-préavis N° 2013/42 : Réponse à la motion de M. Benoît Gaillard « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation ». (LSP). SARAH NEUMANN.
- R59. Motion de M. Guy Gaudard : « Création d'un fonds d'aide aux commerçants lors de travaux publics ». (TRX, FIPAV). PHILIPP STAUBER.
- R61. Rapport-préavis N° 2013/40 : Réponse à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques », à la motion de M^{me} Solange Peters et consorts « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! ». (AGC, SIPP, EJCS). HENRI KLUNGE.
- R62. Pétition du POP & Gauche en mouvement Vaud et de la Fondation du Vivarium de Lausanne (11'336 sign.) : « Le Vivarium doit vivre ! ». (AGC). COMMISSION DES PETITIONS (ANNE-LISE ICHTERS).

- R63. Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration ». (SIPP). BERTRAND PICARD.
- R64. Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (AGC). NKIKO NSENGIMANA.
- R65. Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Bancs publics ! » (TRX, FIPAV). FRANÇOISE LONGCHAMP.
- R66. Pétition de M. Alain Bron : « Route de Genève : pour un giratoire sans risque ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (XAVIER DE HALLER).
- R72. Rapport-préavis N° 2013/35 : Centre de tir sportif de Vernand. Centralisation des activités de tir. Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin. (SIPP). ANDRE GEBHARDT.
- R73. Pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB), par Alain Faucherre, et consorts (450 sign.) : « Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette ». (TRX, AGC). COMMISSION DES PETITIONS (MARIA VELASCO).
- R76. Rapport-préavis N° 2013/36 : Réponse à la motion de M. Alain Hubler et M^{me} Evelyne Knecht « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne ». (TRX). PHILIPPE MIVELAZ.
- R77. Postulat de M. Laurent Guidetti : « Un soin apporté à l'occupation des rez-de-chaussée : une piste pour une meilleure sécurité dans l'espace public ». (TRX). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- R78. Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Pour une approbation, par le Conseil communal de Lausanne, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes ». (TRX, AGC). CLAUDE BONNARD.
- R79. Préavis N° 2013/52 : Remplacement du système de gestion de l'information des bibliothèques de la Ville de Lausanne. (LSP). ANNE-LISE ICHTERS.
- R80. Rapport-préavis N° 2013/62 : Renaturation du lac de Sauvabelin. Réponse au postulat de M^{me} Élisabeth Müller « Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin ». (FIPAV, SiL, LSP). MURIEL CHENAUX-MESNIER.
- R81. Préavis N° 2013/63 : Centre funéraire de Montoie. Assainissement des fours crématoires. Changement des installations de ventilation et de réfrigération. Réaménagement des chambres mortuaires et aménagement de bureaux. Demande de crédit complémentaire. (SIPP, TRX). JEAN-LUC LAURENT.
- R82. Préavis N° 2013/64 : Immeuble Pré-du-Marché 1 et Neuve 2 à Lausanne. Demande de crédit pour la rénovation complète de l'immeuble. (LSP). OLIVIER FALLER.
- R83. Pétition de M^{me} et M. Koella Naouali (2 sign.) : « La législation du droit à l'appel à la prière au public avec la voix de l'homme ». (EJCS). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R84. Préavis N° 2014/4 : Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Modification du règlement communal sur la vidéosurveillance. (AGC, TRX, LSP, SiL, EJCS, SIPP, FIPAV). BLAISE MICHEL PITTON.
- R87. Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Petite ceinture, TIM et réhabilitation de la Place du Tunnel ». (TRX). MAURICE CALAME.
- R88a. Postulat de M^{me} Myrèle Knecht : « Pour que la Ville de Lausanne adopte une stratégie globale d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des

personnes en situation de handicap en tenant compte de la diversité des problématiques et l'intègre à sa politique du personnel » (AGC) ;

- R88b. Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann : « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées ». (AGC). ELIANE AUBERT.
- R91. Rapport-préavis N° 2013/49 : Réponse au postulat de M. Jacques Pernet « Demande d'étude et de planification du futur de la volière du parc Mon-Repos ». Réponses aux motions de M^{me} Sylvianne Bergmann « Du miel labellisé 'capitale olympique' » et de M^{me} Graziella Schaller « Des toits publics pour 'le miel des toits de Lausanne' ». (FIPAV). MARLENE VOUTAT.
- R92. Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Métamorphose sur les quais d'Ouchy ». (TRX). DENIS CORBOZ.
- R93. Préavis N° 2014/11 : Construction d'une chaudière à eau surchauffée à l'usine de Pierre-de-Plan. (SiL). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R94. Préavis N° 2014/26 : Centralisation sous un même toit des équipes du Service d'organisation et d'informatique (SOI). Reprise des locaux du SOI pour répondre aux besoins du Service social Lausanne (SSL). (AGC, EJCS, LSP). COMMISSION DES FINANCES.
- R95. Préavis N° 2014/27 : Remplacement et extension ordinaires du réseau de gaz pour l'exercice 2012. Remplacement et extension ordinaires des réseaux électriques, de gaz et de chauffage à distance pour l'exercice 2014. Demandes de crédits complémentaires. (SiL). COMMISSION DES FINANCES.
- R96. Rapport d'activité de la Commission permanente de politique régionale pour la période allant de juillet 2013 à juin 2014. COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JEAN-LUC CHOLLET, PRESIDENT).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI21. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Centrale d'engagement pour les besoins des cantons de Vaud et de Neuchâtel, pourquoi ce qui est possible entre deux cantons ne le serait-il pas entre le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ? » (8^e/21.1.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI27. Postulat de M^{me} Séverine Évéquoz et consorts : « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! » (12^e/18.3.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI31. Postulat de M^{me} Isabelle Mayor « demandant un plan directeur de l'alimentation : pour une alimentation de proximité, responsable et festive ! » (14^e/6.5.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI32. Motion de M. Hadrien Buclin : « Un 'reçu' pour limiter les contrôles policiers au faciès ». (15^e/20.5.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI33. Motion de M. Hadrien Buclin : « Incitons les habitants à trier l'acier et l'aluminium ménager par une augmentation significative des postes fixes de collecte ». (15^e/20.5.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI34. Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Plan directeur communal (PDCom) et intégration des bâtiments hauts ». (15^e/20.5.14). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT49. Interpellation urgente de M. Henri Klunge et consorts : « Le mondial de foot à l'air libre ». (15^e/20.5.14). DEVELOPPEMENT ET REPONSE MUNICIPALE.

- INT32. Interpellation de M. Denis Corboz : « Pérennisation du ‘tapis magique’ de Mauverny ». (8^e/21.1.14) [SIPP/27.2.14]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « A quels résultats a abouti le contrôle des services de la Ville par l’Inspection cantonale du travail ? » (9^e/4.2.14) [AGC/13.3.14]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Compostage-biométhanisation, que fait notre Ville ? » (6^e/3.12.13) [TRX, SiL/20.3.14]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quelles indemnités pour les victimes de nuisances sonores ? » (8^e/21.1.14) [TRX, FIPAV/27.3.14]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Roland Philippoz : « Quel bilan un an après l’introduction de la taxe au sac ? » (9^e/4.2.14) [TRX/27.3.14]. DISCUSSION.
- INT39. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « L’Inspection du travail Lausanne est-elle dotée de moyens suffisants à l’heure où s’accroît la pression exercée par les employeurs sur les salariés ? » (9^e/4.2.14) [EJCS/20.3.14]. DISCUSSION.
- INT40. Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Quel bilan et quelles perspectives pour les caméras de vidéoprotection à Lausanne ? » (9^e/4.2.14) [LSP, EJCS, TRX/27.3.14]. DISCUSSION.
- INT41. Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Pourquoi l’enclassement des élèves lausannois se fait-il de manière si tardive ? » (9^e/4.2.14) [EJCS/27.3.14]. DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La police de proximité s’éloigne du citoyen ». (9^e/4.2.14) [LSP/27.3.14]. DISCUSSION.
- INT43. Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « Quatre piliers. Quatre ». (11^e/4.3.14) [EJCS, LSP/3.4.14]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Augmentation des vols d’affaires à l’aéroport de la Blécherette : quelles conséquences pour les habitants des zones riveraines ? » (11^e/4.3.14) [TRX/30.4.14]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 17.6 (18 h et 20 h 30) et 18.6 (19 h 30), 26.8 (de 18 h à 20 h), 9.9 (18 h et 20 h 30), 23.9 (18 h et 20 h 30), 7.10 (18 h et 20 h 30), 28.10 (18 h et 20 h 30), 11.11 (18 h et 20 h 30), 25.11 (18 h et 20 h 30), 9.12 (18 h et 20 h 30) et 10.12 (19 h 30).

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Natacha Litzistorf Spina*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 14.5.13 Rapport-préavis N° 2013/11 : De la micro-informatique sans macrocrédit ? Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. (AGC). ALAIN HUBLER.

- 10.9.13 Motion de M. Claude Bonnard pour l'introduction de dispositions de planification des antennes de téléphonie mobile dans le plan directeur communal. (TRX). ALAIN HUBLER.
- 19.11.13 Préavis N° 2013/45 : Règlement du Conseil communal de Lausanne – adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques. (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 3.12.13 Rapport-préavis N° 2013/53 : Réponse à une motion et deux postulats concernant la Direction des travaux et relatifs à la mobilité en ville de Lausanne. (TRX). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- 4.2.14 Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Pression fiscale à Lausanne : reste-t-il encore un peu d'air aux contribuables lausannois ? » (FIPAV). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 4.2.14 Postulat de M. David Payot : « Adaptation des loyers aux taux hypothécaires : et si Lausanne montrait l'exemple ? » (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 1.4.13 Préavis N° 2014/5 : Centre lausannois d'aviron. Travaux d'amélioration de l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments et rénovation partielle intérieure. (SIPP, TRX). EVELYNE KNECHT.
- 1.4.13 Rapport-préavis N° 2014/8 : Nouveau règlement du service de défense contre l'incendie et de secours (RSDIS) et nouveau règlement sur la Police du feu (RPoF). Réponse au dernier volet de la motion de M. Yves-André Cavin et consorts. (SIPP). JEAN-LUC CHOLLET.
- 1.4.13 Rapport-préavis N° 2014/9 : Plan de quartier Maison du Livre et du Patrimoine concernant les terrains compris entre la rue des Côtes-de-Montbenon, la rue de la Vigie, l'avenue Jules-Gonin, l'avenue Jean-Jacques-Mercier et la parcelle 628. Abrogation partielle du Plan partiel d'affectation N° 697 du 22 décembre 1999 concernant la Plate-forme du Flon. Réponse à la pétition de M. Guillaume Morand et consorts. (TRX, LSP). CHRISTELLE ALLAZ.
- 1.4.13 Préavis N° 2014/10 : Travaux d'assainissement, de mise en conformité et de transformation du bâtiment d'eau service, route de Prilly 1 à Lausanne. Demande de crédit d'ouvrage. (TRX). GIAMPIERO TREZZINI.
- 6.5.14 Postulat de M. Maurice Calame : « Pour un nouveau plan directeur du sport ». (SIPP, TRX). VINCENT ROSSI.
- 6.5.14 Postulat de M. Denis Corboz : « Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne ». (TRX, AGC, SIPP, LSP, FIPAV). ALAIN HUBLER.
- 6.5.14 Postulat de M. Gilles Meystre : « Œnotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! » (FIPAV, AGC). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- 6.5.14 Postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? » (LSP, TRX). ROLAND OSTERMANN.
- 6.5.14 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une requalification des espaces publics situés au nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu ». (FIPAV, TRX, AGC). SANDRINE SCHLIENGER.
- 6.5.14 Préavis N° 2014/14 : Métamorphose. Stade de la Tuilière. Demande de crédit pour la phase des études jusqu'aux appels d'offres. (SIPP, TRX). ROLAND PHILIPPOZ.
- 6.5.14 Rapport-préavis N° 2014/15 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Logements locatifs adaptés à la personne âgée ». (LSP). THERESE DE MEURON.
- 6.5.14 Préavis N° 2014/16 : Etudes pour une nouvelle usine de traitement et de pompage d'eau potable à Saint-Sulpice (à partir de l'eau du Léman). (TRX). FLORIAN RUF.

- 20.5.14 Pétition de M^{me} Florence Borel et consorts (34 sign.) : « Plus de sécurité pour les élèves du collège de Saint-Roch ». (EJCS, TRX, LSP). COMMISSION DES PETITIONS.
- 3.6.14 Préavis N° 2014/17 : Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2013 (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PHILIPPE CLIVAZ, PRESIDENT).
- 3.6.14 Rapport-préavis N° 2014/18 : Pour une politique publique du livre et de la lecture. Réponse au postulat de M^{me} Caroline Alvarez : « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois ». (LSP, AGC). MARIA VELASCO.
- 3.6.14 Rapport-préavis N° 2014/19 : Réponse à la motion de M. Jacques Pernet et consorts « Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils par droit à des estacades sécurisées ? ». (SIPP, TRX). HADRIEN BUCLIN.
- 3.6.14 Rapport-préavis N° 2014/20 : Réponse au postulat de M. Jean-Luc Chollet « Elimination des déchets – taxe au volume ECA ; vers la correction d'un effet pervers ». (TRX, LSP, FIPAV). MAGALI ZÜRCHER.
- 3.6.14 Préavis N° 2014/21 : Malley – Sévelin – PALM, mobilité douce – passerelle du Martinet. (TRX). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- 3.6.14 Rapport-préavis N° 2014/22 : Réponse au postulat de M. Roland Rapaz et consorts intitulé : « Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : contribution à la construction d'un lien social fort ». (EJCS, AGC, FIPAV, SIPP, LSP). SANDRINE SCHLIENGER.
- 3.6.14 Préavis N° 2014/23 : Rénovation du poste de couplage et de transformation 220/125 kV de Romanel. (SiL). ALAIN HUBLER.
- 3.6.14 Rapport-préavis N° 2014/24 : Etude sur la conduite du réseau haute tension des SiL : un pas vers le smartgrid. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la 'société à 2000 watts' ». (SiL). YVES ADAM.
- 3.6.14 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois ». (FIPAV). VALERY BEAUD.
- 3.6.14 Préavis N° 2014/25 : Crédits supplémentaires pour 2014 (1^{re} série). (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPOSE DE LA MUNICIPALITE)

- 24.9.13 Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts : « Stabilisation et croissance de Beaulieu : Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » (2^e/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 24.9.13 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Marchandisation agressive et anti-écologique de l'espace public par la direction des tl, acte II ». (2^e/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 8.10.13 Interpellation de M. Yves Adam et consorts : « Quelles perspectives pour les écoles de musiques lausannoises suite à l'entrée en vigueur de la LEM ? » (3^e/8.10.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 3.12.13 Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp : « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus ». (6^e/3.12.13) [AGC]. DISCUSSION.

- 18.3.14 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL) : quels frais de gestion et quelle application de la législation sur les marchés publics ? » (12^e/18.3.14) [LSP]. DISCUSSION.
- 6.5.14 Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Baisse d'impôt massive pour les entreprises : qu'y perd Lausanne ? » (14^e/6.5.14) [FIPAV]. DISCUSSION.
- 6.5.14 Interpellation de M. Romain Felli : « Rémunérations des dirigeants d'Alpiq : quelle position de la Municipalité ? » (14^e/6.5.14) [SiL]. DISCUSSION.
- 6.5.14 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sommes-nous condamnés à accepter des projets de construction privés qui nuisent aux locataires en place et aux ensembles architecturaux cohérents ? » (14^e/6.5.14) [TRX, LSP, FIPAV]. DISCUSSION.
- 6.5.14 Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts : « Quelles mesures après le refus de la tour de Beaulieu ? » (14^e/6.5.14) [AGC, TRX, FIPAV, LSP]. DISCUSSION.
- 20.5.14 Interpellation de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Manifestation du 31 mars 2014 contre la spéculation sur les matières premières : la police dérape ». (15^e/20.5.14). DISCUSSION.
- 20.5.14 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Véhicules trop bruyants : l'impunité ? » (15^e/20.5.14). DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Sylvianne Bergmann, Florence Bettschart-Narbel, Mathieu Blanc, Laurianne Bovet, Séverine Evéquo, Romain Felli, Cédric Fracheboud, Albert Graf, Alain Hubler, Gaëlle Lapique, Isabelle Mayor, Sophie Michaud Gigon, Johan Pain, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Christelle Allaz, Muriel Chenaux Mesnier, Christiane Jaquet-Berger, Jean-Luc Laurent, Gilles Meystre.

Membres présents	81
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de M. Robert Joosten (Soc.) remplaçant M. Julien Eggenberger (Soc.), démissionnaire

L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée du nouveau conseiller.

La présidente : – Monsieur Joosten, en tant que nouveau membre du Conseil communal, vous êtes appelé à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : je le promets. (*M^{me} Litzistorf Spina lit le texte.*)

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Robert Joosten (Soc.) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal, je vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection. Je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J'invite l'assemblée, ainsi que le public, à prendre place.

Communication

Présence de membres du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains

La présidente : – Je salue des visiteuses qui nous viennent de la commune d'Yverdon : M^{me} Carmen Tanner, 1^{re} vice-présidente, M^{me} Catherine Carp, 2^e vice-présidente et M^{me} Christine Morleo, secrétaire communale. Nous vous souhaitons la bienvenue ; merci de venir parmi nous. Nous serons contents de vous avoir pour le repas et pour échanger à la pause.

Communication

Initiatives et pétitions en suspens – situation au 03.06.2014

Lausanne, le 3 juin 2014

Madame la Présidente,

Lors de sa séance du 3 décembre 2013, le Conseil communal a adopté le rapport de la commission de gestion sur le rapport 2013/43 de la Municipalité « Initiatives et pétitions en cours de traitement, situation au 30.06.2013 ». Les conclusions 4 et 5 de ce rapport indiquent que le Conseil décide d'accepter de prolonger le délai de réponse au 31 janvier 2014 pour 4 objets ; et d'accepter de prolonger le délai de réponse au 31 mars 2014 pour 72 objets.

Or, à ce jour, à la lecture des affaires en cours sur Goéland, la Commission de gestion constate que la Municipalité n'a respecté aucun des délais fixés au 31 janvier 2014. Pour les délais fixés au 31 mars 2014, 65 objets restent encore en suspens. Elle prie la Présidente d'inviter une nouvelle fois la Municipalité à respecter ces échéances et à répondre au plus vite aux objets concernés.

La Commission de gestion vous remercie par avance de bien vouloir lire ce courrier lors de la prochaine séance du Conseil et vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ses parfaites considérations.

Commission de gestion

Le président : (Signé) *Alain Hubler*

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Julien Eggenberger (Soc.)

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Au nom du groupe socialiste, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de M. André Mach pour l'élection à la Commission des finances. André Mach est membre de notre Conseil depuis 1996, avec deux années d'interruption pour séjour à l'étranger. Il a déjà été membre de cette commission.

Il est docteur en sciences politiques et maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne. J'ajouterai que M. Mach est de ces personnes dont la parole est rare, mais que, lorsqu'elles s'expriment, elles peuvent faire basculer un destin. Je connais un haut personnage de l'Etat qui voue une reconnaissance éternelle et le Parti socialiste le remercie de la qualité de ses visions politiques. Je vous encourage donc à soutenir la candidature de M. André Mach.

Est élu : M. André Mach, à l'unanimité.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M. Julien Eggenberger (Soc.)

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Si, pour vous, Jean Jaurès est plus qu'un nom de place ou de lycée dans plusieurs villes françaises, si vous aimez l'accent gruyérien de Christian Levrat et que vous voulez vous investir en politique, adhérez au Parti socialiste. On vous soutiendra pour que vous vous impliquiez rapidement dans vos fonctions électives. Ainsi, le groupe socialiste a l'honneur de vous présenter la candidature de M. Robert Joosten, qui vient de prêter serment, à la Commission permanente de politique régionale. Double national – Néerlandais et Suisse –, M. Joosten est mathématicien. Il a étudié à l'EPFL, où il a obtenu un doctorat en 2000. Il travaille actuellement à la Fondation groupe d'action et d'accueil psychiatrique (Graap) comme webmaster sur des mandats liés à la politique sociale. Je vous

encourage à soutenir la candidature de M. Robert Joosten et je suis désolé de n'avoir à présenter que des docteurs ce soir.

Est élu : M. Robert Joosten, à l'unanimité.

Communication – Dépôt

Pétition de l'Association des usagers du parking de la Riponne, par M. Guy Gaudard (416 signatures) : « Pour un accès sans contrainte au parking de la Riponne, selon publication en page 39 dans la *Feuille des avis officiels* n° 42 du 27 mai 2014 »

Lausanne, le 3 juin 2014

Madame la Présidente,

Suite à la décision de la Municipalité d'interrompre l'accès au parking de la Riponne par le nord-est, nous déposons une pétition munie de 416 signatures récoltées du 30 mai au 3 juin. Cette pétition vise à surseoir à cette décision jusqu'à ce que des mesures garantissant l'accès au parking sans contraintes pour ses usagers, les intéressés, les riverains et les commerces du centre ville, soient proposées.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre parfaite considération.

(Signé) *Guy Gaudard, Président et Bernard Metzger (Vice-président)*

Texte de la pétition

Par publication dans la *FAO* du 27 mai 2014, la Municipalité a décidé de fermer l'accès nord au parking de la Riponne (croisée avec la rue des Deux-Marchés) de juin à octobre 2014, sans aucune mesure d'accompagnement, ni plan de circulation pour le trafic entrant et sortant du parking. Cette mesure péjore le commerce du centre-ville. La présente pétition demande au Conseil communal de surseoir à cette décision et de proposer toutes mesures garantissant l'accès au parking sans contraintes pour ses usagers-clients des commerces.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition est renvoyée à la Commission des pétitions.

Communication

Demande d'urgence de la Municipalité pour les Préavis N^{os} 2013/62, 2014/26 et 2014/27

Lausanne, le 16 mai 2014

Séance du Conseil communal du 3 juin 2014

Madame la présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgences suivantes pour la séance du Conseil communal du 3 juin 2014.

R80 – Rapport-préavis N° 2013/62 : « Renaturation du lac de Sauvabelin. Réponse au postulat de M^{me} Elisabeth Müller « Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin ».

Motif : les travaux prévus doivent pouvoir être effectués avant le début de la saison froide.

Préavis N° 2014/26 : Centralisation sous un même toit des équipes du Service d'organisation et d'informatique (SOI) et conclusion d'un bail à loyer. Reprise des locaux du Service d'organisation et d'informatique (SOI) pour répondre aux besoins du Service social Lausanne (SSL).

Motif : le Service social doit répondre rapidement à de nouvelles demandes de l'Etat et est appelé à créer, dès que possible, une nouvelle unité pour l'insertion socioprofessionnelle de bénéficiaires du RI.

Préavis No 2014/27 : Remplacement et extension ordinaires du réseau de gaz pour l'exercice 2012. Remplacement et extension ordinaires des réseaux électriques, de gaz et de chauffage à distance pour l'exercice 2014. Demandes de crédit complémentaires.

Motif : Le traitement du préavis complémentaire est nécessaire en particulier pour pouvoir annoncer que les SiL (réseau de gaz) participent à des chantiers coordonnés planifiés dans le sous-sol par des communes hors Lausanne.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication

Demande d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N° 2013/52

Lausanne, le 23 mai 2014

Séance du Conseil communal du 3 juin 2014

Madame la présidente,

La Municipalité vous adresse la demande d'urgence suivante pour la séance du Conseil communal du 3 juin 2014 qui vient s'ajouter aux trois demandes figurant dans notre lettre du 16 mai dernier.

R79 Préavis N° 2013/52 « Remplacement du système de gestion de l'information des bibliothèques de la Ville de Lausanne »

Motif : Il est nécessaire que le projet puisse avancer sur 2014 selon la planification prévue.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Ouverture d'un compte d'attente

Constructions scolaires : mesures d'urgence pour les rentrées scolaires 2014-17 et études préalables pour optimiser l'utilisation et l'extension des sites scolaires Belvédère-Croix-Rouges et Béthusy

Lausanne, le 12 mai 2014

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Sauf événement non prévisible, les locaux scolaires existants permettront d'assurer la rentrée 2014.

La croissance démographique et le développement de nouvelles habitations nécessitent quant à elles d'ajuster la stratégie en matière de planification des locaux nécessaires pour les rentrées 2015 et 2016. A cet effet, il est proposé, d'une part, d'examiner en priorité les possibilités constructives sur différents sites portant des pavillons plus que cinquantenaires, nécessitant un remplacement dans les meilleurs délais ; et d'autre part, pour les sites scolaires Belvédère-Croix-Rouges et Béthusy, de procéder à une étude préalable permettant de déterminer les potentialités d'augmentation de la capacité des sites.

Les études préalables nécessitent l'ouverture d'un compte d'attente. Ces études permettront le lancement des appels d'offres pour des pavillons modulaires et la préparation de concours d'architectes.

Le plan des investissements pour les années 2014 à 2017 (adopté en 2013) prévoit un crédit de 8 millions (à voter en 2014) pour le remplacement et la construction de nouveaux locaux scolaires et parascolaires, et de 5 millions (à voter en 2014) pour la valorisation du site Belvédère-Croix-Rouges. Pour le surplus, un crédit cadre de 15 millions (à voter en 2016) est inscrit en vue de réaliser divers assainissements, et la Municipalité a décidé – dans le cadre du bouclage des comptes 2013 – de constituer une provision de 8 millions, centrée sur l'efficacité énergétique des bâtiments. De sorte que la présente démarche favorise à la fois une approche globale et les compensations internes, pour demeurer à l'intérieur de ce cadre.

A titre d'information les études porteront sur les objets suivants :

A – Vers-chez-les-Blanc : création d'un pavillon scolaire durable avec 4 locaux

La création d'un pavillon scolaire durable et de qualité « type Bois- Gentil » s'avère être la solution permettant de répondre rapidement à la demande de locaux nécessaires tant pour le secteur scolaire que parascolaire. Ceci d'autant plus que dans ce quartier, la croissance démographique marque le pas et qu'on pourrait atteindre sous peu le palier maximum. Un examen *prima facie* du droit du sol par le Service d'architecture montre que la construction d'un pavillon est envisageable et une réalisation possible pour la rentrée d'août 2015. Il est en outre pertinent d'examiner le potentiel de l'entier de la zone d'utilité publique, en consultant les autres services occupant des bureaux, afin de pouvoir doter ce « campus scolaire » d'une salle de gymnastique.

B – Sallaz – Fiches : implantation d'un module transitoire à évaluer et réaliser entre les sites de la Sallaz et Fiches Nord

En attendant la construction de la future école des Fiches, pour laquelle un concours d'architecture sera annoncé au printemps 2014, il est nécessaire d'examiner l'implantation d'une structure pavillonnaire d'au moins 2 classes sur le site de La Sallaz ou au lieu-dit Fiche Nord.

C – Eglantine : remplacement des 4 classes en module provisoire type Portakabin par le rehaussement du bâtiment existant (4-5 classes)

Trois modifications qui nécessitent des études d'ingénieurs et d'architectes sont envisagées pour ce complexe scolaire. La première concerne le projet de rehausser le bâtiment existant permettant ainsi la création de 5.5 classes, un bureau, l'agrandissement nécessaire de la salle des maîtres et la création d'un ascenseur. La deuxième porte sur la création d'un APEMS au rez, avec un bureau. La troisième permettra de déplacer les Portakabin et de rénover le terrain de sport.

D – Béthusy : remplacement du pavillon existant, comprenant 4 classes, par une nouvelle construction pavillonnaire durable de 6 classes ; et examen du potentiel global du site

Une salle de gym (VD3) et un APEMS de 60 places sont actuellement en construction. Pour la suite, il est prévu :

- phase I : l'étude générale sur la possibilité de construire un ensemble pavillonnaire, par exemple à l'est du terrain de sport, situé entre le bâtiment A et le bâtiment D. Ceci afin de pouvoir remettre à disposition de l'établissement primaire de Mon-Repos le 3^{ème} étage de son collège, actuellement occupé par 6 classes de l'établissement secondaire de Béthusy ;
- phase II : le remplacement du pavillon scolaire de 4 classes datant des années 60, qui se trouve sur la cour sud, par de nouveaux modules pavillonnaires permettant d'offrir au moins 6 classes, étant entendu qu'il est nécessaire de disposer de nouvelles classes pendant ce chantier.

E – Belvédère – Croix-Rouges : études en vue de l'optimisation du site et en particulier le remplacement des 3 pavillons scolaires

Pour faire face aux besoins nouveaux, le Service des écoles primaires et secondaires et le Service d'architecture ont d'abord envisagé d'ajouter un étage de classes (6) sur le toit plat du collège des Croix-Rouges. Les Monuments historiques ont cependant émis un préavis négatif, le bâtiment étant en classe II. Dès lors, la Municipalité propose d'étudier les potentialités de densification de l'ensemble de ce vaste site, pour l'essentiel classé, avec un accent prioritaire sur le remplacement des pavillons.

Afin de procéder aux études préliminaires décrites ci-dessus, pouvant être confiées si nécessaire à des bureaux spécialisés, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente dont le montant s'élève à fr. 350'000.-.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances, qui a donné son accord.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Révision du Plan directeur communal (PDCom) – Demande de crédit complémentaire entièrement compensé

Lausanne, le 19 mai 2014

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 15 décembre 2010, le Conseil communal adopte le préavis N° 2010/64 allouant à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'200'000.- pour les frais d'étude liés à la révision du Plan directeur communal (PDCom).

Le 11 juillet 2013, la Municipalité décide de lancer une nouvelle étude intitulée « Deep-City » ; celle-ci porte sur la prise en compte des ressources du sous-sol dans le cadre de la révision du PDCom. Devisée à hauteur de CHF 120'000.-, elle est cofinancée paritairement

avec le Canton. La part communale de CHF 60'000.- est financée par le Fonds du développement durable (FDD).

Cette dépense doit être prise en charge par le crédit d'étude et le montant de CHF 60'000.- du FDD vient en recettes d'investissement du même crédit. La demande de crédit complémentaire pour un montant de CHF 60'000.- sera ainsi entièrement compensé par le FDD.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication

PALM 2012 – Aménagement de la route de Berne (RC 601) entre le carrefour des Croisettes et le Chalet-à-Gobet

Lausanne, le 26 mai 2014

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La requalification de la route de Berne est inscrite dans les mesures PALM 2012 (5a_CL_01) pour un montant total de CHF 29'400'000.-. Le projet qui est proposé par le Canton, en collaboration avec les communes d'Epalinges et de Lausanne, a pour objectif d'intégrer cette route principale dans son environnement bâti et d'organiser de façon cohérente le partage de l'espace routier entre les différents modes de déplacements que sont les modes doux (piétons, vélos), les transports publics et les transports individuels.

Telle que ratifiée par le Canton dans la pré-convention, la clef de répartition des investissements entre les différentes entités publiques est de 76.75 % pour l'Etat de Vaud, de 16.83 % pour la Commune d'Epalinges et de 6.42 % pour la Commune de Lausanne, soit un montant de CHF 1'900'000.- annoncé au Plan des investissements dans son chapitre 8. Une somme de CHF 1'200'000.- a été initialement portée au Plan des Investissements 2013, puis à CHF 1'900'000.- dans la version 2014 en cours de consolidation, pour tenir compte de l'évolution du projet.

Pour couvrir les frais d'honoraires des mandataires pour les phases d'avant-projet et de projet d'ouvrage, ainsi que pour la mise à l'enquête publique et la mise en soumission des travaux, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente d'un montant de CHF 100'000.-.

Consultée préalablement, conformément à l'article 106 a) du règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 7 mai 2014. S'agissant d'un projet dont le leadership est assuré par le Canton, l'avancement des démarches menées parallèlement entre les partenaires nécessite l'ouverture formelle d'un compte d'attente pour pouvoir couvrir les participations financières imputables à la Commune de Lausanne avant le balancement dudit compte dans le crédit d'investissement.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution du Conseil communal du 3 avril 2014 suite à l'interpellation de M. Jacques Pernet « Des WC publics dignes d'une ville touristique »

Lausanne, le 26 mai 2014

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2014, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de M. Jacques Pernet disant : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entreprenne les travaux prévus dans les meilleurs délais* ».

Nous avons pris acte de ladite résolution et sommes à-même de vous fournir les informations suivantes.

Un préavis est en cours d'élaboration au sein du Service des routes et de la mobilité. Son achèvement est prévu pour la fin de l'année 2014, période à laquelle il sera soumis à la Municipalité pour approbation et ensuite au Conseil communal en vue de l'allocation des moyens financiers nécessaires à la réalisation du projet de rénovation des WC publics en ville de Lausanne.

A cet égard, il y a lieu de préciser qu'un montant de CHF 4'000'000 est inscrit au Plan des investissements pour 2015 afin de couvrir la première étape de rénovation des WC publics. Les étapes suivantes seront annoncées en temps opportun dans le Plan des investissements et les crédits nécessaires seront soumis à votre approbation par voie de préavis.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question N° 25 de M. Vincent Rossi

Lausanne, le 26 mai 2014

Les sondes géothermiques de 500 m du projet Sirius (Préavis N° 2011/24, Société coopérative Cité Derrière) font l'objet d'un projet ambitieux qui place Lausanne comme une étoile sur la carte mondiale des villes innovantes en matière de sources alternatives de chaleur.

Loin de mettre en doute la qualité de ce projet, je souhaite néanmoins m'assurer de la rentabilité énergétique des installations prévues. Il serait sidérant que le bilan énergétique soit défavorable.

Ceci m'incite à poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1. L'investissement énergétique du forage des premiers puits a-t-il été comptabilisé en vue de faire le bilan énergétique avec la chaleur qui sera produite par ces puits ?*
- 2. Y a-t-il déjà des résultats qui pourraient être rendus publics ?*
- 3. Les premiers puits ayant un caractère expérimental, quelles sont les perspectives d'évolution du bilan énergétique pour les puits futurs ?*
- 4. Un écobilan plus complet est-il prévu pour ce projet ou ce type d'installation à plus long terme ?*

Réponse de la Municipalité

Rappel du contexte

Parmi les différents concepts énergétiques étudiés pour l'écoquartier, la variante pompe à chaleur (PAC) avec des sondes profondes alimentées par du courant 100 % renouvelable et production solaire photovoltaïque permet d'atteindre dès maintenant les valeurs cibles de la société à 2000 Watts¹ dans sa vision à 2150 pour le volet « exploitation », qui comprend la chaleur et les besoins en électricité pour les bâtiments.

Le début de la construction de l'écoquartier des Plaines-du-Loup est attendu pour 2017. Dans l'intervalle, il était nécessaire de tester et valider techniquement et économiquement le concept retenu. En effet, si la réalisation et l'exploitation de PAC avec des sondes géothermiques traditionnelles jusqu'à 200 mètres est parfaitement maîtrisée, des PAC avec des sondes géothermiques de 500 mètres devaient encore être testées et optimisées (technique de forage, résistance à la pression des sondes en particulier).

Les quatre immeubles sis avenue de Morges 139 et rue Couchirard 6, en cours de réalisation par la coopérative Cité Derrière sur une parcelle communale cédée en droit de superficie, ont constitué une occasion unique de tester ce concept en grandeur réelle (projet Sirius) avant d'envisager cette technologie à l'échelle d'un quartier entier.

Réponses aux questions de Monsieur Vincent Rossi

- 1. L'investissement énergétique du forage des premiers puits a-t-il été comptabilisé en vue de faire le bilan énergétique avec la chaleur qui sera produite par ces puits ?*

Une analyse de cycle de vie complète n'a pas été réalisée. Une analyse simplifiée des émissions de CO₂ est proposée ici qui ne tient compte que des éléments essentiels de la réalisation du projet ainsi que de la consommation annuelle d'électricité de la PAC. Ces résultats permettent de comparer ce système à une chaudière à gaz classique satisfaisant les mêmes besoins en chaleur.

Les chiffres donnés ci-après sont à considérer comme des ordres de grandeur permettant de situer la performance globale des installations du projet Sirius.

Les émissions de CO₂ liées aux travaux de forage (combustible machine et énergie de fabrication de la bentonite) et à la réalisation de la sonde (production du PE100) sont estimées à 16'000 kg pour une sonde de 500 mètres. En tenant compte d'une durée de vie de 40 ans (valeur inférieure à la norme SIA 384/6 qui propose 50 ans), les émissions de CO₂ par année se montent à 400 kg.

En tenant compte d'un coefficient de performance de 4,2 (pour 1 kWh électrique consommé par la pompe à chaleur, la sonde permet la production de 4,2 kWh de chaleur) et du mix

¹ La « Société à 2000 Watts » est un concept créé par l'École Polytechnique Fédérale de Zurich en 1998. L'objectif est que chaque habitant consomme, toutes énergies confondues y compris les énergies grises et en conservant la même qualité de vie, 2'000 Watts (2 kW) par an. Le Watt est une unité de puissance ; pour obtenir la consommation, il faut la multiplier par l'unité de temps souhaitée (une année comporte 8760 heures) : 2 kW x 8760 heures = 17'520 kWh. Formulé autrement : la consommation totale du pays divisée par son nombre d'habitants et le nombre d'heures d'une année (8760 heures) doit donc être égale à 2000 Watts.

électrique suisse de consommation (0,149 kg de CO₂ par kWh consommé, source KBOB 2012), les émissions annuelles liées à la consommation d'électricité de la PAC se montent à 1'860 kg de CO₂ par an.

Pour un système PAC avec sonde géothermique de 500 mètres de profondeur, le total des émissions de CO₂ se monte donc à 2'260 kg/an pour une production de chaleur d'environ 50'000 kWh/an. En comparaison, les émissions de CO₂ d'une chaudière à gaz permettant une production de chaleur équivalente se montent à 11'670 kg/an. Le projet Sirius permet donc une réduction des émissions de CO₂ de l'ordre de 80 % par rapport à une chaudière classique.

Les émissions liées à l'implantation de la sonde ne représentent que 18% du total des émissions des installations de production de chaleur du projet Sirius. Le facteur prépondérant est donc la qualité de l'énergie électrique qui alimente la PAC.

En prenant de l'électricité nativa plus (100 % renouvelable avec 0.0082 kgCO₂/kWh) tel que prévu pour le projet d'écoquartier des Plaines-du-Loup, les émissions pour l'alimentation de la PAC sont réduites à environ 100 kg par an et la proportion s'inverse : le forage compte alors pour 80 % des émissions.

2. Y a-t-il déjà des résultats qui pourraient être rendus publics ?

Oui, les éléments de réponse apportés à la question 1.

3. Les premiers puits ayant un caractère expérimental, quelles sont les perspectives d'évolution du bilan énergétique pour les puits futurs ?

L'expérience acquise sur les premiers forages et l'utilisation par le foreur d'une nouvelle machine (suffisamment puissante pour permettre de tuber et de forer simultanément) ont permis de réduire la durée de forage de moitié.

4. Un écobilan plus complet est-il prévu pour ce projet ou ce type d'installation à plus long terme ?

Non. En revanche, un suivi des performances énergétiques des installations en exploitation et un suivi de l'évolution de la chaleur du terrain sont bien évidemment prévus.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 22 mai 2014.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Question écrite de M. Pierre-Antoine Hildbrand relative au projet de planétarium et de centre d'astronomie populaire au Chalet-à-Gobet (Porte des étoiles)

Lausanne, le 3 juin 2014

Monsieur le Syndic,

Il semblerait que la Ville et le bureau d'architecture Jean-Baptiste Ferrari & Associés SA aient réglé à satisfaction mutuelle leurs points d'achoppement en lien avec la non-réalisation de projets pourtant primés.

Je me permets toutefois de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Ce règlement concerne-t-il aussi le projet Portes des étoiles ?
- Quelle est la situation actuelle ?
- La Ville occupe la vice-présidence de cette fondation. Quels montants a-t-elle engagés ?

- D'autres dépenses sont-elles prévues ?
- Quand le Conseil sera-t-il officiellement informé ?

En vous remerciant d'avance, veuillez agréer, Monsieur le Syndic, l'assurance de notre considération très distinguée.

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Vincent Rossi et consort : « Un plan de mobilité douce pour Lausanne durant les travaux »

Lausanne, le 3 juin 2014

(Signé) : *Vincent Rossi et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M^{me} Thérèse de Meuron et consorts concernant les difficultés rencontrées par la Municipalité à verser la subvention promise de 80 francs suite à l'introduction de la taxe sur les déchets (art. 68 RCCL)

Lausanne, le 3 juin 2014

(Signé) : *Thérèse de Meuron et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Nicolas Gillard et consorts : « Musée de l'art brut : quelle stratégie à court, moyen et long terme »

Lausanne, le 3 juin 2014

(Signé) *Nicolas Gillard et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée par l'interpellateur, laquelle a été refusée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « D'aucuns nous font craindre un retour à la bougie – les SIL, eux, nous ramènent dans les années 1950 ! »

Lausanne, le 3 juin 2014

(Signé) *Sarah Neumann et 5 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal.

Questions orales

Question

M. Bertrand Picard (PLR) : – J'ai une question à poser à notre municipal, M. Tosato. Le Canton tire un trait sur le cours hebdomadaire d'informatique dans les classes de 7^e et 8^e HarmoS. En tant que membre du Conseil des établissements lausannois, je souhaite savoir si notre Ville profitera de la mise sur pied d'activités parascolaires pour proposer de tels cours afin de permettre à chacun d'avoir un niveau minimum de connaissances pratiques, indispensables de nos jours, dans le domaine de l'informatique.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – La disparition de l'heure hebdomadaire d'informatique pour les classes de 7^e et 8^e HarmoS a fait l'objet d'une interpellation au Grand Conseil. A ce jour, nous n'avons pas encore de réponse et nous ne savons pas si cette heure a réellement disparu. Le programme d'études romand prévoit que chaque enseignant, dans chaque cours, doit donner la formation de ce que l'on appelle les moyens informatiques lémitiques, et il est probable que la formation se fasse lors des branches classiques. Mais nous attendons la réponse du Grand Conseil à cette interpellation. Dans l'attente, nous n'avons encore rien prévu pour remplacer cette formation dans le cadre des cours parascolaires.

Question

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Ce n'est pas une question orale que je vais poser ; je me prévaux de l'article 68 du Règlement du Conseil communal de Lausanne et je souhaite soumettre la question de l'urgence de mon interpellation au vote du Conseil communal. Je n'ai pas eu le temps de le faire avant. Je souhaiterais m'expliquer très brièvement, puisqu'il paraît que la discussion doit être brève. Je vous rappelle que nous attendons un préavis sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne.

La présidente : – Monsieur Gillard, je vous propose d'attendre le moment où l'on traite les interpellations urgentes, soit la deuxième partie de la séance, et on prend note. Ainsi, on ne coupe pas les questions orales.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je me rallie à cette proposition.

Question

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Nous ne nous attendons tellement pas à un résultat que nous n'interviendrons pas sur la promesse faite par le syndic d'éradiquer les dealers de Lausanne d'ici 2014. Par contre, nous nous demandons quelles autorisations les propriétaires des roulottes du Flon ont obtenues de la Police du commerce. Lors de la période de l'avent, tout comme lors des marchés à la place de l'Europe, les marchands ambulants sont tenus d'utiliser des chalets ou des tentes homologuées, alors que, sous prétexte de réinvestir l'espace public, on autorise le n'importe quoi en matière de lieu de vente, ce qui pollue l'espace public.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Le Flon n'est pas sur le domaine public ; c'est un domaine privé et le propriétaire, comme vous le savez, Mobimo, gère ce bien. Les roulottes qui ont été installées le sont de manière tout à fait temporaire, puisqu'elles devraient normalement cesser leur activité dans le courant du mois de juin.

Question

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Lorsque l’annonce de la prolongation de la ligne N° 6 jusqu’à Praz-Séchaud a été faite, je suis intervenu par une question orale pour rappeler que cette prolongation avait deux avantages : le confort des usagers et le désencombrement de la place de la Sallaz, puisque le bus n’aurait plus à y tourner. Il paraissait en effet évident aux yeux de nombre de ceux qui préconisaient cette prolongation que la ligne ne ferait qu’effleurer la place à la jonction de l’avenue Victor-Ruffy et de la route d’Oron, ce qui permettrait de faire gagner du temps aux voyageurs, sans d’ailleurs péjorer l’accès à la place pour ceux qui voudraient s’y rendre pour effectuer des achats ou un transbordement, par exemple. La place de la Sallaz aurait été désencombrée et, dans cette logique, ma question fut : peut-on ainsi encore profiter d’alléger les infrastructures de la place ?

Dans la réponse reçue, rien n’indiqua que je faisais fausse route et ce n’est que plus tard que j’ai appris qu’on avait décidé que les bus de la ligne N° 6 tourneront sur la place à l’aller et au retour, ce qui sera deux fois plus lourd que le rebroussement critiqué. Je ne remets pas en cause la prolongation de la ligne, mais les modalités d’exécution. Pourquoi a-t-on décidé de faire tourner la ligne N° 6 sur la place de la Sallaz plutôt que de choisir l’itinéraire direct avenue Victor-Ruffy - route d’Oron avec des arrêts à leur jonction en marge de la place ? Qui a pris cette décision ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – C’est la Municipalité qui a pris position, en concertation avec les différents acteurs, entre autres le président de l’Association Boveresses - Praz-Séchaud et, bien sûr, les tl. Vous parlez de gain de temps, mais on a démontré plusieurs fois que le gain sur la ligne c’était de s’arrêter à la place de la Sallaz et de privilégier le transfert en direction du m2 pour aller aux lieux de destination les plus courants. C’est un projet qui a été fait en concertation sur la base d’études techniques, et dans lequel étaient associés également les tl. En ce qui concerne la place à disposition, je vous rappelle que CarPostal est devenu un nouvel acteur, donc toutes les stations qui ont été projetées, et que vous avez décidées, seront exécutées.

Question

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Mon intervention est de même nature que celle de M. Gillard : elle porte sur une autre interpellation urgente, dont l’urgence n’a pas été retenue par le Bureau légal.

La présidente : – Alors on reprendra aussi la discussion au moment des interpellations urgentes, si vous êtes d’accord.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Très bien, vous notez donc que nous interviendrons à ce moment.

M^{me} Sarah Neumann (Soc.) : – J’interviens pour la même raison.

Question

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Les Verts sont attentifs à la bonne gestion des déchets. A ce titre, nous saluons la campagne originale des poubelles Slurp, qui vise à sensibiliser la population aux problèmes des déchets sauvages et à inciter les maladroits à faire davantage attention avec leurs déchets lorsqu’ils les manipulent avant qu’ils ne leur échappent. Cependant, nous avons un petit regret : le mot « tri » n’apparaît nulle part dans cette campagne. Il est pourtant difficile de s’en étonner, car il est pratiquement impossible de trier ses déchets en ville, puisque la plupart des poubelles sont monobac et il n’est pas offert aux passants la possibilité de trier les déchets. Ma question est simple : quelle est la stratégie à moyen terme de la Municipalité en ce qui concerne le tri des déchets en ville ? Prévoit-elle de faciliter le tri des déchets à la population à terme, même dans la rue ? Si oui, quand ? Si non, est-ce qu’elle ne le juge pas souhaitable, et pourquoi ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je constate qu’il y a de nouveau deux questions ; cela devient un usage. Il faudrait peut-être revoir le règlement, madame la présidente.

C’est volontiers que j’y répons, mais j’en ai pour un certain temps. Pour faire court, je vous reporte aux anciennes déclarations sur toutes les campagnes de prévention qui ont été faites au sein de notre cité, en particulier dans le carrefour Bel-Air, dans lequel on a fait le test de proposer le tri par l’usager sur le domaine public. Malheureusement, force est de constater que les gens mélangent tout et n’importe quoi, malgré les indications bien précises – PET, aluminium, fer blanc, papier, etc. On a pris la décision il y a déjà quelques années de renforcer notre réseau de poubelles et de favoriser le tri des habitants et, sur le domaine public, malheureusement, ce n’est pas un succès, c’est plutôt un échec. Par contre, localement, vous verrez qu’il y a des triptyques dans lesquels il y a la possibilité de récupérer différents matériaux, dans les centres de quartier en particulier, entre autres le tri d’aluminium. Le dernier complément d’équipement qui a été fait dans la cité permet le tri des matériaux essentiels, mais pas dans toute la ville.

Communication

Lettre du Bureau concernant les urgences systématiques de la Municipalité de ces derniers mois

Lausanne, le 27 mai 2014

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous faisons suite à diverses demandes de ces dernier mois de la Municipalité demandant la nomination de commissions avant adoption municipale des préavis, ou renvoyant à la commission des finances des objets qui n’auraient pas lieu d’être, ou demandant des urgences qui ne semblent pas vraiment toujours en être.

Le Bureau a répondu à toutes ces demandes dans un souci de collaboration et conscient du fait que certains impondérables peuvent survenir parfois. Nous avons déjà écrit en ce sens un courrier le 14 mars 2014 dont la Municipalité ne semble pas avoir tenu compte. Le Bureau invite une nouvelle fois la Municipalité à mieux anticiper la conduite de ses projets, afin que ceux-ci puissent être traités par le Conseil tout en respectant les procédures du règlement concernant la diffusion de l’information aux membres du Conseil.

Nous vous remercions par avance de votre réponse, et vous adressons, Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les conseillers municipaux, nos plus cordiales salutations.

Conseil communal de Lausanne :

La présidente : *Natacha Litzistorf*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

La présidente : – Comme avant l’ère du courrier postal et du courrier interne, je vous remets la lettre, monsieur le syndic.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Nous sommes évidemment conscients de ces problèmes. Comme nous vous l’avons à plusieurs fois signalé, nous avons vécu une époque un peu difficile – surtout l’année passée –, avec six urgences particulièrement originales, à savoir qu’elles ne se produisent qu’une fois, que ce soit au niveau de la Caisse de pensions ou des déchets, et toutes sortes d’autres délais impératifs.

Nous n’avons pas pour vocation de demander sans arrêt des urgences, mais nous devons faire un certain nombre de constats. Malgré tous les efforts du Bureau et de la présidente, votre ordre du jour est vaste. On aurait dû demander certaines urgences, mais on ne l’a pas encore

fait. Il faudra qu'on se pose la question des règlements, notamment pour la séance du 17, dont les rapports sont prêts depuis plusieurs mois. Comme vous le constatez ce soir, on a cinq ou sept demandes d'interpellation urgente. Donc, si dès qu'on a fait les urgences municipales on s'y met, avec un peu de chance, on aura fini à minuit et on ne fera rien d'autre. L'appel à la discipline peut donc être réciproque – pas pour vous, madame la présidente, mais pour l'ensemble de cette honorable assemblée.

Nous faisons l'impossible pour avancer, mais il n'y a pas trente-six mille solutions : pour avancer dans cet ordre du jour soit on se met à faire des samedis complets, comme cela s'est fait à Genève, ce qui finira peut-être par dissuader de déposer je ne sais pas combien d'interpellations urgentes par soirée, soit on continue à travailler avec les mardis et, malheureusement, vu l'embouteillage, on est obligé de demander des urgences pour certains objets qui ne peuvent pas souffrir des mois de délai. On le regrette beaucoup, croyez-le bien. Pour le reste, nous vous répondrons par écrit.

Renaturation du lac de Sauvabelin

Réponse au postulat de M^{me} Elisabeth Müller « Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin »

Rapport-préavis N° 2013/62 du 5 décembre 2013

Finances et patrimoine vert, Services industriels, Logement et sécurité publique

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 3'700'000 francs pour financer des travaux de renaturation et d'aménagement du lac de Sauvabelin.

Les travaux de réaménagement des berges, des cheminements de ronde et le curage du lac ont pour objectif d'éveiller par l'expérience active et personnelle l'intérêt pour la nature (installation de nouveaux milieux favorables au développement de la faune et la flore) et de susciter une prise de conscience en faveur de la protection de la nature.

Il est également prévu de créer une nouvelle zone piétonne et de réaménager un espace de jeux pour les enfants afin d'organiser au mieux la fréquentation du site pour qu'il puisse assurer ses différentes fonctions dans la durée (principe de la gestion durable) et répondre aux besoins variés des visiteurs et notamment de la population lausannoise. Dans cette optique, et pour répondre au postulat de Mme Müller, il est prévu d'adapter le cahier des charges du restaurateur, afin de mettre l'accent sur les produits du terroir à des prix abordables, ainsi que les horaires d'ouverture des deux restaurants présents sur le site.

Un soin particulier sera également apporté au confort du visiteur en créant des espaces accessibles à tous en offrant régulièrement des endroits de repos aux personnes à mobilité réduite et en créant un parcours didactique autour du lac.

Idéalement situé, et très bien desservi, le lac de Sauvabelin présentera, après les travaux, des caractéristiques d'intérêt environnemental, touristique et culturel.

Ces différents travaux seront réalisés en plusieurs étapes afin de permettre le maintien d'activités sur le site.

2. Préambule et bref historique

2.1 Préambule

Quel Lausannois n'a pas passé un dimanche à flâner autour du lac de Sauvabelin ? Et pour cause, ce lieu de rencontre multigénérationnel bénéficie d'une situation exceptionnelle à proximité du centre ville.

Préservé au fil des ans, ce véritable havre de paix et de nature au cœur de la ville représente une énorme richesse naturelle, paysagère et sociale. Ce n'est donc pas un hasard si Sauvabelin constitue l'un des huit parcs d'agglomération prévus dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Avec la construction de la tour en 2003 et la transformation du parc animalier en 2005, l'attractivité du site a encore été renforcée. Chaque année, on y dénombre près de 350'000 visiteurs.

Toutefois, force est de constater que les aménagements des abords du lac sont aujourd'hui vétustes et peu propices au développement d'une faune aquatique. Le phénomène d'atterrissement² du lac a rendu la navigation quasi impossible, le revêtement des cheminements est passablement dégradé, les berges se dérobent, les jeux pour enfants ne sont plus aux normes.

Suite à ces constats, il apparaît indispensable de planifier un réaménagement et une revalorisation du site. De plus, ce projet s'inscrit parfaitement dans la volonté politique de la Municipalité en matière de nature en ville³.

2.2 *Historique*

Les abords du lac de Sauvabelin sont recensés en note 3 au « recensement des parcs et jardins historiques »⁴. Le grand nombre de représentations iconographiques existantes témoignent de la valeur accordée à ce lieu au début du 20^e siècle. En quelques dates, voici les éléments marquants de l'histoire de ce site :

- en 1887, l'ancienne Société de développement de Lausanne (SDL) lance une souscription dans le but de réaliser une patinoire à Sauvabelin ;
- le 3 juillet 1888, une convention signée avec la Ville de Lausanne octroie la concession d'un emplacement dans la forêt de Sauvabelin, où se situait déjà une « mouille », pour la création d'un lac à patiner. La cérémonie d'inauguration du site se déroula le 18 décembre 1888 ;
- dans les années 1890, le parc aux daims est aménagé ;
- en 1891, le chalet-restaurant est construit ;
- dès 1899 la mise en service du funiculaire facilite l'accès du public à cet endroit prisé des Lausannois ;
- en 1907 un nouveau chalet est construit afin de palier à l'insuffisance des installations. Il deviendra la « Maison du Garde » ;
- la patinoire naturelle connaît un grand succès jusqu'en 1938, date de la construction de Montchoisi ;
- le parc aux daims, devenu entre temps parc aux biches, est supprimé durant la 2^{ème} guerre mondiale ;
- en 1948 prend fin l'exploitation du funiculaire. Le Conseil communal adoptant les crédits nécessaires à la création d'un nouveau parc aux biches, et à d'autres aménagements afin de « revigorer cette région » ;
- en 1949, la Ville reprend l'entretien du parc et du lac ;
- en 1956, un bâtiment comprenant des toilettes publiques, un dépôt et un vestiaire pour le patinage est construit ;

² Accumulation de matériaux organiques (algues, feuilles mortes, etc.) au fond du lac.

³ Intentions exprimées dans le rapport-préavis No 2012/11 « Intentions municipales en matière de nature en ville ».

⁴ Recensement ICOMOS

- en 1984, l'Association des intérêts de Lausanne (ADIL) vend son restaurant à la Ville qui devient alors propriétaire de l'ensemble des aménagements et installations du parc de Sauvabelin ;
- en 2003, une tour d'observation en bois est édifée sur l'ancien réservoir ;
- depuis 2005, les daims sont remplacés par d'anciennes races indigènes mieux adaptées à la vie en captivité, le parc est rebaptisé « parc aux animaux ». Le choix des espèces menacées s'est fait en collaboration avec la fondation ProSpecieRara.

3. Description détaillée des travaux projetés

3.1 Généralités

L'hétérogénéité des aménagements, le manque de fluidité dans les liaisons entre les différents pôles d'intérêt ainsi que l'usure naturelle des matériaux confèrent au site un aspect peu accueillant pour les visiteurs.

D'autre part, la diversité faunistique et floristique de la région lausannoise s'érode avec le temps.⁵ Avec Sauvabelin, la Ville possède une formidable richesse biologique. Paradoxalement, le cœur même de cette forêt urbaine est très artificiel et peut être considéré comme pauvre du point de vue de la biodiversité.

Tout l'enjeu du projet de réaménagement de Sauvabelin, consiste à concilier accueil du public et développement de la biodiversité, tout en renforçant l'identité de ce lieu, riche patrimoine naturel et culturel lausannois.

Pour ce faire, le projet propose une organisation des espaces en fonction des usages. Les infrastructures d'accueil pour le public (place de jeux, zone piétonne, terrasse, etc.) seront concentrées autour des restaurants. Parallèlement, on profitera du curage du lac pour refaire l'étanchéité et réaménager les berges du lac. Ces interventions, complétées par l'aménagement d'une zone de biotopes, permettront d'augmenter la valeur biologique du site. La gestion de l'eau sera également revue et optimisée. Un concept de signalétique didactique permettra de guider, informer et sensibiliser le public.

3.2 Accessibilité et accueil du public

L'amélioration de l'accueil du public représente, avec la renaturation décrite ci-après, l'un des deux piliers du projet de réaménagement. Avec près de 350'000 visiteurs par an, les infrastructures vieillissantes de Sauvabelin méritent aujourd'hui un sérieux lifting. Dans le respect de l'identité paysagère du lieu, les aménagements seront adaptés à tous, en particulier aux familles, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite. L'accessibilité au site sera également facilitée.

3.2.1 Zone piétonne et accessibilité

La route qui passe devant le restaurant sera transformée en espace dévolu aux piétons. Ce changement d'affectation permettra de mettre en valeur les entrées du site et les abords du restaurant. Grâce à une nouvelle arborisation, un choix de mobilier judicieux et des revêtements appropriés, l'aspect routier actuel laissera place à une ambiance plus conviviale qui correspond mieux au lieu.

Pour permettre cette intervention, le trafic sera supprimé devant le restaurant (il restera autorisé pour les livraisons et les personnes à mobilité réduite). Le trajet du bus TL, qui emprunte également cette route, sera dévié sur le chemin des Celtes en sens descendant ce qui implique l'agrandissement ponctuel du chemin des Celtes, la suppression des places de stationnement et le déplacement de l'arrêt existant au droit du restaurant.

Il est également prévu de maintenir l'autorisation pour les cycles de descendre à contresens le long du chemin des Celtes, une piste cyclable leur étant dédiée.

⁵ A titre d'exemple, on a constaté une diminution de la diversité avifaunistique des Bois de Sauvabelin de près de 20 % en 20 ans.

Concernant le stationnement, 31 places seront supprimées. Au final, avec 89 places aménagées le long du chemin des Celtes et 150 places au parking du Signal, la capacité de stationnement reste amplement suffisante pour accueillir les visiteurs de Sauvabelin. Quarante places pour les deux roues sont également disponibles à proximité du lac. De plus, le site est bien desservi par les transports publics.⁶ Les visiteurs seront invités à utiliser ce mode de transport qui s'accorde parfaitement au concept de développement durable voulu par le projet.

De manière générale, les accès au restaurant ainsi que les cheminements autour du lac seront adaptés à tous (dimensions, pentes, revêtements, adaptés aux personnes à mobilité réduite).

L'accès principal se fera entre la maison du garde et le restaurant, à proximité directe des arrêts de bus et des places de stationnement. Une nouvelle placette sera créée pour marquer l'entrée du site à cet endroit et des rampes permettront un accès facilité au chemin qui borde le lac. Le tracé simplifié de ce chemin, son nouveau revêtement et ses dimensions généreuses, permettront aux promeneurs de déambuler entre lac et forêt, et de se reposer sur des placettes aménagées de bancs. De manière générale, les accès au restaurant ainsi que les cheminements autour du lac seront adaptés à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite (dimensions, pentes, revêtements). La réalisation définitive de ces aménagements se fera en concertation avec les différents acteurs concernés.

Deux terrasses sur l'eau, aux fonctions diverses, permettront au public d'approcher le lac de manière variée. La première terrasse sera construite entre les deux restaurants et mise à disposition de ceux-ci durant la belle saison. La deuxième prendra place au sud du lac, en lien avec l'aménagement de la zone de biotope.

En ce qui concerne les aspects sécuritaires, la gestion des accès au cheminement qui borde le lac restera le même qu'actuellement (site clôturé et accès par 3 portails). Toutefois, la partie Est du lac (le long des bâtiments), aujourd'hui hors clôture, sera sécurisée par la pose d'une barrière.

3.2.2 *Place de jeux*

La place de jeux retrouvera l'emplacement qu'elle avait quitté en 1974, soit la zone engazonnée devant le restaurant. Avec la suppression des véhicules et la création de la zone piétonne, l'installation de l'aire de jeux à cet endroit prendra à nouveau tout son sens. Cette réorganisation permettra aux enfants de s'ébattre en toute sécurité. En lien avec le restaurant, une nouvelle dynamique sera créée sur cette parcelle peu utilisée.

Deux grands espaces de jeux, un pour les grands et un pour les plus petits, seront aménagés. Les jeux en bois choisis s'inscriront parfaitement dans le contexte forestier du site et renforceront l'identité « nature » du lieu. Les revêtements de sol seront naturels. La gamme de jeux retenue fait la part belle aux enfants de tous âges selon un concept pédagogique qui a fait ses preuves. En effet, il s'agit de jeux combinés en bois non traité, avec des cordes et des filets qui offrent d'innombrables possibilités de jeux tout en laissant place à l'imagination des enfants. Du mobilier sera également mis en place pour les parents.

Des plantations de type « sous-bois » permettront d'intégrer l'aménagement et d'y fonder des clôtures pour sécuriser la place. L'actuelle place de jeux, située dans la forêt au sud du lac sera démontée et remplacée par une aire de pique-nique.

3.3 *Renaturation du lac*

Dans le cadre de la renaturation du site, le lac sera dépollué lors du curage, la transformation des berges artificielles et le réaménagement des rives permettront la création de nouveaux milieux naturels. Ces opérations favoriseront l'installation de la flore et la faune locale et augmenteront la valeur biologique du site. Il ne s'agira toutefois pas de créer un biotope

⁶ Ligne de bus TL n° 16 toutes les 5 minutes.

protégé interdit d'accès, mais au contraire de favoriser l'installation de la faune et flore locales dans un site très fréquenté, dans un but d'information et de sensibilisation du public.

3.3.1 *Etat des lieux*

Si la richesse du bois de Sauvabelin est reconnue à l'échelle régionale, la qualité biologique du lac de Sauvabelin est actuellement faible. Ainsi, aucune espèce particulièrement rare ou menacée n'y est présente. La majorité des plantations sont des espèces horticoles ou exotiques, dont certaines sont invasives. Les surfaces vertes alentours sont principalement des gazons entretenus de manière intensive et pauvre d'un point de vue de la biodiversité.

Le pourtour du lac est constitué d'un cheminement en enrobé bitumineux. Le fond du lac se situe sur une molasse Aquitanienne (couches de marne et de grès alternées) qui lui confère une imperméabilité naturelle⁷. Les rives sont abruptes et entièrement artificielles, constituées de béton ou d'enrochements dégradés par endroit.

Des poissons exotiques ont été introduits dans le lac dans les années 80 à des fins décoratives et pour lutter contre la prolifération des algues. Ces derniers mangent également les plantes aquatiques ainsi que les pontes des grenouilles rousses et crapauds communs qui s'y reproduisent, ce qui empêche leur développement.

L'eau du lac provient des précipitations atmosphériques ainsi que du réseau d'eau de la Ville de Lausanne, lors des apports effectués durant l'été. Les populations d'insectes qui s'y développent servent de nourriture aux différents insectivores qui fréquentent le site, comme les martinets, les hirondelles ou les chauves-souris. Le lac est un site de nourrissage pour ces espèces.

Le mot renaturation désigne des opérations d'aménagements restauratoires ou de gestion restauratoire puis conservatoire consistant à restaurer le « bon » état écologique et paysager de sites que l'on estime dégradés par les activités humaines ou par l'absence de certains animaux. La renaturation est une des bases de la restauration écologique, complément essentiel à la conservation. Cette renaturation s'appuie sur l'éventuelle dépollution des sites concernés, l'éventuelle destruction d'éléments artificiels, la restauration des conditions d'une meilleure résilience écologique, et en favorisant les cycles de colonisation par des espèces pionnières.

Le site du lac de Sauvabelin présente en l'état actuel, une faible diversité biologique. Toutefois, ce dernier possède un grand potentiel d'amélioration, pouvant être facilement développé lors d'une renaturation. L'amélioration de la valeur naturelle du lac permettra d'enrichir la qualité biologique globale de Sauvabelin.

3.3.2 *Les berges du lac*

Afin d'améliorer la qualité biologique du lac, les rives actuelles, abruptes et dégradées, laisseront place à des berges en pente douce. Ce profilage permettra l'installation de milieux naturels typiques des zones humides.

Pour ce faire, le projet prévoit de déplacer le cheminement de ronde en limite de forêt afin d'augmenter l'espace disponible pour le réaménagement des berges.

La mise en place de couches de moraine limono-argileuse permettra d'assurer l'étanchéité des rives. Dans leur conception, ces nouvelles berges respecteront les recommandations de sécurité édictées par le bureau de prévention des accidents (BPA)⁸, ce qui est également favorable au développement d'une flore diversifiée. La faune aquatique (en particulier les invertébrés) profitera également de ces aménagements⁹.

⁷ Imperméabilité supposée, car avec le système d'alimentation et d'évacuation des eaux actuel, il n'est aujourd'hui pas possible de connaître le véritable niveau d'étanchéité du lac.

⁸ La documentation technique 2.026 du BPA « pièces et cours d'eau » préconise un aménagement des berges sous la forme de gradins dont chacun des paliers aura une hauteur de maximum 20 cm pour une longueur minimale de 100 cm.

⁹ Afin de pouvoir quantifier le bienfondé de ces nouveaux aménagements, un suivi des macroinvertébrés aquatiques est en cours (la 1^{re} étape – état des lieux 2010 – fait déjà l'objet d'un rapport).

3.3.3 La zone de biotopes

Au sud-est du lac, plusieurs petits plans d'eau non-connectés au lac ainsi que d'autres structures favorables à la faune (tas de pierres et de branches, etc.) prendront place sur le gazon actuel. La diversité des milieux projetés permettra le développement d'une végétation spontanée et d'une faune variée. Les visiteurs seront guidés sur des chemins en périphérie de cette zone de biotope qui sera ainsi préservée de la pression humaine.

3.3.4 De nouveaux milieux

Comme déjà évoqué plus haut, le projet de renaturation du lac dans son ensemble (le profilage de berges et la création de la zone de biotopes en particulier) permettra l'installation de divers milieux terrestres, aquatiques et palustres (des marais) qui assureront la transition entre la forêt et le lac.

Ainsi, une lisière forestière étagée sera restructurée au sud du lac. Elle profitera à l'avifaune du site qui y trouvera des ressources alimentaires (baies, insectes) ainsi que des sites de refuges et de nidification. L'orvet fragile (*Anguis fragilis*), présent dans le périmètre, bénéficiera de ces mesures tout comme le nacré de la ronce (*Brenthis daphne*), papillon diurne considéré comme très menacé en Suisse et présent sur le site.

Le long de la lisière, un ourlet herbacé sera créé. Milieu hétérogène, riche en couleurs et en formes, il représentera une transition entre la lisière et la prairie fleurie. Il sera composé de plantes pérennes hautes et vigoureuses ainsi que de diverses espèces de graminées aux floraisons étalées. Les micromammifères fréquenteront ce milieu comme site de refuge et de nourrissage.

Des prairies fleuries, composées de plus d'une cinquantaine d'espèces de fleurs sauvages et de graminées indigènes, seront réparties sur l'ensemble du pourtour du lac. Leurs fleurs aux couleurs riches et variées en feront un élément apprécié des visiteurs et attireront de nombreux insectes butineurs tels que des abeilles et des papillons. Ce milieu sera également favorable à l'avifaune et à plusieurs micromammifères.

De longues bandes de prairies humides s'installeront le long du cheminement de ronde à l'ouest et au sud du lac. Ces surfaces seront composées d'une flore riche en plantes à fleurs et graminées. Elles représenteront la transition naturelle entre les milieux aquatiques et terrestres.

Des massifs buissonnants d'espèces indigènes seront créés sur le pourtour du lac. Ils seront particulièrement attrayants pour les oiseaux qui y trouveront des sites de refuge, de nidification et de nourrissage. Des espèces en partie frugivores et peu farouches telles que le rouge-gorge familier (*Erithacus rubecula*) ou encore la fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*) s'y établiront rapidement.

A l'ouest et au nord-est du lac, des surfaces constituées de matériaux graveleux de tailles et de formes diverses permettront l'installation d'une végétation spontanée (plantes pionnières). Ces surfaces non plantées formeront des grèves soumises aux fluctuations du lac et offriront un lieu de nourrissage supplémentaire, par exemple pour certains passereaux insectivores.

La majorité des berges du lac seront plantées d'espèces du genre *Carex* (*laïche*). Cette « cariçaie », qui représente un milieu typique des marais et des berges d'étangs, servira d'habitat refuge pour les amphibiens en période de reproduction. La grenouille rousse (*Rana temporaria*) et le crapaud commun (*Bufo bufo*) apprécient ce type de milieu. En outre, deux espèces végétales typiques des marais, déjà présentes sur le site, coloniseront spontanément ce milieu : la scutellaire à casque (*Scutellaria galericulata*) et le lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*).

Les milieux temporairement inondés (milieu palustre) et les milieux en eau permanente (aquatiques), créeront des zones-tampons de transition profitable à de nombreux groupes faunistiques. Les libellules utiliseront notamment ce milieu comme lieu de ponte et d'émergence (l'Anax empereur *Anax imperator*, l'Orthétrum réticulé *Orthetrum cancellatum*

ou en encore l'Agrion de jouvencelle *Coenagrion puella* qui sont déjà présents sur le site). Les amphibiens utiliseront également les plantes comme support de ponte.

Deux étangs permanents de petites tailles seront aménagés dans la zone de biotopes. Les amphibiens avec le crapaud commun (*Bufo bufo*), la grenouille rousse (*Rana temporaria*) et le triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) seront particulièrement favorisés par la création de ces étangs.

En complément des mares permanentes, trois mares temporaires (asséchées en été) offriront avant tout des sites de pontes idéaux à des espèces d'amphibiens très menacées telles que le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) et le crapaud calamite (*Bufo calamita*), présents à quelques centaines de mètres autour de l'usine Tridel.

Finalement, des aménagements complémentaires tels que des tas de pierres (murgiers) et de branches seront aménagés à l'intérieur de la lisière et à proximité des mares. Les murgiers seront utilisés par les reptiles présents sur le périmètre du projet. Des micromammifères (hérissons, rongeurs) seront aussi susceptibles d'utiliser ce milieu.

3.3.5 Gestion de l'eau

Actuellement, l'alimentation du lac dépend des précipitations atmosphériques ainsi que des apports du réseau d'eau de la Ville de Lausanne. Plusieurs investigations ont été menées afin d'étudier d'autres possibilités d'alimentation comme l'utilisation de sources situées dans la région, la récupération des eaux pluviales et de ruissellement (toitures et chaussées alentours), ou encore le pompage. Malheureusement, ces investigations n'ont pas donné de résultats concluants. La méthode d'alimentation actuelle, par le réseau, sera conservée dans son principe, mais les apports se feront de manière diffuse, en plusieurs points, afin de permettre un meilleur brassage de l'eau du lac (meilleure oxygénation du lac).

En ce qui concerne l'exutoire, celui-ci sera également remplacé par un système permettant de régler le niveau d'eau du lac. Ceci permettra de se rapprocher le plus possible du fonctionnement naturel de ce type de plan d'eau et de tolérer une diminution de la hauteur d'eau durant la période estivale. Le niveau d'eau atteindra sa hauteur moyenne durant sept mois par année (d'octobre à avril). A partir de mai, le niveau sera abaissé de 10 cm par mois pour atteindre le niveau minimal en juillet, puis remontera de 30 cm durant le mois de septembre. Ce mode de gestion permettra une économie importante de la consommation d'eau.

A noter que cette fluctuation de niveau ne remet pas en cause la pratique du canotage durant la belle saison.

3.4 Curage

Au cours des années, le lac s'est fortement atterri. En effet, d'importants dépôts de vase contenant des métaux lourds sont présents sur le fond (épaisseur 0.5 à 1 mètre). Ce substrat n'est pas favorable au développement de la faune aquatique (invertébrés) et engendre une qualité d'eau médiocre.

Le curage du lac et la mise en place de milieux graveleux et caillouteux auront également un impact positif sur la faune aquatique et les amphibiens. L'amélioration de la valeur naturelle du lac permettra d'enrichir la qualité biologique globale du site (mosaïque de milieux différents). Plusieurs espèces présentes à proximité du site pourront alors facilement le recoloniser.

Le curage du lac représente une opération importante et indispensable au projet de renaturation. Le choix technique de curage du lac sera fidèle aux principes de développement durable que prône le projet. Ainsi, les transports seront limités au minimum.

Une analyse a été réalisée pour déterminer le degré de pollution de la boue. Quelques 60 points de mesures ont été prélevés et analysés pour définir la teneur en métaux lourds

(mercure, cadmium, cuivre, nickel, plomb, chrome et zinc) et en matière organique. Il ressort de l'étude que la boue est polluée et nécessite son élimination en décharge bio active.

Il y a une vingtaine d'années, le lac a été curé à l'aide d'engins mécaniques après avoir été préalablement vidé de son eau.

Depuis lors, de nouvelles techniques ont été développées pour améliorer le bilan écologique de ce type de travaux. Le système retenu consiste à pomper les boues à l'aide d'un bateau et de les déshydrater directement in situ afin de diminuer fortement les transports.

L'installation de séparation et de déshydratation des boues est entièrement autonome en ce qui concerne ses besoins en électricité et en eau. L'eau contenue dans les boues est soumise à un contrôle de qualité avant d'être renvoyée vers son cycle naturel. La boue est transformée en galette séchée à 70 % ce qui facilite le transport par camion.

Il est prévu de pomper 2'500 m³ de boue, ce qui représentera 600 m³ de galette séchée à évacuer en décharge.

3.5 Eclairage

3.5.1 Historique

Dans le cadre du Plan Lumière, la trame verte de la Ville de Lausanne a été analysée en concertation avec les différents intervenants. Le Plan Lumière s'est fait de manière humble et respectueuse par rapport au contexte existant, en prévoyant d'agir par petites touches. L'illumination des parcs doit concilier au mieux les besoins d'éclairage pour la population et limiter les nuisances lumineuses pour la nature. L'avant-projet d'éclairage du parc de Sauvabelin a été fait avec des spécialistes, antérieurement à l'élaboration du Plan Lumière, mais ajustée par la suite.

3.5.2 Le concept

La mise en lumière d'un site comme les abords du lac de Sauvabelin pose inévitablement la question du respect de l'environnement dans la vision nocturne proposée. Aussi il a été envisagé un travail en lumière douce et légère ne venant pas perturber l'ambiance nocturne des abords du lac et évitant toute nuisance lumineuse. Ce rapport au paysage naturel amène à concevoir un éclairage subtil en dehors de toute logique urbaine traditionnelle, d'intensité lumineuse ou d'implantation de produits. Un travail par touches de lumière permet de composer un paysage nocturne peu chargé, équilibré, utilisant les éléments constitutifs du site : la promenade du lac, l'île, les accès, l'aire de jeux, etc.

La perception de l'éclairage ne doit pas être éblouissante et éviter tout effet de luminance marquée. Les luminaires par leur forme, leur matériau et leur couleur, s'intègrent le mieux possible dans le paysage. Pour cela il est prévu sur les abords du lac des bornes lumineuses LED basses en remplacement des luminaires à boules à la lumière très diffuse. Les LED n'émettent pas de rayons ultraviolet ni infrarouge, ce qui permet d'éviter d'altérer les couleurs et diminue l'attraction des insectes. Ceci fait de cette source lumineuse la plus appropriée pour éclairer les objets soumis à la détérioration tels que les œuvres d'art, les aliments, les tissus ou les plantes et la plus indiquée pour une intégration en milieu forestier. Ces bornes auraient pour support des embases en bois, afin d'obtenir de jour une intégration discrète à l'environnement de la forêt.

Concernant leur implantation, toute systématisation a été évitée afin de créer des rythmes, des séquences en cohérence avec le lieu. Ainsi les bornes autour du lac sont implantées de manière aléatoire, se dilatant ou se densifiant en fonction des ambiances souhaitées. Pour compléter ce dispositif, il est proposé une mise en scène de la verticalité des arbres de l'île par de légères touches de lumière avec trois projecteurs LED, venant équilibrer la composition générale sans effet de surenchère et en limitant toute nuisance lumineuse. Le reflet de l'île dans l'eau offre un spectacle doux et poétique.

La place de jeux quant à elle sera animée par un éclairage ludique avec des projections d'images. Pour ce lieu, c'est volontairement qu'il est proposé de marquer la différence, créer le contraste avec le reste du site, comme un contre-point de lumière pour affirmer son statut d'espace ludique même de nuit. Enfin, concernant la voie d'accès au site et les aires de stationnement, il est proposé de mettre en place un éclairage à vasque semi-bombée afin de limiter les nuisances lumineuses et l'effet d'éblouissement. Le mât en bois supportant le luminaire a pour objectif de permettre une intégration discrète à l'environnement naturel.

4. Offre de restauration sur le site : réponse au postulat de Mme Müller « Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin »

4.1 *Objet du postulat*

Le postulat, déposé le 5 février 2008 et renvoyé le 6 février 2008 pour étude et rapport-préavis, porte sur l'offre des deux restaurants du site. Pour l'auteure du postulat, l'Auberge du Lac semble destinée à une clientèle choisie dans un cadre soigné, avec des salles qui peuvent être réservées pour des cocktails, repas d'affaire ou d'autres réceptions alors que la Pinte est une construction plus modeste où les promeneurs viennent prendre un rafraîchissement ou se restaurer. Les mets sont plus simples, on y sert des croûtes au fromage, fondues, tartes et autres spécialités culinaires campagnardes adaptées au lieu. Si la Pinte est ouverte tous les jours de 8h00 à 24h00, l'Auberge quant à elle, est ouverte uniquement en semaine pour les repas de midi et du soir. Le week-end, les horaires sont plus étendus.

En semaine et par jour de beau temps, l'auteure du postulat constate que la foule se presse à la Pinte alors que l'Auberge du Lac est presque vide, voire fermée. Considérant que l'Auberge du Lac comme la Pinte devrait avant tout accueillir les promeneurs, elle demande à la Municipalité d'examiner la possibilité d'améliorer l'accueil des promeneurs à Sauvabelin en revoyant le cahier des charges de l'Auberge du Lac.

4.2 *L'Auberge du Lac et la Pinte*

C'est en 1984 que la Ville a racheté de l'ADIL (Association des Intérêts de Lausanne) le droit distinct et permanent de superficie sur lequel est édifié le restaurant ainsi que le bâtiment abritant autrefois les vestiaires de la patinoire naturelle, un WC public ainsi qu'un local dévolu à la voirie.

Au début des années 90, en raison d'une conjoncture morose, le chiffre d'affaires du restaurant a connu une chute brutale entraînant l'introduction d'un jour hebdomadaire de fermeture.

Devant le mécontentement des promeneurs, qui ne trouvaient plus à se désaltérer sur le site, et la nécessité de diversifier l'offre afin de mieux répondre aux besoins de la population, la Municipalité a décidé de transformer le bâtiment « vestiaire » de Sauvabelin en pinte à fromage sur le modèle que l'on pouvait rencontrer dans la région de Gruyère. Début 1994, le nouvel établissement ouvrait ses portes sous sa forme actuelle.

Cette extension de l'Auberge du lac de Sauvabelin permet d'offrir au public la possibilité de se restaurer dans un établissement populaire et chaleureux qui présente un complément idéal au restaurant principal, plus axé sur la restauration et l'accueil des groupes, et d'assurer avec ce dernier, une ouverture sept jours sur sept.

4.3 *Situation actuelle*

Le site de Sauvabelin comprend deux établissements publics qui se veulent complémentaires et qui sont gérés par un seul tenancier :

- L'Auberge propose une cuisine relativement élaborée dans un cadre agréable, tant à l'extérieur sur la terrasse bordant le plan d'eau qu'à l'intérieur dans l'une ou l'autre des salles modulables. La configuration des lieux permet en outre la tenue de banquets pouvant réunir un nombre important de convives.

- La pinte poursuit sa vocation plus populaire en offrant une cuisine axée sur les mets au fromage, les salades et les snacks, dans un environnement plus champêtre. Elle permet également la vente à l'emporter de glaces ou autres confiseries.

Cette complémentarité permet au tenancier de maintenir à un niveau acceptable les frais d'exploitation en fermant l'auberge durant les heures dites creuses du matin et de l'après-midi et en accueillant les promeneurs à la pinte et sur sa terrasse.

Ce mode de gestion différenciée des établissements, qui tient compte des aléas liés à l'éloignement du lieu ainsi que des conditions météorologiques, a été accepté par la Municipalité dès l'ouverture de la pinte, en 1994. Les établissements étant loués sous la forme d'un bail à loyer de type commercial, il appartient au tenancier de faire tourner son affaire afin d'honorer les loyers demandés ainsi que ses charges d'exploitation.

4.4 Démarches prévues par la Municipalité

Un changement de tenancier devant intervenir fin 2013 voire début 2014, la Municipalité a établi un nouveau cahier des charges mettant l'accent sur un accueil de qualité pour l'ensemble des visiteurs du site.

Il sera notamment demandé au nouveau restaurateur :

- de proposer des plats à des prix populaires, ainsi que de privilégier largement les produits du terroir (fromage, viande, vin) ;
- d'envisager une ouverture étendue commune des deux établissements durant la belle saison.

Le nouveau tenancier sera choisi en fonction de sa capacité et sa motivation à respecter ces conditions.

5. Communication

Le projet de Sauvabelin est, aux yeux de la Municipalité, une réalisation qui s'inscrit pleinement dans le cadre des actions de développement durable qu'elle promeut depuis de nombreuses années. Plusieurs actions de communication accompagneront le projet, afin de faire connaître et valoriser ce type d'aménagement.

Rappelons que la communication autour de ce projet s'inscrit également dans la volonté politique de la Municipalité en matière de développement durable résumé dans le rapport préavis n° 2012/11 « Intentions municipales en matière de nature en ville ».

5.1 Objectifs de communication

Sur un plan général :

- positionner Lausanne comme ville innovante et dynamique en matière de développement durable à travers ce type de projet ;
- réaffirmer l'engagement de la Ville dans ce domaine depuis 10 ans et la cohérence de sa politique des 3 piliers (environnemental, social et économique), montrer un projet concret fédérant ces 3 piliers.

Au niveau du projet Sauvabelin :

- promouvoir un projet exemplaire, dans les domaines de la dépollution et de la renaturation d'un site important aux yeux des Lausannois ;
- susciter l'intérêt du grand public pour la biodiversité en informant de manière objective sur les perspectives d'avenir de ce type d'aménagement.

5.2 Plan de communication

Différents moyens de communication seront mis en œuvre pour présenter le projet : espace internet sur www.lausanne.ch, suivi photographique, exposition temporaire, avec l'objectif de

valoriser cette réalisation et conserver une trace des étapes constructives. Des visites de chantier seront également organisées. Les étapes clés du chantier seront enfin autant d'occasions de mettre en valeur le projet (première « pierre », inauguration, etc.).

5.3 Signalisation

La quantité et l'hétérogénéité des panneaux présents aujourd'hui à Sauvabelin semblent plus désorienter le visiteur que l'informer. Avec les travaux d'aménagement prévus, il semble judicieux de repenser le concept de la signalétique. Les aspects liés à l'orientation du public vers les divers pôles d'intérêt du bois de Sauvabelin seront clarifiés après les travaux. Une signalétique informative et didactique (thématique liée à la nature et à la biodiversité) sera également disposée autour du lac. Avec le futur projet d'aménagement, la Ville disposera d'une formidable vitrine de communication sur la « nature en ville » et l'écologie.

6. Agenda 21

Dans le rapport préavis n° 155 du 8 juin 2000 (Mise en place d'un agenda 21 – Politique de développement durable en ville de Lausanne), il est précisé que le développement durable relève essentiellement d'un nouvel état d'esprit par rapport à ce qui se pratique aujourd'hui. Au lieu de résoudre chaque problème pour soi et dans une optique à court terme, il s'agit, et c'est un véritable défi, d'intégrer la notion de continuité de la société et celle de long terme. Il s'agit, chaque fois que c'est possible, de favoriser la notion de long terme sans que cela signifie l'immobilisme. Une véritable société durable sera celle qui aura réussi à anticiper suffisamment tôt les problèmes qui la menacent pour qu'elle ne soit pas engloutie par ceux-ci.

La Municipalité entend poursuivre ses efforts en matière d'amélioration de la biodiversité, de la mobilité douce et d'utilisation rationnelle de l'énergie et de promotion des principes du développement durable.

7. Fonds pour le développement durable

Le fonds pour le développement durable a été sollicité à hauteur de 2'965'000 francs dans le cadre de ce projet afin de financer une partie des travaux.

En effet les différentes actions suivantes entrent dans les mesures qui peuvent être financées par le fonds soit :

- le curage du lac et la renaturation des berges qui sont des mesures visant à maintenir et restaurer le patrimoine construit et naturel appartenant à la Ville (2'240'000 francs) ;
- l'aménagement de la zone piétonne qui est une mesure en faveur de la modération du trafic et des piétons et la modification de l'éclairage qui répond aux mesures d'économie énergétique (675'000 francs) ;
- la mise en place d'une nouvelle signalétique destinée à assurer l'information de la population sur les objectifs du développement durable du projet (50'000 francs).

8. Fonds Suisse pour le Paysage

Depuis sa création en 1991 à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération, le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) soutient régulièrement des projets de sauvegarde et de revalorisation de paysages ruraux traditionnels proches de l'état naturel. Les facteurs déterminants pour l'obtention d'une contribution du FSP sont l'engagement des responsables de projet, leur compétence spécialisée et l'effet de modèle qu'ils exercent sur le plan des buts, de la réalisation et de la méthode utilisée. Le FSP accorde sa préférence aux projets qui exercent un vaste rayonnement et des effets durables.

Une demande de contribution accompagnée d'un dossier de projet a été transmise au FSP afin de bénéficier d'une subvention pour la renaturation du lac de Sauvabelin. Le Fonds s'est prononcé favorablement et a garanti un montant de 100'000 francs pour financer ce projet, pour autant que les travaux débutent avant septembre 2014 et se terminent d'ici la fin 2016.

9. Coût de l'opération

Le coût total des travaux de rénovation, devisé sur la base des prix pratiqués en 2012, s'élève à 3'700'000 francs. Il convient de préciser qu'un montant identique est inscrit au plan des investissements.

Les prix ci-après sont fondés sur la base des rapports des bureaux mandatés, ainsi que sur des évaluations du service de l'électricité (SEL) et du service des parcs et domaines (SPADOM).

Désignation des travaux :

- Curage du lac	fr.	800'000.-
- Renaturation des berges et création de biotopes	fr.	1'440'000.-
- Aménagement de la place de jeux	fr.	440'000.-
- Aménagement zone piétonne	fr.	435'000.-
- Réaménagement du chemin des Celtes	fr.	153'000.-
- Aménagement de l'aire de pique-nique	fr.	40'000.-
- Signalétique et communication	fr.	50'000.-
- Eclairage public (génie civil 45'000.-, luminaire 155'000.-, main d'œuvre 40'000.-)	fr.	240'000.-
- Compte d'attente	fr.	102'000.-
		fr. 3'700'000.-
Total travaux TTC		

10. Calendrier des opérations

Curage	Septembre - novembre 2014
Renaturation des berges et création de biotopes	mars 2015 à février 2016
Réaménagement du chemin des Celtes	juillet 2015 à décembre 2015
Aménagement de la place de jeux et de la zone piétonne	Septembre 2014 à avril 2015
Signalétique	Février 2016
Inauguration	Mars 2016

11. Aspects financiers

11.1 Plan des investissements

Cette dépense est prévue dans le plan des investissements pour les années 2014 à 2017 avec un montant de 3'700'000 francs. L'échelonnement des dépenses se résume dans le tableau suivant :

(en milliers de francs)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements		400	1'800	1'500			3'700
Recettes d'investissements		- 200	-1'270	-1'495	-100		-3'065
Total net		200	530	5	-100		635

Une nouvelle planification des travaux a modifié la répartition des recettes d'investissement prévue initialement dans le plan des investissements.

11.2 Incidence sur le budget

11.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à 11'100 francs par année à compter de l'année 2014.

Les dépenses relatives à l'éclairage public étant entièrement subventionnées par le Fonds pour le développement durable ; il n'y a pas de charges d'intérêt pour les services industriels.

11.2.2 Charges d'amortissements

En fonction de la durée d'amortissement retenue (10 ans), les charges d'amortissement s'élèvent à 73'500 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2014.

Seule la part des dépenses d'investissement non couverte par le Fonds pour le développement durable génère des charges d'amortissement

Les dépenses relatives à l'éclairage public étant entièrement subventionnées par le Fonds pour le développement durable ; il n'y a pas de charges d'amortissement pour les services industriels.

11.2.3 Charges d'exploitation

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces travaux n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement.

11.2.4 Revenus de fonctionnement

Par ailleurs, les frais de personnel pour un montant de 40'000 francs, seront portés en recettes dans les budgets de fonctionnement rubrique 76.438 du Service de l'électricité.

11.3 Crédit d'étude

Dans sa séance du 3 mars 2010, la Municipalité a adopté l'ouverture d'un compte d'attente de 350'000 francs destinés à réaliser les études. La Commission des finances a préavisé favorablement cette ouverture de compte et le Conseil communal en a été informé le 26 avril 2010.

11.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
(en milliers de francs)							
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	11.1	11.1	11.1	11.1	11.1	55.5
Amortissement	0.0	73.5	73.5	73.5	73.5	73.5	367.5
Total charges suppl.	0.0	84.6	84.6	84.6	84.6	84.6	423.0
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	-40.0	0.0	0.0	0.0	-40.0
Total net	0.0	84.6	44.6	84.6	84.6	84.6	383.0

12. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis n° 2013/62.de la Municipalité, du 5 décembre 2013

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 3'700'000 francs pour couvrir les frais relatifs à la renaturation du lac de Sauvabelin ;
2. d'amortir annuellement sur une durée de 10 ans le crédit ci-dessus par la rubrique 6601.331 du budget de la Direction des finances et du patrimoine vert, Service des parcs et domaines ;
3. de balancer le compte d'attente 6601.581.675 ouvert pour couvrir les frais d'études par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1 ;
4. d'accepter le prélèvement sur le Fonds de développement durable pour un montant total de 2'965'000 francs, et de porter le prélèvement en amortissement du crédit mentionné sur chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, la subvention du Fonds Suisse pour le Paysage à recevoir ;
6. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Elisabeth Müller « Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*


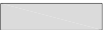
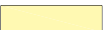









Annexe : Plan des aménagements

Légende

Surfaces au bord du lac

	prairie humide
	prairie fleurie
	surface rudérale
	ourlet herbacé
	carrière
	zone à hélophytes
	surface pionnière
	plage de galets
	étang permanent
	mare temporaire
	nénuphars
	tas de pierres
	tas de bois, souches
	buisson indigènes
	lisière étagée
	platelage en bois
	apport d'eau
	exutoire
	niveau moyen des eaux (661.00)
	niveau bas des eaux (660.70)

Surfaces zone piétonne

	gravier stabilisé
	enrobé
	gravier (revêtement place de jeux)
	surface en tout venant
	bande cyclable
	clôture
	banc en bois
	gradin en béton
	arbres existants conservés
	arbres projetés
	zone forêt
	plantation forestière non cadastrée

Sauvabelin_lac / Projet de renaturation / Légende / 20.11.2013

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Muriel Chenux Mesnier (Soc.), rapportrice, Eliane Aubert (PLR), Magali Crausaz Mottier (La Gauche), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Nicole Graber (Les Verts), Anne-Lise Ichters (PLR), Elisabeth Müller (Les Verts), Pierre Oberson (UDC), Jacques Pernet (PLR), Blaise Michel Pitton (Soc.).

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

Rapport photocopié de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice

La séance a eu lieu le 5 mars 2014 de 8 heures à 10 heures à la salle de conférence du service financier à Chauderon.

La commission était composée de Mesdames et Messieurs Jacques Pernet, Anne-Lise Ichters, Nicole Graber, Elisabeth Muller, Pierre Oberson, Magali Crausaz Mottier, Eliane Aubert (remplaçante de Monsieur Xavier de Haller), Anne-Françoise Decollogny (remplaçante de Monsieur Yves Adam), Blaise-Michel Pitton (remplaçant de Monsieur Laurent Guidetti), Muriel Chenaux Mesnier, rapportrice,

La Municipalité était représentée par Madame Florence Germond, municipale, directrice des finances et du patrimoine vert.

L'administration était représentée par Messieurs Fabrice Nicolier, chef de division service logement et gérance, Stephan Henninger, chef de division service électricité, Michel Reichard, chef du service des parcs et domaines (SPADOM), Yann Jeannin, chef de la division logistique (SPADOM), Julien Rémy, adjoint technique (SPADOM).

Excusés : Messieurs Yves Adam, Xavier de Haller et Laurent Guidetti.

Les notes de séance ont été prises par Madame Marianne Marendaz : nous la remercions chaleureusement pour la qualité et la précision de son travail.

EXPOSE DU PREAVIS ET DISCUSSION GENERALE

La Municipalité expose son projet de renaturation et de réhabilitation du lac de Sauvablin. Les deux buts poursuivis sont de mieux accueillir le public dans ce lieu apprécié par de nombreux Lausannois et de laisser une grande place à la nature

La place de jeux sera déplacée dans un endroit, plus adapté, les berges naturelles vont être refaites, tout en étanchéifiant les bords du lac afin de laisser de l'espace pour la végétation.

Plusieurs membres de la commission soulignent la qualité du projet présenté.

1. Objet du préavis

Une question est posée sur les produits du terroir. La Municipalité répond que le tenancier actuel a fait part de son envie de cesser son activité, la question des produits du terroir sera bien entendu discutée mais aucune contrainte n'est possible actuellement.

2. Préambule et bref historique

Il est relevé que 350'000 visiteurs par année visitent le site, le calcul s'effectue par échantillonnage par des étudiants.

Concernant la tour de Sauvabelin, un compteur a été mis en place et celui-ci dénombre 75 à 76 000 entrées par année.

3. 1 Descriptions détaillées des travaux projetés

Une discussion a lieu sur l'accès du site par les transports publics. Un bus toutes les 15 minutes et toutes les 30 minutes le dimanche sont considérés comme insuffisants par une membre de la commission.

Mme la Municipale répond qu'on peut considérer que des passages toutes les 30 minutes le dimanche et toutes les 15 minutes en semaine sont adéquats.

La question du nombre de places de parc est également abordée, le site doit être attractif, il y a également des manifestations, et les places de parc doivent être en suffisance.

Mme la Municipale répond que le projet se préoccupe autant de la question des places de parc que des transports publics. Il y a une centaine de place au chemin des Celtes et 150 au parking du Signal.

Par ailleurs un lieu devant le restaurant permettra de déposer les personnes à mobilité réduite et de parquer ensuite sur une place réservée aux handicapés.

3.2 Place de jeux : pas de remarque

3.3 Renaturation du lac

Actuellement le lac est alimenté par de l'eau potable, à terme le lac devrait être alimenté par de l'eau de pluie et être alimenté seulement en cas de besoin.

Une discussion s'engage sur la problématique de l'éclairage. Le projet présenté comporte moins d'éclairage, tout en LED, ce qui représente une amélioration par rapport à la situation actuelle. L'éclairage autour du lac et de l'île est éteint à partir de minuit.

4. Offre de restauration sur le site et réponse au postulat de Madame Muller « un meilleur accueil pour des promeneurs de Sauvabelin »

Une discussion s'engage sur la meilleure offre possible de restauration pour ce site.

La postulante n'est pas satisfaite de la réponse de la Municipalité à son postulat. Elle désapprouve le fait que les promeneurs ne soient plus accueillis comme autrefois dans la belle auberge.

Le restaurateur devrait ouvrir son établissement tous les jours même si l'affluence est irrégulière. Une proposition est faite d'ouvrir l'auberge dès le matin, que les deux établissements, soit la pinte et l'établissement, conservent des cartes bien distinctes.

Les Points 5 et 6 : n'amènent pas de discussion.

7. Fonds pour le développement durable

Deux types de bancs seront installés avec accoudoirs et dossiers.

Point 8 et 9 : pas de remarque

10. Calendrier des opérations

La Municipalité confirme que l'accessibilité du site sera garantie avec toutefois des adaptations lors des périodes des grands travaux.

11. Aspects financiers

La Municipalité confirme que la participation du Fonds du développement durable et du Fonds suisse du paysage est bien de 635 000 francs.

Ce point n'amène pas d'autres remarques.

CONCLUSIONS ET VOTES

Madame la Présidente propose de passer aux votes en bloc les point 1 à 5 selon les souhaits de la commission soit :

- 1) d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 3'700'000 francs pour couvrir les frais relatifs à la renaturation du lac de Sauvabelin.
- 2) d'amortir annuellement sur une durée de 10 ans le crédit ci-dessus par la rubrique 6601.331 du budget de la direction des finances et du patrimoine vert, service des parcs et domaines.
- 3) de balancer le compte d'attente 6601.581.675 ouvert pour couvrir les frais d'études par le prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1.
- 4) d'accepter le prélèvement sur le Fonds du développement durable pour un montant total de 2'965'000 francs et de porter le prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

- 5) de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 la subvention du Fonds suisse pour le paysage à recevoir.

Les conclusions 1 à 5 sont acceptées à l'unanimité

- 6) d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Madame Elisabeth Muller
« Un meilleur accueil pour les promeneurs à Sauvablin »

Discussion

M. Blaise Michel Pitton (Soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je vous prie d'excuser cette intervention un peu tardive, même si elle vient en préalable à la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Je n'avais pas noté, et je crois que nous sommes plusieurs à partager cet avis, de changements notables au sein de la Direction des travaux, malgré les récentes turbulences au sein de l'organisation de la Municipalité, respectivement dans la façon dont était organisée la coordination de tout ce qui touche l'espace public. Ma question préalable à notre débat est de savoir si, dans le cadre du préavis qui touche Sauvablin, et qui intéresse de nombreux Lausannois, cette nécessaire coordination par le passage des différents services, ce respect des processus internes à l'Administration pour le bon fonctionnement de la Municipalité a eu lieu. Si, malheureusement, comme nous pensons l'avoir appris, ce n'est pas le cas, je me permettrai de demander un report de la discussion afin que nous puissions connaître l'avis des différents services. Je vous remercie par avance et je suis navré pour cet incident de procédure.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Je viens de me renseigner au niveau technique. Ce préavis est discuté au sein de l'Administration depuis 2008. On m'informe qu'il a passé deux fois au comité des espaces publics, qui représente tous les services qui impactent l'espace public ; c'est un groupe spécialisé qui a planché sur les éléments proposés dans ce préavis. Je pense donc pouvoir vous confirmer avec certitude que ce travail a été fait au sein de l'Administration. Je pourrai également vous transmettre les dates de ces comités dans lesquels ce préavis a été traité.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je n'ai pas de raison de mettre en doute la parole de la conseillère municipale. Je constate et note que ces rencontres ont eu lieu il y a passablement d'années. Dès lors que je n'ai pas lieu de mettre en doute la parole d'un autre conseiller municipal, aisément identifiable, je préfère demander un report de façon à m'assurer que la situation a été bien suivie. Je ne pense pas que cela change beaucoup de choses. Je suis navré, encore une fois, pour cette intervention.

Cette proposition est appuyée par 10 conseillers.

Le vote est reporté.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Je suis un peu perplexe par rapport à l'intervention et à la décision de reporter le vote à la prochaine fois. Que faut-il faire jusque-là ?

La présidente : – Alors, avant qu'on continue, je vais vous faire voter le report de la discussion. Nous serons ainsi tranquilles.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La présidente : – Il y a 32 voix contre 32 et 6 abstentions ; c'est bien balancé. Ce n'est pas évident de décider de continuer ou non cette discussion. Vraisemblablement, pour certains, ce n'est pas possible. Rien ne nous l'interdit dans notre Règlement. C'est un joli cadeau que vous me faites pour ces fins de séances. (*Un conseiller informe la présidente qu'il n'a pas pu voter.*) Nous allons revoter.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Par ailleurs, je vous ferai remarquer que mon micro est toujours ouvert et que je n'en abuse pas. (*Rires dans la salle.*)

La présidente : – Je vous remercie infiniment, monsieur Rastorfer.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Mais la sagesse serait tout de même de me redonner la parole.

La présidente : – Non, monsieur Rastorfer, je vous remercie de ne pas abuser, comme vous l'avez fait, et nous allons éteindre votre micro.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La discussion est reportée par 35 voix contre 34 et 6 abstentions.

Centralisation sous un même toit des équipes du Service d'organisation et d'informatique (SOI) et conclusion d'un bail à loyer

Reprise des locaux du Service d'organisation et d'informatique (SOI) pour répondre aux besoins du Service social Lausanne (SSL)

Préavis N° 2014/26 du 15 mai 2014

Administration générale et culture, Enfance, jeunesse et cohésion sociale, Logement et sécurité publique

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit spécial de fonctionnement de CHF 697'700.- pour :

- d'une part achever le transfert du SOI à Sévelin 46 ;
- et d'autre part réaliser l'extension des surfaces dévolues au SSL à Chauderon 9, afin de répondre à l'expansion des prestations délivrées par ce service.

En 2011, la majeure partie des équipes du SOI a quitté l'immeuble administratif de Chauderon 9 en vue d'occuper des locaux sis à l'avenue de Sévelin 46, 3^e étage. Les surfaces ainsi libérées à Chauderon 9 ont été allouées au SSL. Toutefois, la surface des locaux de Sévelin 46 était insuffisante pour accueillir l'équipe de l'atelier de numérisation et de photographie, ainsi que la salle de formation informatique située place de la Riponne 10. Or, de nouvelles surfaces ont été libérées récemment par leur ancien locataire à Sévelin 46.

2. Service d'organisation et d'informatique

Concrètement, la réalisation du projet décrit ci-dessus nécessite la location, par la Ville de Lausanne, de 847 m² de surfaces supplémentaires situées au 1^{er} étage de l'immeuble de l'avenue de Sévelin 46, en vue de les affecter au SOI. L'objet en question est à aménager pour convenir à deux ateliers techniques et à des activités tant administratives qu'informatiques. D'une surface totale brute de 1'239 m², ces locaux étaient utilisés par la société Manor AG.

Sur le site de Chauderon 9, le SOI dispose encore à ce jour de 705 m², dont 318 m² de surfaces de bureaux et de locaux communs et 387 m² de locaux en sous-sol (270 m² de locaux techniques et 117 m² de dépôt. Par ailleurs, la salle de formation sise à la place de la Riponne 10, de 71 m², fait également partie aujourd'hui des locaux attribués au SOI. Ce local permet d'accueillir dix élèves et deux formateurs.

En contrepartie de la location des nouvelles surfaces disponibles à Sévelin 46, le SOI libérerait donc ses locaux de Chauderon 9, exception faite des 270 m² de locaux techniques, et le local de Riponne 10.

Le personnel du SOI encore à Chauderon 9 compte six collaborateurs fixes et au moins quatre temporaires (auxiliaires, ETSL, stagiaires). Ces surfaces de bureau sont en outre largement occupées par un volumineux matériel technique ainsi que par l'atelier de

photographie, ceci justifiant que ces collaborateurs/trices disposent d'une surface moyenne par personne supérieure à la norme fixée par la Municipalité (20 à 25 m² par poste de travail).

Outre l'avantage que représenterait le regroupement des équipes du SOI sous un même toit, ce déménagement permettrait à ce service de combler les lacunes de sécurité du stockage des œuvres d'art des musées lausannois en vue de les numériser, en créant une zone d'entreposage dont l'accès serait strictement limité et contrôlé, de disposer d'une vraie salle de bancs de tests destinée à l'évaluation, par les ingénieurs du SOI et les correspondants micro-informatiques (CMI), des nouveaux logiciels et matériels, de créer une salle de formation (théorie et pratique) équipée dédiée aux apprentis informaticiens et, enfin, de procéder à une extension de ses surfaces, en prévision de l'accroissement prévu de l'effectif et du matériel qui se produiront lors de la mise en œuvre du projet de gestion électronique des documents et des travaux de numérisation de masse qui seront à réaliser en permanence.

3. Service social Lausanne

Grâce aux surfaces supplémentaires qui lui ont été dévolues en 2011 (préavis N° 2011/8), le SSL a pu faire face à l'augmentation de la demande en revenu d'insertion (RI) consécutive à la quatrième révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage. Deux nouvelles unités RI ont été créées, ce qui a permis au service d'absorber la plus forte hausse du nombre de dossiers en une année jamais enregistrée à Lausanne (+ 16%). Depuis lors, la demande d'aide sociale a été stabilisée, notamment grâce à l'introduction des prestations complémentaires (PC) familles. Il n'en demeure pas moins qu'une progression de cette demande, moins forte que par le passé mais néanmoins régulière, est tout de même attendue pour les prochaines années, ne serait-ce qu'en raison de la croissance démographique. A terme, il sera sans doute nécessaire de créer une nouvelle unité RI.

Le service doit en outre répondre à de nouvelles demandes du Département de la santé et de l'action sociales. Il est notamment appelé à créer - dès que possible - avec le Service du travail une nouvelle unité commune pour l'insertion socioprofessionnelle de bénéficiaires du RI.

Enfin, le service est toujours à la recherche de place pour accueillir et former des apprentis.

Plutôt que d'initier la recherche d'un huitième site pour le SSL, il y a lieu de lui allouer les 318 m² de surfaces de bureaux que le SOI libère à Chauderon 9. Ces surfaces sont situées dans le prolongement direct des locaux actuels du service. Elles permettront d'accueillir immédiatement la nouvelle unité commune SSL-ST puis, progressivement, de répondre aux autres besoins.

Le SSL pourra ainsi rester dans le périmètre de Chauderon, d'une part, et utiliser la réception existante pour l'accueil des usagers des nouveaux groupes de travail, d'autre part. L'Autorité cantonale a reconnu le bien-fondé de cette démarche et admis la prise en charge du loyer relatif à cette surface.

Les travaux d'aménagement seront également financés par l'Etat.

4. Description des travaux d'aménagement

4.1 Avenue de Sévelin 46, 1^{er} étage – SOI

Les locaux dont la location est demandée sont vides, bruts de béton et totalement dépourvus de parois de séparation. Ils devront donc être aménagés pour répondre aux besoins de l'affectation projetée, notamment :

- une zone dédiée à l'atelier de numérisation comprenant un studio photos et un espace de conservation temporaire des objets, fermé, sécurisé et rafraîchi ;
- une salle de conférences ;
- un atelier de montage micro-informatique ;

- une salle de formation/théorie pour les apprentis ;
- une salle de formation (en lieu et place de la salle de Riponne 10) ;
- un groupe sanitaire.

Le projet d'aménagement préparé par le Service du logement et des gérances (SLG) a été validé par la régie immobilière PSP Management SA.

4.2 Place Chauderon 9 – SSL

Les locaux existants au rez-de-chaussée, situés à l'est du bâtiment, ont été aménagés initialement pour répondre à l'activité spécifique de l'atelier de numérisation du SOI. Ils doivent être adaptés aux activités administratives du SSL et être aménagés comme suit : deux bureaux fermés pour les chefs d'unités, deux grands *open space* pour les collaborateurs-trices et cinq salles dédiées aux entretiens avec les usagers.

Les travaux nécessaires impliquent la pose de parois et de portes ainsi que la redéfinition de l'éclairage et de l'installation informatique.

5. Aspects financiers

5.1 Location

Surfaces supplémentaires à l'avenue de Sévelin 46, 1^{er} étage

Ce bâtiment administratif, construit en 1994, dispose de quatre niveaux sur rez-de-chaussée et possède deux sous-sols. Le propriétaire est PSP Real Estate AG, représenté par PSP Management SA.

Le loyer net annuel est de CHF 155.- / m² et l'acompte de charges s'élève à CHF 26.- / m² / an.

La location est envisagée à partir du 1^{er} octobre 2014, par contrat de bail renouvelable de cinq ans en cinq ans. Les charges locatives annuelles s'articulent comme suit :

- | | | |
|--|-------------------|-------------------------|
| • Surfaces à louer de 847 m ² : | CHF | 131'300.- |
| • Charges d'exploitation ¹⁰ : | <u>CHF</u> | <u>22'000.-</u> |
| Total des charges locatives annuelles : | <u>CHF</u> | <u>153'300.-</u> |

En lieu et place d'une participation de sa part aux travaux de mise aux normes « bureaux » de ces locaux, le bailleur consent la gratuité des loyers pendant cinq mois, à compter de l'entrée en force du bail, soit dès le 1^{er} octobre 2014.

Place Chauderon 9

Le bâtiment, propriété de la CPCL, est entièrement dévolu à l'administration communale. Les locaux actuellement occupés par l'atelier de numérisation du SOI sont composés de 318 m² de surfaces de bureau au rez-de-chaussée (niveau rue de Genève) et de 117 m² de surfaces de dépôt au 1^{er} sous-sol.

Cette location est régie par un seul bail pour tout l'immeuble. Le loyer est refacturé aux services de l'administration communale qui l'occupent, au prorata des surfaces utilisées.

Le SSL souhaite reprendre uniquement les surfaces de bureau (318 m² à CHF 328.- / m²), ceci en complément au préavis N° 2011/8¹¹. Les 117 m² de surfaces de dépôts libérés par le SOI seront attribués par le SLG à un ou à des services à déterminer, dont la demande pour cette catégorie de local ne peut être satisfaite actuellement.

¹⁰ Charges d'exploitation : chauffage, eau chaude, eau, électricité, taxe déchets.

¹¹ Préavis N° 2011/8 du 19.01.2011 Déménagement du Service d'organisation et d'informatique (SOI), utilisation des locaux du SOI pour répondre aux besoins du Service social ainsi que de divers services de l'administration communale.

Les charges locatives annuelles de ces locaux sont les suivantes :

- Surfaces administratives (318 m²): CHF 104'300.- soit CHF 328.- / m² / an
- Charges locatives d'exploitation¹² : CHF 31'000.-
- Total des charges locatives annuelles : **CHF 135'300.-** (montant arrondi)

Au montant ci-dessus doivent être ajoutées les prestations de nettoyage et de conciergerie effectuées par l'équipe de nettoyage du SLG, pour un coût estimatif de CHF 38'600.-.

- Surfaces de dépôts (117 m²) : CHF 15'400.- soit CHF 132.- / m² / an
- Charges d'exploitation : CHF 0.-
- Total des charges locatives annuelles : **CHF 15'400.-** (montant arrondi)

Le SOI conserve les 270 m² résiduels de locaux techniques pour son propre usage et continue conséquemment à en supporter la charge (CHF 132.- / m² / an, soit CHF 35'640.- par an).

Place de la Riponne 10

Le bâtiment, colloqué en patrimoine financier, est très partiellement occupé par l'administration communale. Les locaux utilisés comme salle de formation du SOI, d'une surface de 71 m², seraient remis en location. Le bail en cours est arrivé à échéance le 31 décembre 2013, il est renouvelé pour cinq ans sauf avis de résiliation donné au moins six mois à l'avance. Cette clause ne pouvant plus être respectée, il incombe au SLG de trouver un repreneur pour lui éviter de devoir assumer la charge inutile du loyer de locaux inoccupés. Toutefois, un service de l'administration communale s'intéresse d'ores et déjà à une reprise de ces locaux courant 2014. Nous partons du principe qu'il n'y aura pas de vacance sur cet objet.

- Surfaces administratives : CHF 20'200.- soit CHF 285.- / m² / an
- Charges d'exploitation : CHF 1'300.-
- Charges locatives annuelles : **CHF 21'500.-**

5.2 Charges locatives

Le comparatif des charges actuelles et futures du SOI sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Seule la charge locative des locaux concernés par le présent préavis est prise en ligne de compte.

	Actuelles (12 mois)			Futures (12 mois)			Différence
	Chauderon 9	Riponne 10	Total	Chauderon 9	Sévelin 46	Total	
Loyer net annuel	155'400.-	20'200.-	175'600.-	35'600.-	131'300.-	166'900.-	- 8'700.-
Charges locatives	31'000.-	1'300.-	32'300.-	0.-	22'000.-	22'000.-	- 10'300.-
Nettoyages et conciergerie	38'600.-	3'600.-	42'200.-	0.-	37'300.-	37'300.-	-4'900.-
Total	225'000.-	25'100.-	250'100.-	35'600.-	190'600.-	226'200.-	- 23'900.-

En comparaison avec l'état locatif actuel du SOI, cette opération représenterait donc une économie annuelle sur les loyers et les charges d'exploitation de CHF 23'900.-.

¹² Charges locatives d'exploitation : chauffage, eau chaude, eau, électricité, taxe déchets.

Les coûts de cette nouvelle location à Sévelin 46 représentent, pour le SLG, une charge supplémentaire annuelle de CHF 131'300.- au titre de loyer et de CHF 22'000.- de charges locatives.

Les charges locatives supplémentaires pour le SSL seraient les suivantes :

	Futures (annuelles) Chauderon 9
Loyer net annuel	104'300.-
Charges locatives	31'000.-
Nettoyages et conciergerie	38'600.-
Total	173'900.-

L'occupation par le SSL des locaux actuellement attribués au SOI constitue un transfert de charges du SOI au SSL et non une augmentation globale des dépenses de la Ville. De plus, ce surcroît de charge du SSL sera entièrement compensé par le versement d'une subvention cantonale.

Le projet de location du 1^{er} étage de Sévelin 46 pour le compte du SOI et la reprise des locaux de Chauderon 9 par le SSL est donc économiquement viable.

5.3 Travaux d'aménagement

Ci-après, le récapitulatif des dépenses uniques en 2014 :

Avenue du Sévelin 46 - SOI :

Déménagement :	CHF	14'000.-
Travaux d'aménagement :	CHF	170'000.-
Installations techniques spécifiques :	CHF	130'000.-
Installations : électricité, informatique et téléphonie :	CHF	55'700.-
Recalibrage des ploters de l'atelier de numérisation :	CHF	3'000.-
Honoraires spécialistes :	CHF	20'000.-
Divers et imprévus :	CHF	28'500.-
Sous-total TTC :	CHF	421'200.-

Montant partiellement financé par la gratuité de loyer accordée par le bailleur, soit CHF 54'700.-.

Place Chauderon 9 - SSL :

Travaux d'aménagement :	CHF	170'000.-
Mobilier :	CHF	88'000.-
Divers et imprévus :	CHF	13'000.-
Total TTC :	CHF	271'000.-

Cependant, il est prévu de financer les CHF 271'000.- à la charge du SSL par le fonds de réserve de ce service, lequel est alimenté par la subvention cantonale.

Le total des dépenses uniques s'élève ainsi à CHF 692'200.-.

5.4 Matériel informatique pour le SSL

Il est prévu de financer les 21 postes de travail et les imprimantes des cinq salles d'entretiens par le mécanisme habituel de financement des équipements informatiques du SSL, lequel est subventionné par le Canton.

5.5 *Exploitation et nettoyages (SLG)*

Il est prévu que les surfaces supplémentaires du SOI, au 1^{er} étage de Sévelin 46, soient, selon l'usage, entretenues par le personnel de nettoyage géré par le SLG. Le besoin en personnel de nettoyage est établi à deux heures quotidiennes de travail soit 0.25 ept, lequel sera prélevé sur l'effectif existant. Dès lors, il n'y a pas d'augmentation de charge en personnel à prévoir.

Il convient enfin de prévoir un supplément de charges annuel de CHF 21'0000- en vue de pouvoir couvrir les autres frais de maintenance et de climatisation des nouveaux locaux de Sévelin 46, dès 2015.

5.6 *Crédit spécial de fonctionnement 2014*

5.6.1. *Dépenses*

Il ressort de ce qui précède qu'un crédit spécial de fonctionnement sur l'exercice 2014 est nécessaire. Celui-ci se répartit comme suit :

1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations :			CHF	55'700.-
	Informatique et téléphonie :	CHF	55'700.-		
1500.314	Entretiens des biens immobiliers :			CHF	328'500.-
	Travaux d'aménagement :	CHF	170'000.-		
	Installations techniques spécifiques :	CHF	130'000.-		
	Divers et imprévus :	CHF	28'500.-		
1500.318	Autres prestations de tiers :			CHF	37'000.-
	Déménagement :	CHF	14'000.-		
	Recalibrage des plotters :	CHF	3'000.-		
	Honoraires spécialistes :	CHF	20'000.-		
3306.312	Eau, énergie et chauffage (<u>trois mois</u>) :	CHF	22'000.- /an	CHF	5'500.-
5112.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations Mobilier	CHF	88'000.-	CHF	88'000.-
5112.314	Entretien des biens immobiliers			CHF	183'000.-
	Travaux d'aménagement :	CHF	170'000.-		
	Divers et imprévus	CHF	13'000.-		
Total brut des charges :				CHF	697'700.-

5.6.2. *Diminution de charges*

3306.316	Loyers et redevances d'utilisation (gratuité loyer 3 mois)	CHF	- 32'800.-
----------	--	-----	------------

5.6.3. *Recettes*

5112.451	Participation du Canton aux charges	CHF	314'500.-
----------	-------------------------------------	-----	-----------

Total des recettes **CHF 314'500.-**

Du fait des recettes, le total net des charges supplémentaires pour 2014 est de CHF 350'400.-.

5.7 Incidence sur le budget de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	Total
Personnel suppl. (en ept)	0	0	0	0	0
(en milliers CHF)					
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges ponctuelles, déménagement du SOI	421.2	0.0	0.0	0.0	421.2
Charges d'exploitation du SOI	5.5	21.0	21.0	21.0	68.5
Charges ponctuelles, déménagement du SSL	271.0	0.0	0.0	0.0	271.0
Charges d'exploitation du SSL	0.0	173.9	173.9	173.9	521.7
Total charges suppl.	697.7	194.9	194.9	194.9	1'282.4
Réductions de charges loyer (3 mois en 2014 et 2 mois en 2015)	-32.8	-21.9	0.0	0.0	-54.7
Réduction de charges SOI	0.0	-23.9	-23.9	-23.9	-71.7
Revenus SSL	-314.5	-173.9	-173.9	-173.9	-836.2
Total net	350.4	-24.8	-2.9	-2.9	319.8

Les loyers et les charges d'exploitation assumées par le SLG sont refacturés aux services par le biais des imputations internes (rubriques 390 et 490), lesquelles ne font pas l'objet d'une demande de crédit spécifique.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/26 de la Municipalité du 15 mai 2014

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'approuver la conclusion par la Municipalité d'un bail à loyer destiné à entrer en jouissance de locaux supplémentaires sis rue de Sévelin 46 à compter du 1^{er} octobre 2014, en vue de répondre aux besoins du Service d'organisation et d'informatique ;
- d'approuver le projet d'installation d'unités du Service social Lausanne présentant des besoins avérés, voire urgents, dans les locaux de bureau libérés par le Service d'organisation et d'informatique à Chauderon 9, selon planification approuvée par la Municipalité ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2014 de CHF 697'700.-, montant à porter en augmentation des rubriques suivantes :

1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	55'700.-
1500.314	Entretiens des biens immobiliers :	CHF	328'500.-
1500.318	Autres prestations de tiers	CHF	37'000.-
3306.312	Eau, énergie et chauffage (trois mois)	CHF	5'500.-
5112.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	88'000.-
5112.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	183'000.-

4. d'approuver le financement partiel des dépenses indiquées au § 3. des présentes conclusions par les augmentations de revenus et diminutions de charges suivantes, portées à l'exercice 2014 :

5112.451	Participation du Canton aux charges	CHF	314'500.-
3306.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	32'800.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M^me Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

Rapport polycopié de M. Philippe Clivaz (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur

La commission finances, dans sa séance du 22 mai a traité ce sujet dans la salle des commissions de l'Hôtel de ville.

Elle était composée de Mesdames Sylviane Bergmann, Anne-Françoise Decollogny, Françoise Longchamp, Messieurs Claude Bonnard, Jean-François Cachin, Valentin Christe, Georges-André Clerc, Julien Eggenberger, Benoît Gaillard, Philippe Mivelaz, David Payot, Giampiero Trezzini et Philippe Clivaz (rapporteur).

Etait excusé : Monsieur Pierre-Antoine Hildbrand.

Messieurs Georges-André Clerc et Pierre-Yves Oppikofer seront absents au moment du vote.

La Municipalité était représentée par Madame Florence Germond, accompagnée de Madame Elisabeth Huber (procès verbal) et Messieurs David Barbi (chef du service financier), Denys Papeil (chef du service d'organisation et d'informatique), Christian Ruffieux (adjoint au SOI) et Michel Cornut (chef du service social Lausanne).

Après les salutations et présentations d'usage, une présentation détaillée du projet est faite à la commission. Une discussion générale s'ensuit.

Un commissaire souhaite comprendre pourquoi l'atelier de numérisation n'est plus à la Cité comme c'était le cas avant et s'il n'est pas dangereux de devoir déplacer des œuvres pour les numériser, au lieu de les numériser sur place.

Ces questions de sécurité, si elles sortent à proprement parler du sujet du présent préavis, préoccupent plusieurs commissaires. Les représentants du SOI expliquent à la commission qu'ils ont la charge de la numérisation, mais pas du transport des œuvres qui est du ressort du service de la culture. Il est important, pour une bonne numérisation, de pouvoir l'effectuer dans un espace neutre prévu à cet effet. Les musées ne conviennent pas forcément pour une telle démarche.

La Municipalité transmettra à la Commission des finances les informations relatives aux coûts de déplacements des œuvres (y compris les frais d'assurances). Encore une fois, ce sujet n'étant le cœur du présent préavis, il est décidé d'avancer dans le traitement du préavis, même sans ces informations financières.

La question de la reprise de la salle de la Riponne 10, libérée par le SOI, est posée ; en effet, le préavis semble contradictoire sur le sujet. Le chef du service SOI confirme que la salle sera reprise par le Service du personnel qui en assumera les charges, compensées sur son propre budget.

A la question d'un commissaire sur les coûts spécifiques à l'installation de l'atelier de numérisation, le chef de service répond qu'il est difficile de le savoir précisément. Il précise encore que ces coûts sont limités, étant donné la petitesse du local.

A la question de l'occupation des locaux de Chauderon 9 par le SSL, le chef de service répond qu'elle est rendue nécessaire par un projet pilote financé par le Canton avec la création d'une nouvelle entité regroupant le CSR et l'ORP.

Sur l'aspect financier, un commissaire s'étonne de la différence de prix au mètre carré entre les locaux. Le chef de service du SOI répond que c'est lié au fait que les nouveaux espaces de Sévelin sont livrés bruts, ce qui explique les travaux nécessaires à leurs aménagements. Il est également précisé que c'est mieux pour la ville de prendre en charge les frais d'aménagements, plutôt que d'avoir un loyer plus élevé à payer.

Au chapitre 5.3. Travaux d'aménagements du préavis, il est question d'un montant de 271'000.-- qui sera prélevé sur le fonds de réserve du SSL, lequel est alimenté par la subvention cantonale. Le chef de service nous explique que depuis la rédaction du préavis, les choses ont évolué et que ce sera directement le Canton qui prendra ce montant à sa charge. Cette information ne change rien quant aux conclusions à voter par la commission.

Au chapitre 6 conclusions, le président propose de prendre une à une les 4 conclusions. La commission accepte.

Toutes les conclusions sont acceptées avec le même nombre de oui et d'abstentions. Le résultat des votes de la Commission des finances est donc rassemblé ci-après :

Sur les 12 commissaires présents, 8 acceptent les conclusions, 4 s'abstiennent.

Discussion

M. Philippe Clivaz (Soc.), président rapporteur de la Commission permanente des finances : – On en a déjà parlé par rapport à la lettre dont vous avez fait part tout à l'heure, mais il y a eu une discussion interne à la Commission des finances, sans les chefs de service, avant le traitement de ce préavis ; elle a duré un certain temps et les membres de la Commission des finances se sont exprimés sur l'opportunité de traiter ce préavis ou non. Finalement, la Commission des finances a décidé de traiter le préavis.

La discussion est ouverte.

La présidente : – Il y a des demandes de parole qui, à mon avis, doivent dater de l'urgence d'avant.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – En effet, c'était pour l'objet précédent.

M. Guy Gaudard (PLR) : – En préambule, permettez-moi de saluer nos collègues d'Yverdon : bienvenue dans ce Conseil.

Dorénavant, c'est la Municipalité, ou du moins une partie, qui décide des préavis que l'on traite lors de nos séances et qui décide également de l'urgence à accorder à ces derniers. Cette pratique est encore aggravée par la sollicitation de la Commission des finances pour traiter le préavis en question. Bientôt, ce Conseil débattrait uniquement de la largeur des trottoirs, ainsi que du nombre de poubelles à installer lors de leur réfection.

Le sujet que nous traitons ce soir est d'importance, puisqu'il vise à autoriser, une fois de plus, le Service social (SSL) à augmenter ses surfaces administratives. Sous prétexte de réunir le Service d'organisation et d'informatique (SOI) sous un même toit, il serait déplacé à Sévelin 46 et le SSL reprendrait ses locaux à Chauderon 9. Quelle imagination ! Ceci contourne le sens de ma motion « Service social sous un seul toit », qui doit être traitée ce soir, en deuxième position des rapports. Cette motion exige de réunir le SSL sous un seul et même toit afin de cesser ces déménagements tous azimuts et de regrouper les collaborateurs répartis actuellement sur sept sites. Il y a donc une parfaite opposition entre ces deux objets.

Au point 3 du préavis, il est fait mention que la demande d'aide sociale va continuer d'augmenter à Lausanne en raison, bien entendu, de la croissance démographique, et que, à terme, il sera sans doute nécessaire de créer une nouvelle entité RI. Cela promet, si l'on sait que, à ce jour, 7,3 % de la population lausannoise bénéficie d'une rente sociale. A l'allure où la démographie évolue, on peut aisément imaginer que les 318 m² de surfaces de bureaux et locaux communs repris par le SSL à Chauderon seront rapidement insuffisants.

Notons également au point 5.2 le montant annuel exorbitant prévu pour le nettoyage de ces locaux, à savoir 38 600 francs. La recherche de nouvelles surfaces liées aux besoins croissants en matière d'aide sociale est une perspective inquiétante. La Ville a beau argumenter recevoir une compensation financière du Canton, nous n'avons jamais su si ces recettes couvraient la totalité des charges engendrées par l'exploitation de ce service. A ce stade, il conviendrait de développer une péréquation cantonale en surfaces de locaux et en ressources pour accueillir les bénéficiaires de l'aide sociale. En effet, il n'appartient désormais plus au seul chef-lieu de poursuivre sa quête en mètres carrés administratifs sous prétexte que les arcanes socialistes du Canton l'ont désigné pour cette tâche sans fin. La situation veut que toutes les communes du Canton soient dorénavant mises à contribution. Si rien n'est fait pour mieux maîtriser les coûts, et sachant que près de 40 % des contribuables lausannois ne paient pas d'impôts, la situation financière de la Ville sera très alarmante à court terme.

A ce sujet, un article paru dans le magazine *PME* d'avril invite la Municipalité à une extrême prudence en matière de gestion financière de la Ville. En effet, le résultat d'une enquête menée par l'IDHEAP auprès de 19 communes est édifiant, puisque Lausanne est dernière. On est quand même dernier derrière Köniz, Coire et Frauenfeld – ce sont de grandes communes – et derrière Genève, Berne et la Confédération. Lisez ce rapport, il est assez significatif. Dès lors, il faut que ces démenagements répétés du Service social cessent.

Ce Conseil est en droit d'attendre un plan directeur sur cinq ans et de recevoir une projection efficiente des tendances futures en matière d'aide sociale et des surfaces supplémentaires. Sans ces éléments, le PLR s'abstiendra ou refusera toute nouvelle tentative d'obtention de mètres carrés supplémentaires. Le temps nécessaire à établir ce plan directeur permettra également à la Ville de revoir à la baisse la surface de 20 à 25 m² de bureaux dédiés à chaque collaborateur. Si ce besoin théorique était diminué de 20 %, laissant tout de même de confortables conditions de travail aux employés communaux, la surface disponible dédiée aux postes de travail se verrait considérablement augmentée. Dès lors, dépenser plus d'un demi-million, subvention cantonale déduite, pour une telle opération est un affront pour ceux qui se lèvent tôt et contribuent à la vie économique de notre Canton.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Pour la quatrième fois depuis le début de cette année, vous nous faites le coup cavalier de faire traiter un préavis ayant fait l'objet d'un préavis antérieur par la Commission des finances, ce qui ne permet pas aux membres de cette commission d'analyser les différents points de manière approfondie. Il nous semblerait plus judicieux que les mêmes commissaires traitent des mêmes sujets. Lorsque la Commission des finances avait dû, en urgence également, traiter le préavis 2014/12 concernant les Jeux olympiques d'hiver 2020, en réponse à une question que je vous avais posée vous demandant pourquoi une commission ad hoc n'avait pas été nommée pour traiter ce préavis, vous m'aviez répondu que, comme il revêtait une certaine urgence, vous ne faisiez pas confiance au président de la commission ad hoc qui aurait été nommée pour faire rapidement son rapport. Est-ce là toute la considération que vous accordez aux conseillers communaux ? Le groupe PLR refusera ce préavis.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Je relève une chose par rapport à l'intervention de M. Gaudard : les Lausannois qui ne paient pas d'impôts ne représentent pas 40 % de la population ; c'est moins de la moitié, ou un peu plus, mais ce n'est en tout cas pas 40 %. Vous reprenez des chiffres faux, qui viennent d'en haut.

Sur la question de l'urgence, je trouve que, parfois, notre Conseil a une fierté mal placée. Il faut reconnaître qu'on a un problème avec ces histoires de baux, simplement parce qu'il faut agir rapidement, car les opportunités se présentent. De plus, le montant annuel du loyer – 50 000 francs – est relativement bas par rapport à la situation actuelle du marché. C'est donc de la fierté mal placée de se vexer avec ces demandes d'urgences à tous crins.

Je me rappelle l'exercice un peu pénible qu'on a vécu il y a quelque temps, où notre collègue Maurice Calame, en victime expiatoire, a été lapidé publiquement sur le parvis de la Préfecture ; on s'est livré à un exercice presque humiliant pour nous. J'annonce donc que j'ai déposé une demande de modification du Règlement du Conseil communal sur cette question des baux à loyer, qui est une solution parmi d'autres et qui ne vise qu'à ouvrir la discussion sur ce sujet, en espérant qu'on pourra le traiter dans cette fameuse commission qui doit traiter de notre Règlement. Si quelqu'un pouvait nous informer de ce qu'elle est en train de faire, cela nous arrangerait.

M. Claude Bonnard (Les Verts) : – En commission, on était quelques-uns à ne pas avoir très bien pris la demande d'urgence pour cet objet. Bien sûr, on nous a dit que c'était nécessaire pour le Service social de trouver de nouveaux locaux, ce que l'on peut admettre ; je ne désire pas parler de ce point en particulier. Pour trouver plus de locaux, on peut soit chasser d'autres parties de l'Administration ailleurs, trouver une bonne raison, comme mettre toute l'activité du SOI sous le même toit, sans parler du problème que M. Gaudard a relevé pour le Service social où, finalement, il ne sera pas sous le même toit. Maintenant, est-ce opportun de mettre toutes les activités du SOI sous le même toit à Sévelin ?

En commission, on a découvert l'activité de l'atelier de numérisation. Il a été conçu pour fonctionner dans les locaux des musées, ceci afin de permettre aux œuvres d'art de ne pas être transportées de gauche à droite, ou en tout cas le moins possible. Cet atelier avait aussi été prévu pour fonctionner en symbiose avec le Musée cantonal des Beaux-Arts. L'équipement est assez unique et cher. C'était un des arguments utilisés en commission pour justifier l'achat d'un scanner important. Peut-être que c'est dû à l'urgence, ou au fait que les choses n'ont pas été réfléchies et que personne n'a été consulté, mais il se trouve que le Musée cantonal des Beaux-Arts n'a pas un tel équipement ; il lui serait peut-être utile et peut-être qu'il a la place.

En tout cas, si un scanner à œuvres d'art doit être placé quelque part à Lausanne, ce doit être dans le Pôle muséal. Alors, est-il vraiment nécessaire de dépenser la coquette somme de 161 000 francs pour aménager des locaux spéciaux dans un endroit, à Sévelin, qui est par ailleurs loué, car il n'appartient pas à la Ville, et y transporter des œuvres d'art fragiles, quelquefois précieuses, plutôt que de l'installer logiquement au Palais de Rumine ou de le laisser à la Cité, de manière à pouvoir fonctionner correctement. Il est plus facile de transporter des fichiers informatiques par un réseau à fibres optiques, par exemple, que de transporter des œuvres d'art en camion sécurisé, et que sais-je encore. Ceal démontre que l'urgence avec laquelle travaille la Municipalité ne correspond pas à l'adage « gouverner c'est prévoir ». Cela a l'air d'être de l'improvisation, ce qui est dommage.

Je trouve que c'est fâcheux de prendre des décisions qui coûtent quelques centaines de milliers de francs sans pouvoir réfléchir un peu plus loin, avec une perspective telle que celle du Pôle muséal, qui permettrait d'arriver à quelque chose. J'invite donc la Municipalité, que ce préavis soit accepté ou pas, à toucher un mot au Musée cantonal des Beaux-Arts pour que cet équipement puisse y être transféré le plus rapidement possible, car c'est là qu'il devrait être, de manière à pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions et remplir son but.

Pour le reste, en ce qui concerne les besoins du Service social, je n'arrive pas à me prononcer là-dessus. Je désire relever tout de même qu'on fera peut-être une bonne affaire avec les locaux que l'on va louer à Sévelin, car ils coûtent deux fois moins cher que les locaux qu'on loue à la Caisse de pensions de l'Administration communale ; cela montre peut-être comment on finance la Caisse de pensions par rapport au marché privé.

M. Valentin Christe (UDC) : – En cohérence avec la position qui était la sienne lors du débat sur le budget, le groupe UDC s'opposera à ce préavis. Compte tenu de la situation

financière préoccupante de la Ville de Lausanne, nous ne pouvons en effet cautionner la politique actuelle de la Municipalité, qui est celle d'une croissance des charges sans fin. Nous appelons la Municipalité et ce Conseil à revenir à la raison ; les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Je voulais intervenir par rapport aux affirmations de M. Gaudard et de M^{me} Longchamp concernant les demandes d'urgence de la Municipalité, ainsi que l'attribution à la Commission des finances de ce préavis. En effet, il me semble que l'attribution aux commissions relève des compétences du Bureau et que l'acceptation des demandes municipales concernant les urgences, comme de toute urgence demandée par une commission ou par un conseiller communal – c'est possible – sont la prérogative de la présidence. Je voudrais donc redonner les responsabilités à ceux qui ont, me semble-t-il, à les assumer.

La présidente : – Vous parlez donc d'une responsabilité commune et partagée, monsieur Rastorfer.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je vais traiter la partie qui me concerne et M. Tosato répondra aux questions spécifiques concernant le Service social.

En ce qui concerne les urgences, tous les cas traités cette année correspondaient à des situations bien précises ; ce n'était pas le plaisir de passer par la Commission des finances qui nous a inspirés. On a effectivement vu des rapports de commission mettre six mois à arriver jusqu'ici ; on a aussi vu des présidents de commission le faire pour la semaine suivante. Dans un cas où l'on doit déposer le dossier final le 17 juin, soit celui des Jeux olympiques de la jeunesse, soutenus par une écrasante majorité de ce Conseil, si, par malheur, on tombait sur une de ces présidences où l'on nous disait que c'est le pouvoir du Conseil et que le président avait d'autres choses à faire, qu'il n'y pouvait rien, qu'il avait des examens ou était malade, on aurait passé le 17 juin et Brasov aurait été désignée simplement par la volonté ou la non-volonté d'un seul individu. On sait que la Commission des finances est une commission permanente et on n'a pas voulu prendre de risque. Il y avait de bonnes chances pour que cela fonctionne, mais si cela se produisait, on aurait dit que nous étions des imbéciles.

Concernant le deuxième exemple, l'USST, on avait une opportunité de marché avec contrat impératif. Soit on passait par des procédures ordinaires, et les locaux auraient été attribués à quelqu'un d'autre, soit on procédait de cette manière. M. Mivelaz a soulevé un problème réel dans ces cas, et on avait d'ailleurs pris une démarche très spéciale que la Commission des finances a, sur le fond réglementaire, sanctionné en nous demandant de faire un préavis urgent pour elle-même, plutôt que de laisser cela par crédit supplémentaire, alors qu'on franchissait les fameuses limites légales. Effectivement, un certain nombre de règlements ont un âge certain et datent d'une époque où les loyers étaient cinq fois moins chers ; les seuils inscrits dans ces règlements avaient tout leur sens. Aujourd'hui, ils commencent à poser de sacrés problèmes dès qu'on a le moindre déménagement.

En ce qui concerne l'objet en question, c'est le Conseil d'Etat qui nous a dit vouloir développer certaines lignes de prestations dès septembre et que, dans ces conditions, il avait besoin de locaux en gestation depuis quelques mois déjà. Dans un souci d'équilibre financier, nous avons cherché un certain nombre de mesures de compensation, celles qu'on pouvait trouver. Et, effectivement, le Conseil d'Etat ayant avancé son projet en nous disant que, tout à coup, il faudrait qu'en septembre cela puisse démarrer, on n'avait plus d'autre possibilité que de passer par la Commission des finances. Il faut dire que, vu les méandres du Conseil communal, ce sera novembre ou décembre. On n'y peut rien, parce qu'on ne peut pas travailler sans crédits votés, vous le savez. On a beaucoup moins de pouvoir que le Conseil d'Etat dans ce domaine, qui peut passer sans préavis jusqu'à 1 million d'investissements ordinaires, et que certaines communes valaisannes, qui peuvent le faire jusqu'à 5 millions. Ici, on a des règles strictes, qui sont bonnes : 50 000 ou 100 000 francs, selon les objets. Mais ces simples règles impliquent un minimum de souplesse si l'on ne veut pas paralyser le fonctionnement de la Ville. C'est pourquoi on a été obligés de faire ainsi. Il faut trouver ces

modalités, mais ce n'était pas dans le but de faire un acte d'autorité ou un bras d'honneur aux procédures, au mépris d'une quelconque notion que le Conseil communal ne comprendrait pas et pour laquelle nous aimerions passer en force.

Maintenant, on aurait pu louer les locaux dans lesquels le SOI aménagera pour le Service social et dire que cela fait un huitième endroit. Outre les remarques comme celles de M. Bonnard, à savoir que c'est peut-être mieux de donner certains locaux payés par l'Etat à l'Etat que de lui donner ces locaux, il n'y avait pas de calcul de ce genre. Simplement, monsieur Gaudard, on n'aurait pas eu le septième endroit avec cette solution, mais le huitième. On irait donc encore plus contre votre motion, à laquelle on répond, si on avait procédé de cette manière plutôt qu'en restant à Chauderon, où l'on reste dans un des sept locaux. Ceci dit, ce n'est pas demain qu'on verra au plan des investissements la construction d'un bâtiment spécial pour le Service social, qui travaille avec 30 ou 40 millions, pour y mettre tout le monde.

C'est un des problèmes que j'ai de temps en temps avec des discussions de groupe : on demande de multiplier les dépenses d'investissements en tous genres et l'un d'entre vous dit qu'il n'y a aucun problème à perdre 60 millions d'impôts et qu'on devrait en plus abaisser le taux d'impôt pour être plus attractif, donc d'en perdre 70 millions. A force de vouloir frapper à toutes les portes de la démagogie, on finit par avoir quelque chose de tellement inconsistant que, même avec la meilleure des bonnes volontés, la Municipalité ne pourra pas en tenir compte, parce qu'elle ne peut pas faire de gestion schizophrène, elle doit avoir un budget complètement équilibré dans toute la mesure du possible, et un plan des investissements qui tienne la route. Vous verrez dans les comptes qu'on va plutôt dans cette direction, sous réserve de gros événements cantonaux et nationaux dont on vient de parler. Donc, la politique en question est cohérente.

Je comprends parfaitement les réticences de M. Bonnard en ce qui concerne la numérisation. D'abord, il y a lieu de préciser qu'on a failli partir dans des ateliers de numérisation beaucoup plus importants. Il y a eu des crédits d'investissement jusqu'à 4 millions à un moment donné, et plusieurs musées auraient pu avoir le leur. La volonté forte de numérisation est venue de votre Conseil ; on l'a suivie il y a bien des années – dix ou quinze ans maintenant. Dans cette optique, et vu les moyens financiers, on a choisi un lieu au SOI, avec des équipes qui pouvaient être sur place. Au début, la numérisation était au Service de la culture, qui s'est déclaré incompetent pour le faire. Je n'étais pas encore responsable de la culture à l'époque, j'étais seulement responsable du SOI, et comme il s'est déclaré incompetent pour la faire, il a bien fallu que d'autres le fassent, pour qui c'était beaucoup plus simple de centraliser à Chauderon, dans cette optique de récupérer les moyens. C'est vrai que si on l'avait mis dans un musée cantonal, les autres musées auraient dû transférer les œuvres, en admettant qu'ils aient quelque chose à numériser – mais il y en a quand même plusieurs qui ont des œuvres à numériser –, alors que si on le met au SOI, celui qui aurait eu le scanner n'aurait pas eu à faire les déplacements.

Il y a quand même un problème avec le Pôle muséal, même si je pense que c'est une bonne idée qu'on doit explorer : à ma connaissance, pour le moment, les problèmes de stockage sont à régler de manière globale, et c'est un de nos gros problèmes, notamment à l'Art brut. Je ne veux pas anticiper sur un futur débat avant qu'il ait lieu, mais il est certain que si l'on met notre scanner au Musée cantonal des Beaux-Arts pour ses œuvres, celles du Canton, peut-être qu'on nous tolérera sur place, mais le Musée cantonal des Beaux-Arts n'est pas une institution communale. Néanmoins, je pense qu'une solution collective mérite d'être étudiée dans le cadre du futur Pôle muséal. Je vous signale que le Musée cantonal des Beaux-Arts ouvrira ses portes, sous réserve de problèmes de procédures plus graves que prévu, vers 2017, fin 2016 au mieux. Cela dépend de la vitesse des procédures encore pendantes ; il ouvrira peut-être seulement en 2017, voire 2018 dans le pire des cas. Dans cette optique, on ne peut évidemment libérer aucun des locaux destinés au Service social si on garde l'atelier de numérisation à Chauderon. Le déménagement est lié et on est bien obligé de les mettre quelque part, à moins que l'on considère qu'il faut les supprimer, parce que cela dérange, ou

les mettre de force dans le musée qui s'est déclaré incompétent, avec des gens du SOI qui font le voyage d'un endroit à l'autre sans arrêt.

Donc, malgré les apparences, et en comprenant les réticences et les doutes de M. Bonnard, que je partage en partie, on propose une solution meilleure que la situation actuelle. Le fait de garder le Service social à Chauderon et le déménagement du SOI n'interdit pas de réfléchir à la suite. Ces équipements sont certes chers, mais ils ne durent pas vingt-cinq ans, et le nôtre a déjà quelques années.

M. Oscar Tosato, municipal, enfance, jeunesse et cohésion sociale : – J'aimerais tout d'abord dire qu'aujourd'hui, à Lausanne et dans le canton, personne n'aspire à devoir demander l'aide sociale. Personne ne désire non plus rester longtemps au bénéfice de l'aide sociale, le RI.

Le travail fondamental du Service social de la Ville de Lausanne est de proposer des mesures d'intégration sociale, des mesures qui permettront de retrouver un emploi et l'indépendance. Aujourd'hui, c'est ce à quoi aspirent la plupart des personnes qui sont au RI. Aujourd'hui, le RI ou les bénéficiaires du revenu d'insertion augmentent en pourcentage dans tout le Canton, dans tous les centres régionaux, sauf à Lausanne, cela grâce aux mesures qui ont été mises en place, notamment la réorganisation du Service social, qui a séparé les assistants sociaux des gestionnaires financiers, permettant ainsi aux assistants sociaux d'être au plus proche des personnes demandeuses en leur proposant des mesures qui leur conviennent. Mais, pour retrouver du travail, encore faut-il qu'il y en ait sur le marché et, vous le savez, ce n'est pas forcément le cas.

J'ai une deuxième remarque à cette attaque incompréhensible de M. Gaudard contre les bénéficiaires du RI, qui me laisse encore pantois : elle concerne le financement de l'aide sociale. L'aide sociale est financée par les citoyens vaudois et elle est partagée par la Commune et le Canton. Dans tout le canton, c'est pareil : des choses sont prises en charge par le Canton et, ensuite, c'est réparti à travers la facture sociale en fonction du nombre de personnes qui habitent la commune ; la Ville de Lausanne ne met rien de plus que les autres communes. Vous avez eu l'occasion de lire le journal local et de constater, par exemple, que c'est dans une commune du Nord vaudois, que je ne citerai pas, qu'il y a le plus grand nombre de recours au RI. Il n'y a pas de dépense supplémentaire ou de prise en charge supplémentaire de la Ville de Lausanne dans le cadre du RI et de l'aide sociale.

La Ville a un certain nombre de prestations sociales supplémentaires qui n'existent pas ailleurs, on n'y reviendra pas, notamment dans l'accueil de personnes concernées par les addictions, dans le domaine de l'accueil des personnes dans des lieux d'hébergement de nuit, qui n'existent pas partout et qui sont le lot de quelques villes-centres. La Municipalité est consciente de faire un travail respectueux de la dignité humaine, puisque nous essayons d'assurer à tout le monde, quelle que soit son origine, son sexe ou sa couleur, un toit, de la nourriture, des soins et des vêtements.

Vous parlez de déménagement, mais il n'y a pas de déménagement. Le Service social de Lausanne a inscrit la création d'une unité supplémentaire pour le Centre social régional à son budget de l'année passée. Elle a ensuite été avalisée par le Département de la santé et de l'action sociale. Aussi étonnant que cela puisse vous paraître, sur la demande de M. Maillard et de M. Leuba, puisque nous devons y développer des mesures particulières, des mesures pilotes dans le domaine de la réinsertion sociale. Nous cherchons des locaux pour le faire. Le SOI devant déménager pour se trouver sous un seul toit, nous nous sommes alors inscrits pour pouvoir bénéficier de ces locaux qui jouxtent, monsieur Gaudard, l'unité – je ne me rappelle plus quel numéro, mais peut-être l'unité 11 du Service social. Ils ne font que se rapprocher d'autres locaux, d'autres bureaux du Service social. Il y a déjà deux étages d'unités du Service social. Cela nous arrange aussi d'obtenir ces locaux parce que, à Chauderon 9, nous avons deux étages de l'ORP. Nous travaillons ensemble dans un certain nombre de situations où les bénéficiaires de prestations peuvent obtenir soit une mesure

d'intégration professionnelle, soit une mesure d'intégration sociale. Pour nous, il faut des locaux le plus rapidement possible.

On devrait pouvoir ouvrir cette unité le 1^{er} septembre. Si on peut l'ouvrir le 1^{er} octobre, on le fera, mais nous ne pouvons pas, monsieur Gaudard, attendre qu'un hypothétique bâtiment de la taille des bureaux administratifs de la Pontaise se libère pour y loger tout le Service social. Aujourd'hui, nous devons répondre aux besoins des prestations et le fait de passer par une urgence dans le cadre de la Commission des finances répond véritablement à ce besoin. Je trouve intéressant qu'un législatif et un exécutif puissent travailler rapidement et de manière partagée dans le cadre d'une nécessité urgente comme celle-ci, où on a déjà l'argent et où la demande vient de l'Etat, exprimée par deux conseillers d'Etat qui ne sont par essence pas dispendieux – je parle de MM. Leuba et Maillard. En ce qui me concerne, je trouvais que c'était une bonne idée.

Je ne peux donc que vous encourager, en dehors d'une multitude de questions de forme, à approuver ces déménagements et ainsi de permettre au SOI de se retrouver sous un même toit et au Service social de la Ville de Lausanne de pouvoir répondre à son mandat cantonal, et de pouvoir mettre en place les unités qui servent les prestations utiles à tous ceux et celles qui ont besoin d'un soutien dans notre ville.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Il y a peut-être une erreur de compréhension de la part de M. Tosato. Monsieur Tosato, vous avez dit que M. Gaudard avait attaqué les bénéficiaires du RI ; vous l'avez répété deux fois et vous l'avez ressenti comme cela. Je n'ai pas du tout entendu la même chose. J'ai vérifié le texte de M. Gaudard et en aucun cas il n'a attaqué les bénéficiaires du RI. Je vous invite à relire son texte ou à lire le Bulletin lorsqu'il paraîtra. Il ne les attaque pas, il dit simplement qu'il y a une augmentation démographique et, avec cela, une augmentation des bénéficiaires du RI ; et c'est un fait, on ne peut pas le nier. Mais en aucun cas il ne les a attaqués. Je voulais juste rectifier ce point.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – J'aimerais rappeler quelques informations qui nous ont été transmises dans le cadre de la commission et ainsi rectifier quelques propos qui n'ont pas laissé de m'étonner.

Tout d'abord, la critique s'agissant de loyers trop chers ou pas assez chers. On nous a expliqué que, pour les locaux de l'avenue de Provence, il s'agissait de locaux non aménagés et qu'il revenait moins cher à long terme à la Ville de faire les aménagements elle-même à ses frais plutôt que ce soit le propriétaire qui les fasse et qu'ainsi il augmente le loyer. S'agissant des locaux situés à Chauderon, on est au centre-ville et, évidemment, ils n'ont pas le même coût que des locaux situés à l'avenue de Provence, dans des lieux non aménagés.

S'agissant de l'atelier de numérisation, on parle ici de son déménagement et non de son existence, de son rattachement ou de son partage avec tel ou tel autre partenaire ; ne mélangeons pas les discussions.

Quant au Service social, son chef nous a présenté tous les avantages que ces possibilités supplémentaires offraient à l'extension de son service dans des locaux totalement adjacents et en poursuite des locaux qui sont actuellement utilisés par ce service. Je voudrais donc rectifier un certain nombre de propos qui me paraissent totalement à côté de ceux que j'ai entendus en commission.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Je suis désolé, moi aussi, j'ai entendu une attaque contre les bénéficiaires de l'aide sociale, mais pas seulement, aussi contre les employés de l'Administration publique, notamment du Service social. Parce que les allusions aux gens qui se lèvent à sept heures du matin et qui paient leurs impôts comparés à ceux qui travaillent à la Ville de Lausanne, pour moi, c'est une attaque contre les employés de la Ville.

Les horaires des employés de la Ville sont les mêmes à peu près que dans le reste des entités économiques et il y en a beaucoup qui se lèvent tôt le matin, qui commencent même avant 7 h. De plus, les employés du Service social, comme les autres employés de la Ville, sont des travailleurs productifs ; ce ne sont pas des improductifs qui vivent aux crochets de la

collectivité. Ils produisent des services utiles à la collectivité, qui ont une valeur économique et monétaire. Cette valeur monétaire se trouve au moment où la collectivité publique, soit la Ville de Lausanne, encaisse les impôts qui valident le choix politique de développer des prestations d'utilité publique. Certes, ce sont des choix politiques et non des choix économiques, mais la création de richesses et de valeurs n'est pas toujours et uniquement le fait de l'économie ; elle est aussi parfois le fait de décisions prises par des collectivités publiques de développer des prestations et d'employer des gens pour un travail productif dans ce sens. Alors, je ne peux qu'aller contre la doctrine dominante dans la partie droite de cet hémicycle, qui sous-entend toujours que les employés sont des improductifs qui vivent aux crochets de ceux qui paient beaucoup trop d'impôts, pour des activités dont on ne sait pas bien à quoi elles servent.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Puisque M^{me} de Meuron a cru bon de répéter une chose fautive qu'avait déjà affirmée M. Gaudard, et sans vouloir revenir sur la question de savoir s'il s'agissait d'une attaque ou non, j'invite toutes les personnes qui ont accès à internet à aller consulter la statistique de l'aide sociale cantonale qui paraît chaque mois, qui permettra de constater – mais c'est vrai que cela n'a jamais été relevé dans une interpellation du groupe PLR – que la proportion de bénéficiaires de l'aide sociale à Lausanne diminue de façon constante depuis un peu plus de deux ans. C'est la première information qu'il n'est pas tout à fait inutile de relever. Elle est passée de plus de 7 % à 6,8 % actuellement, sauf erreur.

De plus, pour M^{me} de Meuron, qui a, encore une fois, déformé les propos de M. Gaudard, dont je ne me souviens pas précisément, le nombre de bénéficiaires – ce qui n'est pas la même chose que la proportion – est resté remarquablement stable, puisque, précisément, malgré la croissance démographique, le taux d'aide sociale a diminué. On est toujours autour de 9300 ou 9500 bénéficiaires. Donc, à contre-vérité, contre-vérité et demie. Merci, madame de Meuron d'avoir indiqué que, pour votre part, et visiblement pour celle de M. Gaudard, il n'y a pas d'attaque contre les bénéficiaires du RI. On en prend acte, mais il ne faut pas non plus imaginer qu'ils se reproduisent ou qu'ils augmentent leur nombre sans cesse, car c'est faux.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'aimerais rappeler à M. Oppikofer que j'ai parlé de 5 h du matin ; à 7 h, il y a longtemps qu'on travaille, monsieur Oppikofer. Et je n'ai pas mis en doute la rentabilité, l'efficacité et la loyauté professionnelle des employés de la Ville. Il ne faut pas détourner chacun de mes propos quand cela vous arrange ou quand le vent semble souffler de votre côté.

Monsieur Tosato, vous confondez la définition des mots. J'aurais pu parler de bilan, de constat, d'état des lieux, mais je n'ai jamais parlé d'attaque. C'est un mot qui n'est pas dans mon vocabulaire actif. Je dénonce simplement le fait que c'est Lausanne qui fournit régulièrement toutes les surfaces pour les bénéficiaires de prestations RI ; une péréquation cantonale devrait être établie afin qu'on répartisse un peu la surface administrative et les ressources nécessaires pour que ce service fonctionne bien. D'ailleurs, vous n'avez pas dit si les montants des subventions du Canton qu'on encaissait couvraient les charges d'exploitation de ce service à Lausanne.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – M. Gaillard vient de nous dire que le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale est en constante diminution à Lausanne. J'en suis fort aise, mais alors je ne comprends pas les propos tenus par le chef de service, M. Michel Cornut, lors de la Commission des finances, qui nous disait que c'était en constante augmentation et que d'ici deux ans, il n'y aurait pas assez de place et qu'il faudrait de nouveaux locaux. J'aimerais savoir si la Municipalité a déjà envisagé un nouveau déménagement. Et où est-ce qu'elle envisage de déménager les bureaux pour le Service social ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – M. Gaillard est un trop fin politicien pour ignorer que la baisse constante du nombre de bénéficiaires du RI n'est pas due à une amélioration de la conjoncture sensible et qui absorbe en elle-même des gens en les remettant sur le marché du travail, mais c'est dû à une création, dont je suis fier, les PC familles, qui permet à des gens

principalement issus du RI de retrouver une partie de travail, mais qui ne leur permet pas de vivre et d'avoir un mix entre le salaire qu'ils peuvent tirer et les prestations de la collectivité publique. C'est donc quelque chose qui permet à un certain nombre de gens de sortir du RI et de reprendre pied dans le monde du travail. Je crois qu'il y a là une heureuse évolution.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – J'aimerais confirmer à M. Gaudard que toutes les charges concernant l'octroi de l'aide sociale et du RI, que ce soit par les prestataires assistants sociaux ou par les administratifs, sont couvertes par le Canton. Je ne comprends pas bien votre question ou la demande de comparaison que vous faites entre les surfaces en mètres carrés utilisées à Lausanne et dans le reste du Canton ; c'est la même chose partout. Dans tout le canton, vous avez besoin du même nombre de mètres carrés qu'à Lausanne pour l'octroi de cette prestation.

Cela ne change rien qu'un bénéficiaire du RI soit de Sainte-Croix et touche l'aide sociale à Lausanne ou soit de Lausanne et touche l'aide sociale à Echallens ; cela ne change absolument rien du tout, puisque c'est un pot commun réparti en fonction des personnes. C'est exactement comme pour la scolarité obligatoire : on donne tant par enfant, que l'enfant soit à Lausanne, à Renens ou à Epalinges. Mais peut-être que je n'ai pas bien saisi votre question sur cette répartition par mètre carré.

Monsieur Chollet, bien sûr, mais on ne pensait pas que l'objet de la discussion étaient les mesures actives permettant aux personnes à l'aide sociale de vivre dignement avec, effectivement, les PC familles. Vous avez entièrement raison, les PC familles et les rentes-pont AVS sont deux mesures qui permettent à des *working poors*, des personnes qui travaillent et dont le revenu du travail n'est pas suffisant pour entretenir leur famille, d'avoir des prestations qui ne les obligent pas à avoir recours au RI. Mais il est clair qu'une mesure ou une autre apparaissent dans les montants des dépenses de la facture sociale.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je n'ai pas eu de réponse à ma question concernant un futur déménagement, puisque M. Michel Cornut nous a annoncé que, contrairement à ce que M. Gaillard a dit, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale est en constante augmentation.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Il ne s'agit pas d'un déménagement ; je ne comprends pas. Nous devons louer des locaux supplémentaires qui pourraient se retrouver dans un même bâtiment où nous avons déjà une partie du service, comme c'est le cas à Chauderon 9. Maintenant, il est clair que si le nombre de bénéficiaires du RI devait augmenter, à partir d'un certain nombre de dossiers par assistant social, de nouveaux postes de travail se créeraient automatiquement. C'est la même chose à l'ORP et dans l'enseignement ; il n'y a que dans l'accueil de jour de la petite enfance que ce n'est pas la même chose.

La discussion est close.

M. Philippe Clivaz (Soc.), président rapporteur de la Commission permanente des finances : – Après une longue discussion, nous avons décidé de prendre les conclusions les unes après les autres. Il y en a quatre. En l'occurrence, les résultats du vote des quatre conclusions ont été identiques. Je suggère donc que le Conseil ne suive pas la Commission et qu'il prenne directement les quatre conclusions ensemble.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Les conclusions sont adoptées par 45 voix contre 30 et 5 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/26 de la Municipalité, du 15 mai 2014 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la conclusion par la Municipalité d'un bail à loyer destiné à entrer en jouissance de locaux supplémentaires sis rue de Sévelin 46 à compter du 1^{er} octobre 2014, en vue de répondre aux besoins du Service d'organisation et d'informatique ;
2. d'approuver le projet d'installation d'unités du Service social Lausanne présentant des besoins avérés, voire urgents, dans les locaux de bureau libérés par le Service d'organisation et d'informatique à Chauderon 9, selon planification approuvée par la Municipalité ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2014 de CHF 697'700.–, montant à porter en augmentation des rubriques suivantes :

1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	55'700.–
1500.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	328'500.–
1500.318	Autres prestations de tiers	CHF	37'000.–
3306.312	Eau, énergie et chauffage (<u>trois mois</u>)	CHF	5'500.–
5112.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	88'000.–
5112.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	183'000.–
4. d'approuver le financement partiel des dépenses indiquées au § 3 des présentes conclusions par les augmentations de revenus et diminutions de charges suivantes, portées à l'exercice 2014 :

5112.451	Participation du Canton aux charges	CHF	314'500.–
3306.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	32'800.–

Remplacement et extension ordinaires du réseau de gaz pour l'exercice 2012

Remplacement et extension ordinaires des réseaux électriques, de gaz et de chauffage à distance pour l'exercice 2014

Demandes de crédits complémentaires

Préavis N° 2014/27 du 15 mai 2014

Services industriels

1. Objet du préavis

Dans sa séance du 7 décembre 2011, votre Conseil a adopté les conclusions du préavis N° 2011/54¹³ et alloué à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 39'280'000.– pour la rénovation et l'extension de la voirie et des différents réseaux communaux en 2012. Sur ce montant, CHF 8'926'000.– ont été alloués pour le réseau de gaz.

Ce crédit se révèle aujourd'hui insuffisant. En effet, des surcoûts liés à la main-d'œuvre interne sont intervenus au cours de l'avancement des travaux sur les chantiers. Un budget estimé à CHF 957'000.– a été prévu pour la valorisation des heures effectuées par les collaborateurs du Service du gaz et chauffage à distance. Or, le montant effectivement nécessaire est de CHF 2'000'000.–. Afin de financer ces compléments de charges, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif

¹³ Préavis N°2011/54 « Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages - Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics - Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau - Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels - Réfection de surfaces privées communales - Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires - Crédits-cadre annuels 2012 ».

de CHF 1'000'000.- pour les rénovations et extensions ordinaires du réseau de distribution de gaz commencées en 2012, montant totalement compensé par des recettes au budget de fonctionnement.

Ce crédit complémentaire porte le crédit total alloué au titre de la rénovation et des extensions de la voirie et des réseaux pour 2012 à CHF 42'080'000.-, en tenant compte du crédit complémentaire déjà alloué par le préavis 2012/05¹⁴ pour le réseau multimédia.

Dans sa séance du 3 décembre 2013, votre Conseil a adopté les conclusions du préavis N° 2013/44¹⁵ et octroyé un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 33'300'000.- pour la rénovation et l'extension de la voirie et des différents réseaux communaux en 2014. Sur ce montant, CHF 11'850'000.- ont été alloués pour les réseaux de gaz et de chauffage à distance et CHF 4'035'000.- pour le réseau électrique. Ces crédits se révèlent insuffisants pour répondre à l'évolution de la ville, des équipements privés et des demandes de raccordements.

Pour commencer l'ensemble des travaux effectivement planifiés en 2014, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'700'000.- pour le réseau de distribution d'électricité et de CHF 2'050'000.- pour les réseaux de distribution de gaz et de chauffage à distance. Ce crédit est partiellement compensé par des recettes d'investissement (CHF 650'000.-) pour le réseau électrique.

Ces investissements complémentaires s'expliquent par le travail du Service commercial pour la densification des réseaux de gaz et de chauffage à distance (nouveaux raccordements), par les chantiers coordonnés hors Lausanne pour le remplacement de conduites de gaz qui présentent des fuites et par les demandes de raccordement au réseau électrique (installations de production solaire photovoltaïque et nouveaux bâtiments). Ces éléments n'étaient pas connus au moment de la rédaction du préavis 2013/44.

Ce crédit complémentaire porte le crédit total alloué au titre de la rénovation et des extensions de la voirie et des réseaux pour 2014 à CHF 37'050'000.-.

2. Le crédit sollicité pour 2012

Les heures de travail effectuées par les collaborateurs des SiL sont facturées aux crédits d'investissement et viennent augmenter la valeur des actifs réalisés. Le crédit complémentaire sollicité permettra de couvrir les surcoûts liés au nombre croissant d'heures consacrées par les collaborateurs du Service du gaz et du chauffage à distance sur les chantiers ouverts sous le crédit-cadre des extensions ordinaires 2012.

En tenant compte des chantiers encore à terminer, le montant total du coût de la main-d'œuvre interne est estimé à près de CHF 2'000'000.-.

2.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Le crédit complémentaire sollicité s'élève à CHF 1'000'000.- :

En milliers de CHF	Préavis 2011/54	Préavis 2012/5	Crédit complémentaire	Total
Réseau de gaz	8'926	0	1'000	9'926
Réseau multimédia	3'075	1'800	0	4'875
Autres réseaux	27'279	0	0	27'279
Total	39'280	1'800	1'000	42'080

Ce crédit complémentaire porte le total des coûts de main-d'œuvre interne pour les investissements du crédit-cadre 2012 lié au réseau de gaz à CHF 1'957'000.-.

¹⁴ Préavis N°2012/05 « Extensions ordinaires du service multimédia Demande de crédits complémentaires », adopté par votre Conseil dans sa séance du 24 avril 2012.

¹⁵ Préavis N°2013/44 « Rénovation... - Crédits-cadre annuels 2014 ».

L'échelonnement prévu des dépenses est le suivant :

(En milliers de francs)	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissement	440	305	175	80	0	1'000

2.2 Conséquence sur le budget de fonctionnement

2.2.1 Charges d'exploitation

Ce crédit d'investissement n'implique pas de charges d'exploitation supplémentaires.

2.2.2 Charges d'intérêt

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3.25%, les intérêts théoriques moyens développés par le crédit complémentaire sollicité s'élèvent à CHF 17'900.- par année à compter de l'année 2015.

2.2.3 Charge d'amortissement

En tenant compte d'une durée d'amortissement de 30 ans, la charge d'amortissement théorique supplémentaire dès 2015 est de CHF 33'300.-.

2.2.4 Revenus supplémentaires

Les coûts de main-d'œuvre interne imputés sur le crédit d'investissement seront comptabilisés en revenus dans le budget de fonctionnement.

2.3 Tableau récapitulatif

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. en CDD (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF, avec arrondi)						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	17.9	17.9	17.9	17.9	71.6
Charge d'amortissement	0.0	33.3	33.3	33.3	33.3	133.2
Total charges suppl.	0.0	51.2	51.2	51.2	51.2	204.8
Revenus (main-d'œuvre interne facturées aux crédits-cadres)	-440.0	-305.0	-175.0	-80.0	0.0	-1'000.0
Total net	-440.0	-388.8	-123.8	-28.8	51.2	-795.2

3. Les crédits sollicités pour 2014

Les montants obtenus pour les SiL par le préavis N° 2013/44 permettent de couvrir les frais de rénovation et d'extension des réseaux de distribution, de pose et d'échanges périodiques des compteurs pour l'exercice 2014.

Pour le Service de l'électricité (SEL) une partie du préavis des extensions ordinaires sert à couvrir les dépenses liées aux demandes de nouveaux raccordements au réseau électrique. Pour 2014, le SEL doit financer la construction de nombreux postes de transformations pour répondre à la densification de la ville et aux demandes de raccordement de projets d'installations de production décentralisée (IPD).

Les porteurs de projets IPD doivent prendre en charge tous les coûts de raccordement au réseau électrique jusqu'au point de dérivation sur le réseau. Tous les autres coûts liés au raccordement de l'IPD sont considérés comme renforcement du réseau et sont pris en charge par Swissgrid après validation du dossier par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). Le gestionnaire de réseau doit toutefois avancer l'entier des montants nécessaires et n'est remboursé que sur présentation des pièces comptables une fois le projet terminé, sur la base de la variante la moins chère approuvée par l'ElCom. A ce jour, le SEL devra avancer quelque CHF 300'000.- pour les projets d'IDP (essentiellement pour des projets solaires photovoltaïques de SI-REN SA, société appartenant à 100% à la Ville).

Le solde du montant complémentaire sollicité permettra de renforcer des postes existants et de créer de nouveaux postes de transformation alimentant de nouveaux bâtiments. Le coût de

ces nouveaux raccordements sera en partie compensé par des recettes d'investissement (participation de tiers et finances d'équipement) estimées à CHF 350'000.-.

Dans le domaine du gaz, le crédit complémentaire sollicité est nécessaire pour intervenir sur des chantiers coordonnés hors Lausanne pour le remplacement de conduites vétustes présentant des fuites. Il permettra également de réaliser de nouveaux raccordements.

Pour le chauffage à distance, les demandes de nouveaux raccordements sont toujours élevées. Pour y faire face en 2014, un montant supplémentaire de CHF 900'000.- est nécessaire.

3.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Le crédit complémentaire sollicité s'élève au total à CHF 3'750'000.- (y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires) :

En milliers de CHF	Préavis 2013/44	Crédit complémentaire	Total
Réseau électrique	4'035	1'700	5'735
Réseau de gaz	7'250	1'050	8'300
Réseau de CAD	4'600	1'000	5'600
Autres réseaux	17'415	0	17'415
Total	33'300	3'750	37'050

Les montants sollicités comprennent les coûts de main-d'œuvre interne et d'intérêts intercalaires suivants :

- pour le réseau électrique, respectivement CHF 327'000.- et CHF 65'000.- ;
- pour le réseau de gaz, respectivement CHF 100'000.- et CHF 60'000.- ;
- pour le réseau de chauffage à distance, respectivement CHF 47'000.- et CHF 53'000.-.

Ce crédit complémentaire porte le montant total alloué en 2014 au titre de la rénovation et des extensions de la voirie et des réseaux à CHF 37'050'000.-.

En tenant compte des recettes d'investissement (CHF 650'000.- pour le réseau électrique sous forme de finances de raccordement et de contribution de Swissgrid au renforcement du réseau pour les projets d'IPD), le crédit complémentaire net se monte à CHF 3'100'000.-. L'échelonnement prévu des dépenses est le suivant :

(En milliers de francs)	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissement	1'504	1'163	431	0	0	3'098
Frais de personnel interne	234	187	53	0	0	474
Intérêts intercalaires	25	65	88	0	0	178
Investissement total	1'763	1'415	572	0	0	3'750
Recettes d'investissement	-260	-325	-65	0	0	-650
Total net	1'503	1'090	507	0	0	3'100

3.2 Conséquence sur le budget de fonctionnement

3.2.1 Charges d'exploitation

Ce crédit d'investissement n'implique pas de charges d'exploitation supplémentaire.

3.2.2 Charges d'intérêt

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3.25%, les intérêts théoriques moyens développés par les crédits complémentaires sollicités s'élèvent à CHF 67'100.- par année à compter de l'année 2015. Dans le détail :

- Service de l'électricité : CHF 30'400.-
- Service du gaz et du chauffage à distance (réseau de gaz) : CHF 18'800.-
- Service du gaz et du chauffage à distance (réseau de chauffage à distance) : CHF 17'900.-

3.2.3 Charge d'amortissement

- En fonction de la durée d'amortissement des actifs concernés, la charge d'amortissement théorique supplémentaire dès 2015 est estimée à CHF 191'700.-. Dans le détail :
- Service de l'électricité (30 ans) : CHF 56'700.-
- Service du gaz et du chauffage à distance (réseau de gaz, 30 ans) CHF 35'000.-
- Service du gaz et du chauffage à distance (réseau de chauffage à distance, 10 ans) CHF 100'000.-

3.3 Revenus supplémentaires

Les coûts de main-d'œuvre interne et les coûts d'intérêts intercalaires (dans le tableau ci-dessous : équivalent à la charge d'intérêts, par convention) qui seront imputés sur le crédit d'investissement seront comptabilisés en revenus dans le budget de fonctionnement.

3.4 Tableau récapitulatif

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. en CDD (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF, avec arrondi)						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	67.1	67.1	67.1	67.1	268.4
Charge d'amortissement	0.0	191.7	191.7	191.7	191.7	766.8
Total charges suppl.	0.0	258.8	258.8	258.8	258.8	1'035.2
Revenus supplémentaires (frais de personnel interne et intérêts intercalaires)	-234.0	-254.1	-120.1	-67.1	-67.1	-742.4
Total net	-234.0	4.7	138.7	191.7	191.7	292.8

4. Synthèse des éléments financiers

Les impacts cumulés des demandes de crédits complémentaires pour les remplacements et les extensions ordinaires 2012 et 2014 sont les suivants :

- conséquences sur le budget d'investissement :

(En milliers de francs)	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissement	1'944	1'468	606	80	0	4'098
Frais de personnel interne	234	187	53	0	0	474
Intérêts intercalaires	25	65	88	0	0	178
Investissement total	2'203	1'720	747	80	0	4'750
Recettes d'investissement	-260	-325	-65	0	0	-650
Total net	1'943	1'395	682	80	0	4'100

- conséquences sur le budget de fonctionnement :

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. en CDD (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF, avec arrondi)						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	85.0	85.0	85.0	85.0	340.0
Charge d'amortissement	0.0	225.0	225.0	225.0	225.0	900.0
Total charges suppl.	0.0	310.0	310.0	310.0	310.0	1'240.0
Revenus supplémentaires (frais de personnel interne et intérêts intercalaires)	-674.0	-559.1	-295.1	-147.1	-67.1	-1'742.4
Total net	-674.0	-249.1	14.9	162.9	242.9	-502.4

A noter que les recettes attendues par l'augmentation des ventes de gaz, de chauffage à distance et d'électricité ne sont pas prises en compte dans ce tableau.

5. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/27 de la Municipalité, du 15 mai 2014 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- nécessaire à la couverture des frais de rénovation et d'extension du réseau de distribution de gaz pour les travaux commencés en 2012 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'750'000.- nécessaire à la couverture des frais de rénovation et d'extension des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chauffage à distance pour les travaux qui débiteront en 2014 ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement des crédits susmentionnés sur les rubriques 322 respectivement 331 des services concernés des SiL ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes d'investissement qui y sont liées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

Rapport polycopié de M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur

Cet objet a été traité par la commission des finances lors de sa séance du jeudi 22 mai 2014.

Les membres de la commission présents au moment du traitement de cet objet : M^{mes} Sylvianne Bergmann, Anne-Françoise Decollogny, Françoise Longchamp, MM. Claude Bonnard, Jean-François Cachin, Valentin Christe, Philippe Clivaz (président), Benoît Gaillard, Philippe Mivelaz, David Payot, Giampiero Trezzini.

Absents au moment du vote : George-André Clerc, Pierre-Yves Oppikofer.

Excusés : MM. Pierre-Antoine Hildbrand.

La Municipalité était représentée par la Directrice de Finances et Patrimoine vert.

Les SiL étaient représentés par : M. Claude-Alain Luy, chef du service Gaz et CAD, M. Bernard Krummen, chef de Division au SEL, M. Patrick Donnet-Descartes, Chef de section au SEL

Le préavis municipal 2014/27 sollicite un crédit complémentaire de CHF 1'000'000.- pour terminer les extensions et remplacements ordinaires du réseau de gaz commencés en 2012 (préavis 2011/54) et un crédit complémentaire de CHF 3'750'000.- pour réaliser l'ensemble des travaux finalement nécessaires sur les réseaux d'électricité (CHF 1'700'000.-), de gaz (CHF 1'050'000.-) et de chauffage à distance (CHF 1'000'000.-) au titre des extensions et remplacements ordinaires 2014 (préavis 2013/44).

Le crédit complémentaire sollicité pour les extensions 2012 permettra de couvrir les coûts de main-d'œuvre interne du Service du gaz et chauffage à distance, environ deux fois plus élevés que prévu (il est d'usage de compter la main-d'œuvre interne à environ 14% des coûts de la valeur des travaux).

Les coûts de main-d'œuvre interne étant facturés au crédit d'investissement, les montants correspondants seront versés en recettes sur le budget de fonctionnement.

Le crédit complémentaire sollicité pour les extensions 2014 permet d'encaisser des recettes d'investissement estimées à CHF 650'000.- au titre de participation de tiers au financement des raccordements au réseau électrique et de remboursement de Swissgrid pour les renforcements de réseau qu'implique le raccordement de nouvelles centrales photovoltaïques (essentiellement des centrales réalisées par Si-REN SA). Le crédit net sollicité pour les extensions 2014 se monte donc à CHF 3'100'000.-.

Justification des demandes

Le complément sur le crédit 2012 pour le Service du gaz est chauffage à distance découle des imputations faites dans SAP par les collaborateurs qui répartissent leurs heures en fonction des chantiers. Les coûts de main-d'œuvre interne ont été largement sous-estimés pour l'année 2012. Les heures de travail ont déjà été réalisées et imputées. Le crédit sollicité doit permettre de les couvrir et d'utiliser le solde du crédit déjà obtenu par le préavis 2011/54 pour terminer les travaux commencés en 2012.

Les investissements complémentaires sur le crédit 2014 s'expliquent de la manière suivante :

- pour le réseau de gaz (CHF 1'050'000.-) : principalement par les chantiers coordonnés hors Lausanne pour le remplacement de conduites de gaz qui présentent des fuites, mais également par le travail du Service commercial des SiL pour la densification du réseau (2 nouveaux raccordements importants de 600 kW et 275 kW) ;
- pour le réseau de chauffage à distance (CHF 1'000'000.-) : par le très bon travail du Service commercial des SiL pour la densification du réseau (8 raccordements supplémentaires) ;
- pour le réseau électrique (CHF 1'700'000.-) : par les demandes de raccordement au réseau de nouveaux bâtiments (participations de tiers et finances d'équipement estimées à CHF 350'000.-) et d'installations de production solaire photovoltaïque (les coûts considérés comme renforcement du réseau, estimés à CHF 300'000.-, sont ensuite remboursés par Swissgrid, sur présentation des pièces comptables une fois le projet terminé).

Les nouveaux raccordements apporteront de nouvelles recettes de ventes d'énergie aux SiL.

L'échelonnement des dépenses est prévu comme suit :

	2014	2015	2016	2017	Total
Réseau de gaz (extension 2012)	440'000	305'000	175'000	80'000	1'000'000
Réseau de gaz (extension 2014)	508'000	402'000	140'000	0	1'050'000
Réseau de chauffage à distance (ext. 2014)	428'000	335'000	237'000	0	1'000'000
Réseau électrique (ext. 2014)	827'000	678'000	195'000	0	1'700'000
Total	2'203'000	1'720'000	747'000	80'000	4'750'000
Recettes d'investissement (réseau électrique)	-260'000	-325'000	-65'000	0	-650'000
total net	1'943'000	1'395'000	682'000	80'000	4'100'000

La participation à plusieurs chantiers coordonnés, en particulier hors Lausanne pour le réseau de gaz, doit pouvoir être confirmée rapidement par les SiL, ce qui explique le délai très court laissé à la commission pour traiter cet objet.

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Après examen et délibération, la Commission des finances s'est prononcé sur les quatre conclusions du préavis séparément et les a acceptées unanimement (11 membres présents).

Discussion

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport, qui est beaucoup plus complet que les débats ne l'ont été au sein de la Commission des finances. Je remercie au passage M. Nicolas Waelti, secrétaire général des Services industriels, pour sa contribution à la rédaction.

La discussion est ouverte.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J'ai juste une petite modification au rapport du président : j'étais absente lors du vote.

La discussion est close.

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – Les conclusions ont été votées séparément, mais elles ont toutes été acceptées à l'unanimité.

Le préavis est adopté avec 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/27 de la Municipalité, du 15 mai 2014 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.– nécessaire à la couverture des frais de rénovation et d'extension du réseau de distribution de gaz pour les travaux commencés en 2012 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'750'000.– nécessaire à la couverture des frais de rénovation et d'extension des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chauffage à distance pour les travaux qui débiteront en 2014 ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement des crédits susmentionnés sur les rubriques 322 respectivement 331 des services concernés des SiL ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes d'investissement qui y sont liées.

Remplacement du système de gestion de l'information des bibliothèques de la Ville de Lausanne

Préavis N° 2013/52 du 31 octobre 2013

Logement et sécurité publique

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 875'000 francs pour permettre au Service des bibliothèques et archives de la Ville (ci-après le Service) de remplacer son système d'information, totalement obsolète. Il s'agit d'équiper le réseau de bibliothèques (six sites, un bibliobus, un dépôt) d'un logiciel informatique adapté aux nouveaux usages du numérique, garantissant à la fois une communication publique attrayante pour mettre en valeur les collections (350'000 documents)

et une gestion efficace du prêt et du catalogue par le personnel. Il doit permettre aussi d'intégrer le traitement scientifique des documents conservés par le Centre BD de la Ville de Lausanne (150'000 documents).

Ce changement de logiciel s'accompagne d'une mutation conjointe du système d'identification des documents pour faciliter leur emprunt, optimiser le temps de gestion et assurer une protection contre le vol des documents. Il s'agit d'introduire la technologie par puces à radio-fréquence (RFID pour *Radio Frequency Identification*) dont le couplage au nouveau logiciel sera bénéfique aux usagers et autorisera la bonne marche des bibliothèques concernées par la construction de la Maison du livre et du patrimoine.

En effet, le rassemblement des bibliothèques Chauderon et Jeunesse impose une révision des horaires d'ouverture aussi favorable que possible à l'accueil des publics. Actuellement, compte tenu des dotations en personnel, le cadre d'ouverture publique de Chauderon est de 44.5 heures hebdomadaires contre 26 heures à la bibliothèque Jeunesse. L'introduction de la technologie RFID doit permettre d'automatiser et faciliter des opérations aujourd'hui manuelles et chronophages (emprunt et restitution des documents), afin de revoir la grille d'engagement horaire du personnel sans préjudice le service public, dans un cadre à effectif constant.

Les efforts accomplis pour asseoir la notoriété du Service à la fois comme réseau de bibliothèques publiques et centre patrimonial doivent pouvoir s'appuyer sur un système d'information et de communication performant, adapté aux usages du web et à la pluralité des publics qui fréquentent les bibliothèques. Or, ce système n'est tout simplement pas installé aujourd'hui.

L'écart entre les attentes des publics et l'offre institutionnelle se creuse, avec le risque pour le Service de voir sa fréquentation reculer et sa réputation se ternir, alors qu'il a un rôle important à jouer dans les changements qui caractérisent la Ville de Lausanne en termes démographiques et sociaux. A l'image des transformations sociales qui affectent nos sociétés de consommation et de l'information, les bibliothèques connaissent des mutations profondes partout dans le monde.

En dépit des résistances au changement, ou des Cassandre qui prédisent la mort du livre, il convient de prendre acte du fait que non seulement le livre ne va pas disparaître mais qu'il va revêtir des formes beaucoup plus variées qu'aujourd'hui, dans l'espace des hommes comme celui des machines. Dans une telle configuration, les individus auront toujours besoin de repères, de conseils, d'échanges pour se mouvoir dans des réseaux souvent touffus. L'illettrisme numérique en dépit des apparences est une réalité qui traverse l'ensemble de la société.

Les bibliothèques, parce qu'elles offrent un accès aisé et gratuit aux créations de l'esprit, sont un des lieux capables de répondre à ce besoin pour autant qu'elles ne se focalisent pas uniquement sur leur rôle premier d'emprunt, mais se profilent comme lieu de vie et de séjour, comme lieu alternatif d'accueil et de sociabilité dans un monde marchand, comme lieu d'information, de soutien à la connaissance et d'action culturelle pensé pour tous.

L'une des exigences pour inscrire l'activité du Service dans ce nouveau modèle de bibliothèque est donc de faciliter l'accès à l'offre par des outils numériques adaptés aux évolutions très rapides de la technologie. En résumé, l'investissement sollicité est la condition d'un meilleur service au public à effectif constant et participe activement de l'attractivité du Service dans l'espace culturel et social lausannois.

2. Table des matières

[Supprimée.]

3. Historique

En 1988, la bibliothèque municipale de Lausanne s'informatisa par voie de préavis (préavis N° 116). Le système de gestion de bibliothèque allemand du nom de Bibdia fut retenu. Il équipe toujours les bibliothèques de la Ville.

Ce logiciel offrait une gestion du réseau via 44 terminaux. Dès 1989, le prêt fut informatisé pour tout le réseau et le catalogage centralisé. Le public pouvait également bénéficier d'une interface lui donnant un accès direct au catalogue sur les sites de la bibliothèque. Un accès distant au catalogue était possible via Vidéotex.

En 1990, un second préavis (préavis N° 69) permit de compléter les fonctionnalités du logiciel, notamment le volet statistique. Le nombre de terminaux fut étendu à 59 unités. En 1992, un équipement de portiques antivols fut introduit à Chauderon. En 1995, un nouveau serveur et un nouveau système d'exploitation furent installés tandis que le site de Chauderon était inscrit dans le réseau de la Ville de Lausanne (Récolte). Les terminaux furent alors remplacés par des ordinateurs (PC et Mac). En 1997, une interface web fut introduite pour le public qui put ainsi consulter le catalogue à distance et bénéficier de fonctions de prêt. L'accès à distance via Vidéotex fut dès lors abandonné. Pour le personnel, une version client/serveur du logiciel fut installée sur chaque poste informatique. En 1999, puis en 2005, de nouveaux serveurs sous Unix puis Linux furent installés.

4. Etat des installations

En 2012, la gestion du prêt par le responsable du bibliobus a été informatisée grâce au réseau 3G. En 2013, le serveur du logiciel a été virtualisé avec le soutien du Service d'organisation et d'informatique de la Ville de Lausanne (SOI). L'équipement hardware installé dans le sous-sol de la bibliothèque de Chauderon a pu être désactivé et la gestion des infrastructures confiée au SOI. A l'occasion de cette opération, le logiciel Bibdia a été associé à une nouvelle version du système d'exploitation Linux.

Pour identifier de manière unique chaque document, la bibliothèque a recours à la technologie des codes à barres lisibles par lecteurs laser à main. Ce système impose une gestion du prêt qui confine les bibliothécaires à des services à faible valeur ajoutée (opérations d'enregistrement et de contrôle) lesquels ne correspondent ni à leurs qualifications ni aux objectifs du Service. De plus, ces manipulations répétées sont sources de troubles musculo-squelettiques avérés qu'il faut combattre au mieux.

5. Objectifs et cahier des charges

5.1 Objectifs

Le projet permet une réforme globale du système d'information et de communication numérique dont le réseau des bibliothèques de la Ville de Lausanne doit disposer pour accomplir sa mission, compte tenu des mutations rapides qui touchent l'édition des œuvres, la diffusion des documents et les attentes corrélatives de la population. Par système d'information et de communication, il faut entendre un système intégré conforme aux normes internationales en matière documentaire, offrant quatre grands types d'outils informatiques :

- **Outils de gestion** (Système de gestion de bibliothèque comprenant toutes les tâches globales de gestion du document de l'acquisition jusqu'à sa mise en circulation, avec gestionnaire de ressources électroniques) ;
- **Outils de consultation du catalogue** (Portail documentaire. Outil de recherche et de découverte nouvelle génération pour les usagers, résolveurs de liens pour accéder légalement à des ressources électroniques, module de recherche fédérée proposant à l'utilisateur d'interroger différentes bases de données par un formulaire de recherche unique) ;
- **Outils d'échange d'informations bibliographiques** permettant en particulier d'enrichir les notices par des informations collectées sur Internet (protocoles et Web service

permettant des échanges de données ou de métadonnées entre silos documentaires selon des normes internationales facilitant le travail de catalogue notamment) ;

- **Outils de communication des ressources électroniques** (Système de gestion et de communication des ressources électroniques, navigateurs sécurisés, serveurs d'impression, gestionnaires d'espace public numérique).

Ainsi résumé, le système d'information est un maillon fondamental d'une réforme générale du Service engagée depuis 2010, inscrite dans la formulation d'un service au public de qualité et d'une « politique publique du livre » portée par la Municipalité. Sur ce dernier point, un préavis précisera les conditions de soutien à la création éditoriale et les formes publiques de mise en valeur de ce soutien, notamment par une offre événementielle confiée au Service.

Cette réforme vise à faire du Service à travers son réseau de bibliothèques (Chauderon, Jeunesse, Chailly, Entre-Bois, Grand-Vennes, Montriond et Bibliobus) et ses unités patrimoniales (Archives et Centre BD), une entité culturelle et sociale à part entière de proximité, c'est-à-dire, aisément accessible par les transports publics, offrant des prestations gratuites sans contrainte administrative excessive, chaleureuse dans l'accueil, simple dans l'usage et porteuse de valeurs humanistes qui mettent en avant le besoin légitime pour chacun de parfaire ses connaissances, de s'informer, de nourrir son imaginaire et de se divertir à tout âge, dans l'échange. Il faut insister sur le fait que les bibliothèques participent activement au « vivre ensemble » et qu'elles renforcent les conditions d'une cohésion et d'une mixité sociale recherchées.

Ces ambitions sont légitimées par une fréquentation large des infrastructures existantes et par l'existence de relations fortes entre bibliothécaires, métiers du livre (auteurs, éditeurs, libraires), associations culturelles et sociales, représentants de la petite enfance, de la jeunesse comme de l'enseignement obligatoire.

25'000 usagers « actifs » (ayant recours au moins une fois par an aux fonctions d'emprunt ou de consultation patrimoniale), plus de 4'000 nouveaux inscrits chaque année, engendrent annuellement quelque 1'800'000 transactions de prêt-retour de documents. Une marque de confiance et d'intérêt de la population solide qu'il faut toujours vivifier et renouveler compte tenu des modifications des usages, numériques notamment.

Pierre angulaire de cette réforme, le projet de construction de la Maison du livre et du patrimoine, rue des côtes de Montbenon (préavis N° 2012/31) doit apporter la part architecturale à la politique mise en place, tout en vivifiant culturellement ce quartier central, dont les commerçants pourront sans aucun doute tirer bénéfice. Interdépendante du projet des axes forts, la construction de la Maison du livre et du patrimoine doit permettre l'installation d'une part importante des effectifs du Service dans de nouveaux locaux pensés pour ses missions : bibliothèques de Chauderon et Jeunesse, Centre BD et archives de la Ville s'y retrouveront dans un espace cohérent à partir du second semestre 2016. Depuis 2011, afin de gérer les multiples changements qui se profilent, une planification générale a été organisée, qui se traduit par une panoplie d'actions concrètes :

- détermination du rôle du Service dans le cadre d'une politique publique du livre coordonnée avec le Service de la culture, source de dynamisme et de visibilité socio-culturelle pour la Ville et le Service ;
- élaboration du programme de la Maison du livre et du patrimoine servant de base métier au projet des architectes lauréats du concours et suivi du projet ;
- création d'une identité visuelle et d'un concept de communication pour le Service au profit de ses actions culturelles ;
- réforme du management et introduction d'une gestion en mode projet pour le Service ;

- formalisation d'un modèle de gestion des collections du réseau des bibliothèques, qui privilégie actualité et sélectivité de l'offre documentaire et définition d'une politique patrimoniale de la production littéraire lausannoise avec les archives de la Ville ;
- inventaire du mobilier des sites concernés par le projet de Maison du livre et du patrimoine et élimination du matériel inutile pour limiter les frais de déménagement.

Dans ce contexte de réformes, l'installation du nouveau système informatique doit intervenir avant le regroupement des unités dans la Maison du livre et du patrimoine afin de mieux accompagner les effets du changement sur l'activité générale du Service et faciliter la transition vers un nouveau modèle de bibliothèque souhaité de tous : publics comme professionnels.

Pour la direction du Service, le système d'information est un outil indispensable qui manque aujourd'hui. Il doit permettre un meilleur pilotage de la planification notamment en termes de politique d'acquisition et de renouvellement de l'offre documentaire, grâce à des informations statistiques qui font défaut (analyses statistiques de la fréquentation, des prêts par site et par genres documentaires en temps réel par exemple).

Le nouveau système doit également permettre des gains de productivité sur le traitement de l'information par les bibliothécaires (faciliter les conditions de catalogage, permettre l'emprunt de manière autonome par le public, faciliter la réception automatisée et pré-triée des documents) pour pouvoir garantir à effectifs constants et dans un cadre optimal d'heures d'ouverture des sites, un accueil du public en phase avec les objectifs de conseil et de médiation culturelle et sociale.

Il doit notamment permettre dans un contexte sécurisé (module de prêt secouru en cas de panne réseau) de mieux organiser la chaîne de traitement de l'information (sélection, commande, catalogage, indexation, étiquetage, mise en circulation). Un traitement qui doit se fonder sur les nouveaux modèles de structuration des informations qui remplacent les anciennes normes professionnelles de catalogage au profit des utilisateurs. Ainsi le nouveau système doit-il faciliter les repérages et choix documentaires par des utilisateurs qu'une logique de spécialiste, décourage trop souvent. Le système permettra donc des recherches de documents par un dispositif de filtres large et intuitif, qui ne présuppose pas une connaissance intime des codes professionnels des bibliothécaires (facettes dynamiques, nuages de tags, approximation orthographique, suggestions de recherche, recherche fédérée).

Grâce à ce nouveau système, les nouvelles acquisitions seront mises en valeur, le personnel pourra guider les internautes vers des coups de cœur, ou des dossiers documentaires et intégrera des contenus issus du web dans la mesure des moyens financiers (Babelio, Gallica, Wikipedia, Ina, Deezer, Indexpresse, etc.). De plus, le système qui permettra la gestion des périodiques (250 abonnements en 2013) sera en mesure de proposer des offres numériques multimédias (encyclopédies, périodiques, e-books, vidéo à la demande). Il faut toutefois noter que le modèle de financement de ces offres reste aujourd'hui, très hétérogène ; pour des raisons commerciales, les contenus réservés aux bibliothèques sont encore trop souvent peu en phase avec les attentes du public, friand de nouveautés.

Enfin et surtout, la solution doit permettre au public de bénéficier de prestations électroniques aujourd'hui généralisées et considérées comme faisant partie d'une offre standard pour fonder les relations entre un service public et la population. L'outil doit donc être ouvert à l'intégration de fonctionnalités toujours plus larges et diversifiées, sur tous supports. Pour l'utilisateur, la nouvelle offre sera dotée d'une gestion personnalisée et sécurisée de son compte permettant de s'inscrire en ligne, de se tenir informé des activités du service selon ses goûts, d'effectuer des réservations pour emprunter des livres ou de recevoir par e-mail ou sms les rappels avant échéance du prêt. Cela offrira à chacun l'opportunité de limiter ses frais de retard, régulière pierre d'achoppement entre utilisateurs et professionnels et permettra de réduire les frais postaux pour le Service. La conservation des données personnelles touchant l'utilisateur dans le logiciel étant liée au maintien d'une relation entre lui et le Service, les données seront effacées en cas de désinscription formelle ou décès constaté. Concernant les

données de prêt, il s'avère que l'historique des emprunts, géré par l'utilisateur, est largement souhaité par les usagers. Il sera donc proposé de le rendre accessible par le seul compte personnel, pour une durée déterminée.

Il semble inconcevable aujourd'hui d'échanger avec les utilisateurs sans électronique. Le système actuel des bibliothèques de la Ville présente pourtant cette limite très préjudiciable.

Le portail web des bibliothèques de la Ville, conformément aux orientations prises aujourd'hui pour organiser la communication institutionnelle sur Internet par le Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom), s'inscrira donc comme un site spécifique ayant sa propre adresse, certes accessible depuis le site de la Ville de Lausanne mais disposant de ses fonctionnalités propres, fortement personnalisables par le gestionnaire du portail mais aussi par les usagers de la bibliothèque qui auront recours aux prestations du Service, selon leurs besoins. En somme, le dispositif permettra une clarification entre données administratives et prestations au public liées à la mission opérationnelle du réseau des bibliothèques de la Ville. Le portail des bibliothèques servira aussi à renforcer la communication sur l'offre patrimoniale du Service pour la mise en valeur des collections comme pour les animations touchant ce volet des activités du Service.

En outre, la consultation du catalogue et de son compte par des terminaux mobiles (*smartphones*, tablettes) sera proposée aux usagers pour tenir compte des changements rapides des pratiques à l'intérieur même de l'espace numérique, notamment pour la gestion des emprunts et l'information sur les activités de médiation culturelle du Service. Disposer d'une communication « mobile » plus large est à souhaiter, proposant des dimensions ludiques, pour les plus jeunes en particulier. Le recours aux appareils mobiles n'est pas qu'un effet de mode. Ces outils toujours plus performants prennent le relais de « l'informatique de Papa » et mettent les institutions devant une réalité : il faut désormais aller vers l'utilisateur, là où il se trouve, et le toucher à travers les outils qu'il valorise. Etre en phase avec ce qui constitue aujourd'hui une dimension constitutive de l'identité des personnes est une exigence, si l'on veut pouvoir capter attention et intérêt pour fidéliser. Dans le même esprit, il conviendra aussi d'intégrer les réseaux sociaux pour communiquer avec les utilisateurs des bibliothèques. C'est un enjeu important, notamment pour les adolescents et les jeunes adultes qui peinent à fréquenter les institutions. Lier une offre numérique fondée sur une démarche communautaire à des activités concrètes menées dans les bibliothèques constitue une voie intéressante à explorer pour donner sens à une utilisation non triviale des réseaux sociaux.

5.2 Marché des logiciels documentaires

L'étude de marché menée en partenariat avec le SOI a permis de vérifier l'existence d'une offre francophone innovante distribuée en Suisse et d'auditionner plusieurs sociétés. Cette étude a été complétée par un rapport confié à un expert indépendant pour mesurer les risques et opportunités liés à certaines entreprises. Le marché francophone dénombre plus de trente fournisseurs offrant plus de 120 logiciels documentaires dont une cinquantaine de systèmes de gestion de bibliothèques. Du côté des serveurs, Windows et Linux constituent les environnements les plus présents sur le marché tandis que les composants open source tendent à s'imposer (MySQL, parfois Postgres, remplacent petit à petit Oracle). Concernant les postes de travail, six solutions sur dix sont proposées en *full web* (accessible via un navigateur sans installation « client » sur les postes de travail). La solution retenue sera nécessairement *full web*. Les évolutions des produits sont nombreuses et les offres en mode *SaaS* (*software as a service* soit accès en ligne par abonnement et/ou hébergement des données) ne cessent d'augmenter. Ce modèle économique vise à faire payer le client en fonction de son utilisation effective du produit et à réduire le coût d'entrée pour réduire l'écart financier brut qui sépare les éditeurs de logiciels des solutions open source. Si la situation continue d'évoluer selon la tendance constatée depuis 2010, la majorité des produits, surtout ceux proposés par les grands du secteur, sera déclinée en mode *SaaS* à moyen terme. Pour l'heure, il est important que l'hébergement des données puisse être confié au fournisseur en partenariat avec le SOI, le marché évoluant clairement dans ce sens, surtout pour les

produits les plus innovants. Le contrat devra prévoir une clause de garantie sur le respect de la vie privée, en conformité avec les normes de la **Commission nationale de l'informatique et des libertés** française qui peuvent servir de référence.

Le marché offre également quelques solutions *open source* intéressantes diffusées dans l'espace francophone. Attractives et bienvenues, ces solutions sont dotées de modèles communautaires qui ne sont toutefois pas comparables. Certains sont à vocation internationale avec une communauté de poids alors que d'autres misent sur le salariat de développeurs dans une société de service. D'autres, enfin, sont issus de sociétés qui ont libéré leur solution mais qui la valorisent en proposant des modules propriétaires à interfacer avec le logiciel *open source*. Il faut également rappeler que la mise en œuvre de telles solutions ne modifie en rien la méthodologie qu'impose un logiciel propriétaire avec le recours à des spécialistes. Pour ces logiciels *open source*, il faut être attentif à la vitalité de la communauté liée au langage de développement pour se projeter sur les possibilités de faire évoluer rapidement l'outil. De plus, il faut être attentif aux conditions contractuelles liées à la maintenance corrective et évolutive de la solution. Pour toutes ces raisons, tout en restant très ouvert à ces offres, il n'est pas possible de privilégier à ce stade, une solution *open source* par rapport à des offres commerciales classiques.

5.3 **Recours à la technologie RFID**

Dans la mesure où les médias proposés en bibliothèque ne sont pas purement numériques, il est nécessaire de maintenir un outil faisant le lien entre objets physiques et logiciel. L'utilisation de puces capables de lire et de stocker des informations transmises par ondes radio (RFID) s'impose et remplace désormais les solutions classiques comme les codes à barres optiques et les antivols magnétiques. L'introduction de cette technologie est préconisée pour répondre à plusieurs objectifs :

- automatiser les transactions de prêt et retour des documents par des bornes tactiles à disposition du public en self-service, lesquelles peuvent être équipées pour percevoir les taxes de retard notamment. Dans tous les lieux où des automates ont été installés, ils ont été bien accueillis. Ils renforcent l'autonomie des utilisateurs, constituent une marque de confiance à leur égard et garantissent une discrétion souvent recherchée. L'affichage d'informations sur les documents (retards, réservations), l'éventuel choix de la langue, et surtout l'imprimante de tickets récapitulatifs contribuent à l'adoption des automates par le public ;
- intégrer un système antivol couplé à l'installation de portiques à l'entrée des bibliothèques ;
- géo-référencer les documents pour faciliter leur classement et leur retour sur site à l'intérieur du réseau ;
- faciliter l'inventaire des collections et gagner du temps pour les récolements par analyse au rayon.

Avec l'introduction du RFID, les documents empruntables sont munis d'une étiquette contenant une puce appelée aussi transpondeur programmable géré par un logiciel ad hoc. Grâce à cet équipement, les transactions de prêt/retour des documents se font à une borne automatique qui désactive/réactive le transpondeur et gère le compte électronique de l'utilisateur. Pour répondre au besoin de contrôle contre le vol, il convient d'installer, à la sortie des locaux, des détecteurs sous forme de portiques bien visibles qui émettent et reçoivent les signaux radio. De ce fait, lors du passage au portique, tout document dont le transpondeur est actif déclenche une alerte lumineuse et/ou sonore.

Compte tenu des potentialités très ouvertes du codage des puces RFID, il faut souligner que l'utilisation de celles-ci se fera en respect des dispositions de la loi sur la protection des données. L'enregistrement de données personnelles concernant les utilisateurs est lié aux besoins de la procédure de prêt. Une Déclaration de protection des données et droit d'accès sera clairement connue des usagers. On veillera surtout à appliquer le principe de non-

redondance avec le logiciel : la puce ne décrira que « l'union provisoire d'un usager et d'un document » (D. Lahary) et, en dehors de la connexion avec le logiciel des bibliothèques, ne contiendra que des numéros non interprétables.

En couplant la technologie RFID au nouveau logiciel, les bibliothécaires auront la possibilité de modifier leur rapport à l'utilisateur grâce à une meilleure disponibilité sans être figé derrière un ordinateur :

- en accompagnant les utilisateurs pour identifier au rayon les documents recherchés et faciliter leur emprunt avec des outils mobiles ;
- en développant un guichet d'information du savoir, sur et autour de Lausanne, passé ou présent ;
- en conseillant le public sur les possibilités d'(auto-)formation et d'éducation y compris linguistiques ;
- en secondant les usagers dans des démarches telles que recherche d'emploi, démarches administratives, outils rédactionnels ;
- en facilitant les conditions de repérage et d'intégration des personnes nouvellement arrivées à Lausanne ou simplement de passage, la demande des touristes en Wi-Fi étant bien connue et l'offre de cette prestation en bibliothèque étant largement valorisée dans les guides de voyage ;
- en développant un programme d'accueil et d'échanges où le « vivre ensemble » est encouragé et encadré par des professionnels, au quotidien comme lors de rencontres organisées (intergénérationnelles, par exemple).

Le fait d'améliorer les conditions techniques de gestion informatique des inscriptions et de faciliter les démarches au moment des différentes transactions est un geste indispensable qui s'appuie directement sur la technologie RFID. Par ce dispositif, il s'agit aussi de favoriser une meilleure transition pour les jeunes entre les valeurs de l'enfance et les découvertes de la vie adulte. Le rapport intime au livre et à la lecture se construit très tôt et se cristallise fortement entre huit et douze ans. L'image d'un(e) bibliothécaire accueillant et jouant son rôle de médiateur, et non plus simple « gendarme » du prêt, favorisera l'attractivité des lieux auprès de jeunes en recherche permanente de repères, de contacts et d'informations au sujet de la société dans laquelle ils doivent s'intégrer.

5.4 Cahier des charges

En vue de l'appel d'offres, sont rappelés ici de manière synthétique les éléments constitutifs du cahier des charges. Celui-ci se divise entre les besoins logiciels et les besoins connexes pour équiper et gérer l'ensemble des documents pour tous les sites à travers des puces RFID.

Pour le volet logiciel, l'offre doit répondre à une triple demande :

- une demande des publics visant à disposer d'un outil d'exploration web des collections, inscrit dans un portail de communication interactif ;
- une demande institutionnelle touchant la sécurisation des conditions d'accès au web par des terminaux appartenant au service, dans les espaces publics, complémentaire du Wi-Fi ;
- une demande professionnelle de la direction du Service et des bibliothécaires pour l'accomplissement de leurs missions.

Le système doit être opérationnel sans interruption et les données doivent être sécurisées. Dans tous les cas, depuis un simple navigateur Web, l'internaute comme le personnel de la bibliothèque accède aux outils retenus et obtient des réponses dans des délais rapides (« Time to first byte » inférieur à une seconde). Pour le bibliobus, le système doit fonctionner par connexion 3G. Le système doit également être apte à s'interfacer avec des technologies RFID. Le fournisseur doit enfin proposer une maintenance corrective et évolutive du logiciel avec un Helpdesk atteignable en tout temps, sous réserve de coût.

Pour l'utilisateur sur site ou à distance, il s'agit de pouvoir disposer via Internet, d'interfaces permettant :

- un affichage multilingue et compatible avec les normes internationales pour les malvoyants, avec aide en ligne (la technologie RFID à terme pourra apporter des solutions intéressantes pour les publics malvoyants) ;
- un affichage optimisé et/ou une application pour l'informatique mobile (tablettes ou *smartphones* sous différents systèmes d'exploitation) ;
- de gérer son compte utilisateur avec un maximum de souplesse et de communiquer électroniquement avec la bibliothèque (e-mail, sms) ;
- de faire des propositions d'achat en ligne ;
- de réserver les documents pour emprunt ;
- d'effectuer des recherches simples (type Google) ou avancées (sélectives) avec lemmatisation (afin d'élargir le spectre de la formulation, le logiciel travaille sur la racine des mots) et suggestions correctives en cas de mauvaise orthographe ;
- d'affiner ses recherches par des filtres comme la localisation du document, l'auteur du document, le type de document, etc. ;
- de conserver les termes d'une requête dans un dossier personnel ;
- de générer des listes bibliographiques ;
- de préciser ses centres d'intérêt pour recevoir des informations ciblées sur les nouveautés par des fils RSS ou pour s'abonner à une newsletter ;
- de pouvoir annoter, commenter ses lectures et partager ses découvertes dans un esprit communautaire mais avec une modération des échanges par les bibliothécaires ;
- de bénéficier de l'aide et de l'appui de bibliothécaires formés à la médiation culturelle ou de fréquenter la bibliothèque de manière très autonome, sans avoir à rendre de compte au personnel, grâce aussi à la technologie RFID.

Pour les professionnels, il s'agit de pouvoir disposer d'interfaces quasi inexistantes aujourd'hui et permettant :

- la gestion de la bibliothèque selon des profils de droits paramétrables et selon un système de navigation fluide et rapide, permettant d'ouvrir simultanément différents modules du logiciel dans une même session ;
- une gestion complète et collaborative des acquisitions comme des suggestions d'achats, qui tiennent compte de la structure en réseau des bibliothèques de la Ville et d'une répartition des achats entre plusieurs collaborateurs pour un bon suivi budgétaire et un bon suivi des commandes ;
- une gestion complète et assistée du catalogage, pour tout type de document indépendamment du nombre d'exemplaires, notamment par récupération et enrichissement automatique et paramétrable de notices dans des silos documentaires incluant non seulement les informations catalographiques mais également des vignettes de couverture, des résumés, des sommaires, etc. ;
- une indexation des notices pour faciliter les recherches, pouvant intégrer les classifications spécifiques existantes ainsi qu'une offre de thésaurus (gestion d'autorités avec renvois, termes rejetés, synonymes, etc.) ;

- le catalogage de ressources numériques auxquelles la bibliothèque pourra s'abonner avec accès direct aux ressources via un protocole de type OpenUrl. Pour permettre l'accès à ces abonnements, le logiciel devra offrir un outil de connexion type CAS (*Central Authentication Service*) de manière à garantir une authentification unique (SSO) de la personne utilisant le service ;
- un outil de gestion des publications périodiques (journaux, magazines), permettant un suivi efficace des abonnements et des livraisons (bulletinage, exemplarisation des fascicules, état de collection, blocage de l'emprunt ou de la réservation du dernier numéro, gestion des hors séries, etc.) ;
- une gestion des inscriptions qui peut être associée à des annuaires type contrôle des habitants afin de faciliter les préinscriptions ;
- une gestion du prêt adaptée aux flux des documents dans le réseau (statut des documents en commande, en traitement, en transit, prolongés ou réservés) et opérationnelle en tout temps. Elle doit valoir pour tous les types de documents (à la réserve de certains grands formats), tous les types d'utilisateurs inscrits et se paramétrer selon les sites du réseau. Ce module doit permettre de paramétrer et gérer les différentes règles de droits au prêt y compris les réservations et les blocages avec la possibilité de déroger aux profils standards sans bloquer le système. Un module de « prêt déconnecté » en cas de perte de connexion au serveur, doit proposer une synchronisation automatique après rétablissement de la liaison et contrôle d'anomalies ;
- d'analyser les informations extraites du système d'information (statistiques immédiatement accessibles, modélisation et enregistrement de requêtes pour analyses temporelles et/ou croisées ad hoc pour élaboration de tableaux de bord, exportation des résultats) ;
- de traiter les informations extraites de l'Internet (informations professionnelles ou fils d'information configurés par les bibliothécaires eux-mêmes).

Du point de vue institutionnel, afin de limiter les conflits, le système doit permettre une configuration des postes informatiques publics pour des usages précis, dans des conditions temporelles paramétrables, afin de garantir un usage serein et partagé des instruments mis à disposition des utilisateurs.

Enfin, le cahier des charges inclut la prestation de reprise du catalogue actuellement disponible des documents empruntables avec ses index (matières), ainsi que les données du registre des personnes inscrites dans les bibliothèques de la Ville. A cela s'ajoute la base de données du fonds patrimonial de bande dessinée, actuellement gérée par un logiciel spécifique qui sera abandonné.

6. Calendrier des opérations

Lancement du marché	Février - mai 2014
Analyse des offres et adjudication du marché	Juin 2014
Migration des données du catalogue Bibdia et des bases de données FileMaker	Juillet - octobre 2014
Installation du système et tests sur les sites	Juillet - décembre 2014
Equipement RFID des collections	Juillet - octobre 2014
Mise en production publique	Janvier 2015

7. Aspects financiers

7.1 Coût de réalisation

La mise en place du nouveau système informatique et de la technologie RFID suppose la fourniture et la mise en œuvre des éléments suivants:

		Prix TTC en CHF
A.	Solution logicielle pour le réseau (Système de gestion de bibliothèque, plate forme web de communication, sécurisation des postes publics, statistiques, reprise des données existantes, paramétrages et installation des logiciels, formation du personnel)	250'000.-
B.	Equipement RFID pour le réseau	625'000.-
B.1	Fourniture et encodage des puces RFID, équipement des documents (env. 350'000 documents)	185'000.-
B.3	Cartes de lecteur RFID	75'000.-
B.4	Tablettes de lecture RFID pour l'ensemble du réseau	65'000.-
B.5	Bornes de prêt/retour RFID avec logiciel dont une partie avec automate de paiement pour l'ensemble du réseau	160'000.-
B.6	Portiques RFID avec compteur de passage et logiciel de pilotage pour l'ensemble du réseau (l'équipement de Chauderon et de la Bibliothèque Jeunesse sera transféré ensuite sur le site de la Maison du livre et du patrimoine)	85'000.-
B.7	Installation sur sites des portiques, mise à niveau électrique, raccordement réseau Récolte, remise en état des sols, tests	48'000.-
B.8	Gestion de projet, logistique et formation du personnel	7'000.-
Total TTC		875'000.-

8. Conséquences du préavis

8.1 Conséquences sur le budget d'investissement

L'installation des puces RFID dans un délai rapide et selon la procédure qui en garantit le bon fonctionnement sera confiée par mandat à l'entreprise. Le cas échéant, le SOI pourra solliciter un soutien financier pour engager des mandats afin de faciliter l'intégration du logiciel dans le système communal, compte tenu des forces disponibles. Des travaux d'électricien et de câblage seront nécessaires sur les sites pour le raccordement des portiques.

Les dépenses d'investissement pour l'installation du logiciel et de la technologie RFID, soit 875'000 francs, figurent au plan des investissements pour les années 2013 à 2016 sur le montant global de 4'550'000 francs alloué au renouvellement de l'équipement informatique des bibliothèques et à la construction de la Maison du livre et du patrimoine. L'échelonnement des dépenses est de 400'000 francs en 2014, 700'000 francs en 2015 et 3'450'000 francs en 2016.

(en milliers de CHF)	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissements	400.0	475.0	0.0	0.0	0.0	875.0
Recettes d'investissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	400.0	475.0	0.0	0.0	0.0	875.0

8.2 Conséquences financières

8.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75 %, les intérêts théoriques moyens développés par l'adoption du présent préavis s'élèvent à 13'200 francs par année à compter de 2015.

8.2.2 Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement s'élèvent à 175'000 francs par année pour la durée d'amortissement retenue, qui est de cinq ans. Compte tenu de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2015.

8.2.3 Charges d'exploitation

L'opération sera neutre du point de vue budgétaire, sans effet sur le plan des postes. Pour les frais de maintenance et d'hébergement du logiciel comme ceux liés aux équipements RFID, le montant inscrit au budget actuel est suffisant et n'a pas à être modifié.

Les coûts d'achat courants annuels des puces RFID, des cartes de lecteur RFID seront compensés par les montants aujourd'hui mis au budget pour les achats de codes-barres et étiquettes antivol.

Le budget alloué actuellement pour les cartes de rappel reste nécessaire, le recours à des échanges par voie électronique ne pouvant être imposé aux usagers.

8.2.4 Récapitulation des conséquences du projet

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel suppl. (en ept)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'intérêts	13.2	13.2	13.2	13.2	13.2	66.0
Amortissement	175.0	175.0	175.0	175.0	175.0	875.0
Total charges suppl.	188.2	188.2	188.2	188.2	188.2	941.0
Diminution de charges	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Revenus supplémentaires	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Total net	188.2	188.2	188.2	188.2	188.2	941.0

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2013/52 de la Municipalité, du 31 octobre 2013 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 875'000 francs, destiné à couvrir les frais de remplacement du système d'information du réseau des Bibliothèques de la Ville de Lausanne, ainsi que ceux d'introduction de la technologie RFID pour l'ensemble des sites ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 à raison de 175'000 francs par la rubrique 3700.331 du budget du Service des Bibliothèques et archives de la Ville ;

- de faire figurer sous la rubrique 3700.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Anne-Lise Ichters (PLR), rapportrice, Eddy Ansermet (PLR), Claude Bonnard (Les Verts), Jean-François Cachin (PLR), Jean-Marie Chautems (Soc.), Albert Graf (UDC), Laurent Guidetti (Soc.), Namasivayam Thambipillai (Soc.).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

Rapport polycopié de M^{me} Anne-Lise Ichters (PLR), rapportrice

Présidence : Anne-Lise Ichters

Membres présents : M^{mes} et MM. Eddy Ansermet, Claude Bonnard, Henri Klunge, remplacé par M. Jean-François Cachin, Jean-Marie Chautems, Muriel Chenux Mesnier, remplacée par M. Namasivayam Thambipillai, Albert Graf, Laurent Guidetti

Excusée : Nicole Graber

Absente : Evelyne Knecht

Représentant de la Municipalité : M. Grégoire Junod, directeur du logement et de la sécurité publique

Membres de l'Admin. communale : Christian Ruffieux, chargé des relations clientèle, Organisation et informatique, Frédéric Sardet, chef de service, Bibliothèques et Archives de la Ville, Marc-André Schaub, adjoint bibliothéconomique, Bibliothèques et Archives de la Ville.

Notes de séances : Mme Line Lanthemann, assistante, Bibliothèques et Archives de la Ville

Lieu : Salle de conférence E1, Chauderon 9, Lausanne

Date : vendredi 13 décembre 2013

Début et fin de la séance : 14 h - 15 h

La soussignée ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants. Conformément à l'usage, elle donne la parole à M. Grégoire Junod pour la présentation de ses collaborateurs.

Le municipal précise que ce préavis est d'ordre technique puisqu'il s'agit de remplacer un système informatique vieillissant, qui s'inscrit aussi dans la transformation qu'est en train de connaître le service Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne, et en particulier les Bibliothèques de la Ville de Lausanne, pour faire évoluer leurs missions, missions qui dépassent la simple question de la mise à disposition de livres pour aller vers des politiques de médiation culturelle. Il s'agit donc de faire une vraie politique d'accès à la lecture, qui passe aussi par des ressources en personnel. Dans un contexte financier relativement serré, la rationalisation au niveau informatique s'impose, de manière à ce qu'on puisse disposer de moyens plus importants pour faire d'autres choses que du travail administratif, de réception ou de mise à disposition de documents. Ce préavis s'inscrit dans cette mutation.

Au-delà d'une nécessaire évolution informatique, le public bénéficiera d'outils logiciels nouveaux, permettant des simplifications importantes pour pouvoir emprunter, consulter depuis son domicile ou via des smartphones afin d'avoir accès de partout aux offres de la bibliothèque. Le préavis doit permettre d'être en phase avec ce que sont aujourd'hui les attentes du public.

Le crédit sollicité est lié à un saut qualitatif majeur pour gérer le système d'information des bibliothèques. Les usagers des Bibliothèques de la Ville de Lausanne, disposent aujourd'hui d'un instrument qui relève des années 80-90. Cet outil servira aussi pour le back-office, donc pour tout le travail bibliothéconomique mené par les équipes.

Par cet investissement, le changement projeté s'inscrit de manière effective dans la réforme en matière de positionnement institutionnel des Bibliothèques de la Ville de Lausanne : ce lieu essentiel de liberté et d'ouverture à la culture, à la société, à l'information pour tous, aussi bien auprès du public familial qu'auprès des adolescents ou des personnes âgées. Il s'agit de restructurer la manière de penser de l'offre que l'on doit apporter à la population pour maintenir l'attractivité des Bibliothèques avec les forces disponibles et des heures d'ouverture tout à fait correctes en comparaison européenne.

L'ouverture le samedi depuis 2009 a apporté une réponse à une demande sociale. La fréquentation est excellente et concurrence - avec moins d'heures - la fréquentation du mercredi, mettant ainsi en phase les besoins et attentes des publics. Au quotidien, un certain nombre d'inconforts est relevé, liés à l'outil qui est mis à disposition, aussi bien pour la recherche documentaire, la consultation, l'emprunt, que les échanges sur les retards et sur tout ce qui est lié aux directives d'usages des lieux. On n'échappe pas à la concurrence du monde numérique. Le retard pris créerait le risque de ne plus répondre à la demande et voir désertier le public vers d'autres points où l'attractivité répondra à leurs besoins. Malgré cette perte de moyens toute une démarche a été mise en place avec les enfants, les familles. Les projets de proximité, de vie de quartier sont privilégiés ainsi que les liens avec les milieux associatifs, avec des initiatives variées. Un travail est fait avec les bibliothèques scolaires, pour améliorer les accueils que l'Etat souhaite développer au sein des écoles en faveur des enfants. A ces dispositifs s'ajouteront la Maison du Livre et la politique du livre, qui participent d'une démarche globale et cohérente. Le Municipal est remercié pour cette présentation des objectifs du préavis.

Discussion générale

A la question de savoir si chaque livre reçoit une puce, il est répondu par l'affirmative.

Il est en outre précisé que le préavis se compose de deux volets. Un volet concerne le logiciel, qui permet d'avoir un outil de communication. Comme il existe des logiciels de traitement de texte, il existe aussi des logiciels professionnels de gestion des bibliothèques pour assurer toutes les fonctions du métier. C'est ce que décrit: acquisitions, prêt, catalogage, avec un portail qui permet d'échanger et de valoriser les contenus de ce que la Bibliothèque offre au public.

L'autre volet, financièrement coûteux par rapport au logiciel, réside dans l'utilisation de la technologie RFID (Radio Frequency Identification) avec les puces. C'est un saut qualitatif important - qui apparaît dans beaucoup de domaines de la consommation aujourd'hui - lequel permettra de faciliter la gestion du temps, notamment si l'on veut anticiper les difficultés d'organisation des ouvertures dans la Maison du Livre et du Patrimoine, compte tenu des effectifs en place avec les taux actuels. Ce système (RFID) permet à la fois de mieux gérer les collections et de mieux répondre aux exigences d'ouverture compte tenu des forces humaines disponibles. Actuellement, on est à 44 heures d'ouverture publique à la Bibliothèque Chauderon et à 26 heures à la Bibliothèque Jeunesse. Ces écarts d'horaires sont liés aussi aux taux d'activité du personnel. Si l'on veut demain ouvrir 44 heures, il faudrait inévitablement baisser le volume d'heures d'accueil du public.

Il faut donc trouver des manières d'améliorer la productivité, et surtout d'autres modes de faire dans l'accueil du public, pour ne pas renoncer à favoriser un bon accueil des publics, mais pour essayer plutôt de mieux répartir les forces d'accompagnement du public et surtout changer le mode de faire.

Aujourd'hui, si vous allez à la Bibliothèque, le bibliothécaire contrôle un code barre avec une machine à faisceau laser qui permet d'emprunter et de restituer les documents. Demain, avec

le RFID, la personne peut se déplacer dans l'espace de la Bibliothèque, être accompagnée par le bibliothécaire qui aura l'équivalent d'un téléphone portable, qui lui permettra de chercher les ouvrages au rayon et de faire les transactions de prêt directement sans passer par le guichet. Il y aura des bornes tactiles, où les personnes auront simplement à poser les livres identifiés par ces puces. Le système identifiera directement les documents et effectuera de manière automatique la transaction. Cela permettra également d'améliorer les informations pour faciliter le rangement des livres. Ce sont des détails techniques internes mais qui font gagner du temps pour renforcer la qualité de l'accueil, la communication numérique aussi. C'est une technologie qui fait son irruption aujourd'hui dans les bibliothèques. Elle n'est pas absolument nouvelle.

Un commissaire demande si ce système fonctionne déjà ailleurs ? Il est répondu qu'il est implanté selon la taille des institutions. En Suisse allemande, dans beaucoup de sites, bibliothèques universitaires ou pas. La HEP s'équipe aujourd'hui pour donner un exemple local du même modèle.

S'agissant de la BCU, un système est prévu mais pas encore pour l'instant. Les changements sont programmés, mais les calendriers varient. C'est un fait : ce système apporte une certaine efficacité dans le traitement. Tout n'est pas rose, il y a des fois où les puces perdent leur magnétisme. Il y aura toujours des problèmes techniques. La technologie, regardez nos machines, ça coince, ça bloque, il n'y a pas un modèle miracle. Simplement ce système nous aide beaucoup dans tout le travail back-office et de gestion du prêt. On compte quand même 1,8 millions de transactions par an, d'entrées-sorties dans l'ensemble du réseau. Tous ces mouvements, passent aujourd'hui par une transaction directe avec le bibliothécaire.

Discussion point par point

1. Objet du rapport-préavis

Un commissaire relève que la Bibliothèque Jeunesse est ouverte au public 26 heures par semaine, cela veut-il dire à la demi-journée ?

Il est répondu qu'effectivement, elle est ouverte de 14h à 18h. Le matin permet des accueils de groupes ou de classes. Il y a des activités pour les familles aussi. Mais l'ouverture publique qui impose une présence adaptée du personnel en termes de quantité, c'est beaucoup moins qu'à la Bibliothèque Chauderon. Le travail des bibliothécaires ne se fait d'ailleurs pas qu'au prêt. On imagine le bibliothécaire n'ayant à travailler qu'avec le public. C'est oublier qu'il y a tout un travail à mener d'acquisition, de choix des livres, de politique documentaire, qui se fait en arrière fond à l'échelle d'un réseau de sites. Le logiciel devrait permettre de faciliter tout ce travail. Aujourd'hui il faut encore taper les choses à la main. Ce travail manuel doit s'automatiser afin d'utiliser au mieux les ressources qui se développent dans le monde numérique.

Un commissaire demande ce que l'on entend par illettrisme numérique.

L'illettrisme numérique est comparable à quelqu'un qui ne sait pas lire mais dans le monde numérique. C'est-à-dire qu'on a l'impression que, parce que les enfants surfent sur Youtube, ils sont aptes à faire une recherche ou maîtrisent les outils bureautiques. En fait, ils ne savent pas si bien utiliser les nombreux outils numériques. C'est un vrai débat, que l'on constate dans le domaine de l'aide sociale, où l'on voit arriver les demandeurs d'aide sociale avec le portable. Beaucoup de jeunes ont une vision très restrictive, voire étroite de l'usage du web, sans parler d'usages déviants, mais simplement de la capacité à se mouvoir dans l'espace numérique qui est beaucoup plus compliqué qu'on en a l'impression. Le rôle d'une bibliothèque est aussi d'essayer d'aider ces gens. On participe de cette éducation comme d'autres travaillent pour apprendre à lire. Il y a un alphabet mais il y a surtout une grammaire.

2. Table des matières

Pas de remarque

3. Historique

Pas de remarque

4. Etat des installations

Un commissaire demande si la Bibliothèque a recours à la technologie des codes par lecteur laser à la main. Il est précisé qu'effectivement c'est là que le dispositif sera changé. Aujourd'hui chaque livre est équipé d'une étiquette avec code barre. C'est ce code barre qui est lu, chaque fois qu'un livre est emprunté à la Bibliothèque et qu'il est rendu, pour permettre à la machine de gérer le prêt. Il sera remplacé par ce système de puces à radio fréquence.

On a un exemple de ce système laser tous les jours dans les commerces lorsque la caissière passe son article et que l'étiquette est lue sur une vitre. Vous enlevez la vitre, vous la mettez dans la main et c'est la même chose. C'est un petit stylo qui fait la même chose.

5. Objectifs et cahier des charges

Un commissaire demande quelle sera l'étendue des documents qui seront saisis ou contrôlés par ce système. Les archives ou une partie des archives seront-elles intégrées dans un futur plus ou moins proche à la technologie RFID ?

Il est répondu par la négative, pour la simple raison que l'archive n'est pas destinée au prêt et qu'il existe déjà un système de gestion documentaire informatique qui, du point de vue des archives, répond bien aux besoins. Il s'agit là aussi d'une question de coût. On ne va pas surinvestir dans quelque chose qui fonctionne bien et dont on a une bonne maîtrise. L'idée restant de numériser des archives pour favoriser une consultation libre sur le web des documents. Un programme de rétro-numérisation est en train de commencer. Cela représente plus d'un million de prises de vues microfilmées à programmer pour être intégrées sur le web à travers la numérisation.

Pour le catalogage et l'accès par le système de gestion, il faudra déterminer dans le cahier des charges comment le système est capable d'intégrer des questions liées à la numérisation de questions patrimoniales, étant entendu qu'il y a beaucoup d'outils libres, peu coûteux, qui permettraient d'y répondre correctement. Ce n'est pas une priorité. La priorité est vraiment orientée vers les Bibliothèques, même si la collection patrimoniale du Fonds BD va être reprise dans le cadre de ce logiciel et cela pour la simple raison que l'on continue à acquérir les dernières publications.

Pour les Archives de la Ville, qui sont sur des documents manuscrits venant de l'administration et des fonds privés, il n'y a aucune raison d'aller vers ce système sauf si, effectivement, l'outil permet de gérer efficacement des bibliothèques numériques. Au final, c'est une question de coût.

Ce qui veut dire, en principe, qu'il n'y a pas de changement pour ce qui est consultable sur place et pour les ouvrages anciens. Il est précisé que les Bibliothèques de la Ville sont un réseau de bibliothèques de lecture publique. Il n'y a pas une réserve précieuse, comme le département des manuscrits à Dorigny. En revanche, les Archives ont une bibliothèque scientifique, consultable sur place. Elle est traitée spécifiquement, elle n'entre pas dans le catalogage parce que ce n'est pas le même public. On s'est interrogé bien sûr sur l'intégration dans RERO. Mais cette solution ne nous convient pas pour les Bibliothèques de la Ville : pour des questions de coûts en rapport avec le mode de calcul d'abonnement fondé sur les budgets d'acquisition. Les Bibliothèques de la Ville constituent déjà un vrai réseau, qui fonctionne avec échanges d'ouvrages : n'importe qui peut aller à Entre-Bois, revenir à Montriond et le troisième jour passer à Chauderon.

5.1 Objectifs

Pas de remarque

5.2 Marché des logiciels documentaires

Pas de remarque

5.3 Recours à la technologie RFID

Est-ce le public qui va utiliser les bornes tactiles ? La personne qui emprunte ou qui rend un livre n'est-elle donc pas détectée – ou son livre – au moment où elle passe ?

Il y aura toujours besoin de s'identifier mais l'accès aux Bibliothèques est libre. Les usagers seront pourvus de nouveaux modèles de cartes avec une puce RFID, qui remplaceront les cartes utilisées jusqu'à présent. La carte RFID est posée sur la pile de livres choisis, la pile de livres placée sur la borne et l'écran affiche les titres avec les informations du compte de l'utilisateur pour valider ce qu'il est en train d'emprunter ou de restituer.

Il a été fait mention d'appareils et de collaborateurs qui iraient au devant des personnes. Le but est de recomposer les espaces d'accueil pour les disséminer dans l'espace public. Cela sera surtout vrai, évidemment, dans le cadre la Maison du livre et du patrimoine. Il s'agit pour l'instant d'une projection, des plans d'implantation n'ont pas encore été faits. Les moyens seraient donnés au personnel d'être plus mobile. Actuellement, on est obligé de configurer les ordinateurs pour faire de la consultation du catalogue mais on ne peut pas les basculer facilement vers d'autres fonctions.

Un commissaire demande comment sera réglé le problème de l'identifiant, de celui qui emprunte un livre ? Il pourrait donner un autre nom et on ne le revoit plus.

La personne qui veut emprunter doit s'inscrire. L'inscription, la première fois, est fondée sur une pièce d'identité avec photo. Selon les directives de fonctionnement, une pièce d'identité probante doit être présentée, qui permet de savoir qu'on établit bien l'inscription avec vous et pas quelqu'un d'autre. Puis c'est la carte établie qui est probante.

Au moment d'une transaction, l'utilisateur doit s'identifier avec sa carte. Si la carte utilisée a été prise à un tiers, évidemment il y a risque. Mais ce risque existe déjà. Objectivement, jusqu'à présent, ce qui a pu arriver ce sont plus des arrangements interfamiliaux ou interpersonnels pour quelqu'un qui se retrouve avec un blocage parce qu'il n'a pas payé sa taxe de retard. Cela fonctionne sur la confiance.

5.4 Cahier des charges

Un commissaire se dit très impressionné par le cahier des charges, et qu'un logiciel puisse couvrir l'ensemble des besoins. Il lui semble que cela relève plutôt du rétrospectif que du prospectif.

Il lui est répondu que c'est du prospectif.

Il demande quelles sont les bibliothèques qui ont ce genre de logiciel en fonction ici et dans quelle ampleur ? Des systèmes de documentation dans l'administration communale ont connu des fiascos assez importants alors qu'à l'époque c'était la meilleure solution.

En termes de logiciels, on compte plus de 100 prestataires marchands sur le marché francophone. Tous ne sont pas diffusés en Suisse non plus. Les besoins sont connus en termes de fonctionnalités. Il y a beaucoup de littérature en bibliothéconomie et on a beaucoup travaillé dessus, sans compter la pratique quotidienne.

Des contrôles ont été faits auprès des entreprises qui ont été auditionnées et il leur a été demandé quelle était leur politique de développement. Il y a un risque marchand évident en raison des concentrations et des reconstitutions perpétuelles de ces entreprises de services. C'est précisément dans le cahier des charges qui sera établi qu'il faudra tenter de minimiser les risques et essayer de pondérer les problèmes liés à la structure financière de l'entreprise que l'on va solliciter.

On va devoir travailler pour déterminer d'abord quel est le logiciel retenu et ensuite on regardera la connexion RFID. En termes pratiques, on devra respecter la loi des marchés

publics : sur invitation pour le logiciel, et marché ouvert pour le RFID, une fois qu'on aura le logiciel choisi. Cet ordre de marche tient au mode de connexion entre le soft et ces technologies RFID. Le RFID s'adapte pour se connecter au logiciel.

Pour le cahier des charges, on sait que tous les logiciels ne répondent pas à l'intégralité de nos besoins. Nous précisons ce que nous demandons, ce dont nous avons besoin. On ne peut pas savoir comment le logiciel qui va être soumis à ce cahier des charges, va répondre à notre demande. On recherchera une réponse optimale, aussi complète que possible. La pesée d'intérêts sera nécessaire parce qu'il y a des objets fonctionnellement incontournables et d'autres qu'on sait qu'on peut les mettre comme moins prioritaires.

Beaucoup de choses sont déjà fournies par beaucoup de logiciels mais il y a quand même des fonctionnalités qui sont simplement dans les pipe-lines des développeurs, parce qu'ils sont en train de réécrire leurs logiciels. Tout ce qui était client serveur est en train de se reformuler en *full web* et dans cette réécriture des softs, ils ont du retard et ils regardent ce que les clients demandent.

Les plus avancés chez nous, ce sont les Alémaniques. C'est un autre type de marché en termes d'achat du point de vue des softs. Donc c'est moins probant d'aller vers les outils en allemand natif. On a regardé aussi les logiciels libres qui sont souvent sous-jacents à des développements. On trouve par exemple un logiciel comme « drupa », qui est sous-jacent à l'élaboration du portail porté par une boîte.

Du point de vue du logiciel pour les Bibliothèques, ce qui est important, c'est que l'on travaille avec une offre hébergée pour le stockage des données et la gestion du serveur. On s'est mis d'accord avec le service informatique, il est possible d'imaginer un hébergement de nos données de catalogage chez une entreprise.

Un commissaire relève qu'il y a quand même un prix qui est articulé. Ce qui peut faire penser à quelque chose d'« à peu près ».

C'est bien là le problème. On sait que normalement, il faudrait déjà dépenser de l'argent pour mandater une entreprise qui dise combien cela coûterait d'avoir le logiciel.

Ce qui importe dans le cahier des charges, quand on lance une demande de projet informatique, c'est de vérifier que les services métiers savent ce qu'ils veulent. Le cahier des charges existe et il a été fait en groupe de travail avec leur documentation. Le cahier des charges a été fait préalablement à l'examen de solutions de fournisseurs dans le marché. Et puis on sait assez de quel côté du domaine il faut aller quand il faut prospecter le marché.

Un commissaire pose la question de savoir si des bibliothèques comme le Rolex Learning Centre ont un système complètement différent ou si c'est aussi RFID.

Il est répondu que c'est aussi RFID. Ils sont dans un réseau concurrent du RERO, le réseau NEBIS. Ils utilisent un logiciel, ALEPH. Le niveau très scientifique de ces bibliothèques qui sont de nature universitaire, où il y a des exigences très claires notamment pour tout ce qui est offre numérique de revues, nécessite des besoins de configuration assez différents d'une bibliothèque de lecture publique de proximité. Nous n'avons pas d'offre numérique non plus pour l'instant.

Ce qui ne veut pas dire que cela ne nous intéresse pas mais on a beaucoup de mal à identifier une offre numérique francophone adéquate à notre public. On est actif dans un partenariat romand pour essayer de développer une offre numérique d'eBooks. Les Alémaniques ont trouvé une solution avec une entreprise allemande qui fournit un bon panel de la littérature en langue allemande avec une offre aux bibliothèques qui a été bien pensée. Le problème c'est qu'en tant que francophones, on dépend totalement de la France. Et qu'on est sur des blocages des systèmes français sur l'offre aux bibliothèques hors du pays. Ils sont prêts à nous faire des contrats ad hoc personnalisés mais si on se met en consortium, ils disent qu'il va falloir qu'ils discutent avec tous les éditeurs avec qui ils ont des accords. Du côté suisse romand, on essaie notamment avec l'équipe du diffuseur OLF, de lancer l'idée que cela serait

à eux de porter la plate forme vu qu'ils sont déjà un importateur massif d'éditeurs français. Le problème, ce sont toujours les questions financières, si c'est intéressant pour eux, etc. L'offre qui est proposée aujourd'hui en France, pour les bibliothèques de lecture publique, est très moyenne. La vidéo à la demande, c'est le même problème, on est encore très loin du compte, et les modèles économiques pour nous sont très problématiques par rapport à ce que demandent les gens.

Un commissaire dit que les chiffres de ce préavis sont donc une estimation ? Est-ce qu'on a la garantie que cela ne coûte pas 100'000 francs de plus ?

Lorsqu'un préavis est fait on fait en sorte de s'y tenir. Le montant mis dans le préavis n'est pas exorbitant, mais il permet simplement d'avoir une certaine marge de manœuvre sur des produits moins chers afin d'avoir une palette ouverte pour des fonctionnalités qu'on voudrait pouvoir développer.

Il y a une petite interrogation sur le coût de la migration de ce que l'on récupère parce qu'on a quand même 400'000 notices documentaires à faire balancer dans un nouveau système et là, il y a toujours des impondérables, des choses qui sont sous-estimées. Là, justement, on n'a pas fait d'étude formelle avec une entreprise qui nous permette de préciser la procédure d'export.

Avec le RFID, c'est plus délicat parce qu'il y a peu d'entreprises et elles se concentrent et certaines ont des habitudes de travail avec des logiciels et pas avec d'autres. Il y aura une mise en conformité avec le logiciel retenu justement, qui sera à discuter. Les protocoles sont bien sûr standardisés mais il faut quand même les utiliser, ces protocoles, donc les implémenter, et on n'est pas sûr de savoir comment cela va se répercuter sur les coûts à la marge.

6. Calendrier des opérations

Pas de remarque

7. Aspects financiers

Un commissaire s'interroge sur la formation du personnel.

Il est répondu que dans chacune des estimations de coût, il y a une part de formation du personnel qui est toujours prévue, est fondée sur un certain nombre de jours sont dispensés au moment de l'installation. On ne peut pas, effectivement, mettre le personnel devant une machine sans qu'il ait reçu une formation.

Un commissaire relève l'absence de divers et imprévus dans le budget et souligne qu'il n'aimerait pas que l'on se retrouve dans une année, deux ans, comme avec le collège de Villamont, avec un dépassement de crédit et une demande de crédit supplémentaire. La remarque est aussi valable pour la formation.

Il n'y en a pas de rubrique divers et imprévus, parce qu'avec les sommes annoncées, on est dans la cible. Dans les 250'000 francs, une part de divers et imprévus est intégrée sur le rapport connu des prix du marché. Des tableaux précis et des comparatifs de données font que l'on sait où on va.

Ce nouveau système nécessitera 25'000 nouvelles cartes, en fonction du nombre d'utilisateurs actifs. C'est pour cela que c'est coûteux. Parce qu'il y a toute la collection plus toutes les personnes à qui on va refournir évidemment une carte ad hoc.

Les cartes seront changées lorsque les gens passeront à la bibliothèque.

Un commissaire dit que par rapport à ces questions d'estimations et de risques pris, il ne sait si la logique est la même que pour les marchés de construction ? Il a l'impression qu'en gros le cahier des charges pourrait éventuellement être modifié un peu à la baisse si besoin est, en fonction des montants en question. Vous n'allez pas vous engager dans une opération qui va entraîner un dépassement du budget. Vous avez une enveloppe, et vous allez vous y tenir. J'ai

l'impression que l'information dans ce domaine-là est suffisante et que l'on pourrait peut-être, vis-à-vis du marché de la construction, avoir cette pratique. C'est de dire voilà, à partir du moment qu'on définit que cette enveloppe est réaliste, c'est un contrat, pas seulement moral, même avec des mandataires et pas seulement avec des entreprises. De se tenir à cette enveloppe-là et aux gens de prendre leurs responsabilités avant le premier coup de pioche, finalement. Il dit cela en prévision de la Maison du livre et du patrimoine.

La pratique me montre que ce n'est pas si simple, notamment dans le bâtiment. Je ne ferais pas l'extension du modèle d'un service informatique aux questions de construction. Ce dont je me rends compte dans la pratique, c'est que même avec des études préalables et un certain nombre de gardes fous qui sont largement payés, on n'obtient pas les résultats équivalents vu la complexité des paramètres.

Le municipal dit que le risque qu'on peut avoir en informatique, c'est d'avoir un produit qui ne marche pas et de devoir chaque fois faire revenir - un an, deux ans plus tard - des gens à des prix élevés pour adapter l'outil. C'est un risque connu quand on regarde le passé informatique des collectivités publiques, et probablement aussi du secteur privé d'ailleurs, on en parle évidemment moins. On est sur des solutions quand même plus modestes, mieux identifiées en termes de produits que le renouvellement complet d'un service informatique.

Un commissaire demande si la nouvelle carte est remise gratuitement.

A l'inscription elle est gratuite, c'est lorsqu'on la perd qu'on demande une contribution aux frais. Vu la gratuité de l'inscription, elle est donnée gratuitement.

Un commissaire demande quel nombre de bornes seront installées. Lesquelles n'auront pas toutes la même fonction.

Typiquement, on verra les coûts finaux, pour savoir si on a les moyens de se payer celles avec le système de monnayage pour remboursement ou pas. Actuellement, il y a quand même des différences de prix. Mais le principe est quand même d'en acheter suffisamment pour chaque site, et en tout cas trois pour Chauderon. On regardera justement le résultat des offres pour savoir comment on s'équiperait sur la base du cahier des charges.

7.1 Coût de réalisation

Pas de remarque

8. Conséquences du préavis

Pas de remarque

8.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Pas de remarque

8.2 Conséquences financières

Pas de remarque

8.2.1 Charges d'intérêt

Pas de remarque

8.2.2 Charges d'amortissement

Pas de remarque

8.2.3 Charges d'exploitation

S'agissant des licences, un commissaire demande s'il y aura une superposition ou si les contrats seront annulés.

En principe, on anticipe mais il faudra bien le programmer. Ceci dit, notre fournisseur actuel a déjà été prévenu depuis deux ans de notre volonté de mettre un terme à notre collaboration longue, laquelle n'a pas été, du point de vue technique, problématique. C'est un logiciel très

stable, mais qui n'évolue pas. Ce sont des gens avec qui on collabore bien, même si ce sont des Allemands et cela pose un certain nombre de difficultés au quotidien pour faire évoluer certains points techniques. On peut compter sur une certaine rigueur morale de leur part.

Un commissaire demande si contractuellement, il n'y a pas de risque financier par rapport à la cessation du contrat avec le fournisseur actuel ? Et par la même occasion, avec le futur fournisseur, y a-t-il des garanties si cela pourrait ne pas fonctionner.

Le contrat se rédigera selon les termes des marchés publics. Il y a tout un background utile fourni par le Canton pour la gestion des appels d'offres et pour la rédaction des contrats de marché public. Et on le fera bien sûr aussi contrôler par le SOI et par le service compétent à la Ville pour qu'on soit avec un maximum de garanties. Mais une entreprise qui fait faillite, ça peut arriver du jour au lendemain.

8.2.4 Récapitulation des conséquences du projet

Pas de remarque.

9. Conclusions

Les trois points de la conclusion sont votés ensemble.

Au vote final, les conclusions 1, 2 et 3 sont acceptées à l'unanimité par la commission par 10 approbations et 0 refus.

Discussion

M^{me} Anne-Lise Ichters (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Eddy Ansermet (PLR) : – Le PLR votera ce préavis et attire l'attention sur le fait que RERO, le réseau des bibliothèques, ne convient pas pour les bibliothèques de la Ville, mais espère que le nouveau système qui sera adopté soit plus efficace et, surtout, qu'un gain de productivité soit prouvé.

M^{me} Janine Resplendino (La Gauche) : – Sur le principe, le groupe La Gauche soutient ce préavis qui vise la modernisation des bibliothèques. L'amélioration des prestations est une bonne chose. Les bibliothèques représentent des lieux très importants dans la ville et pour la ville.

Nous insistons cependant sur deux points. Le premier est la nécessité d'informer et de consulter l'ensemble du personnel dans les meilleurs délais, et pas seulement le groupe chargé du projet. Le deuxième, nous constatons qu'en termes de budget, aucun coût supplémentaire n'est prévu pour les ressources humaines durant la période du changement. Pourtant, ce type de travaux représente en général un surcroît de travail important pour le personnel, qui doit tout à la fois continuer à assumer les prestations courantes habituelles, mais, en même temps, se former et assumer les difficultés inhérentes à ce type de modification, notamment sur le plan informatique. A notre avis, durant toute cette période, le personnel aura besoin d'un soutien. Nous avons été étonnés de voir que celui-ci n'était pas prévu.

M. Jean-Marie Chautems (Soc.) : – Le groupe socialiste approuve ce projet d'information des bibliothèques de la Ville de Lausanne à l'unanimité. En effet, ce système permettra de modifier les missions des bibliothécaires, qui pourront se libérer de certaines fonctions administratives, afin de consacrer plus de temps au public pour des renseignements et des recherches.

Les livres seront munis d'une puce à radiofréquence, système RFID, qui remplacera le traditionnel code-barre. Les bibliothécaires ne seront plus confinés à un guichet fixe, où ils passent une grande partie de leur temps à contrôler les prêts, mais ils se déplaceront dans l'espace de la bibliothèque, munis d'un téléphone portable, qui leur permettra de chercher des

ouvrages aux rayons et de faire directement des transactions de prêt sans passer par le guichet. Et, surtout, il y aura des bornes tactiles où les personnes pourront poser directement les ouvrages et effectuer automatiquement des transactions. Ce projet permettra une vraie politique d'accès à la lecture. Par rapport aux ressources humaines, il s'agira de dépasser la simple mise à disposition de livres pour aller vers des politiques de médiation culturelle.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je donne une ou deux indications. D'abord, ce préavis est essentiellement informatique, mais il va permettre aux bibliothèques de faire un saut qualitatif très important en termes de prestations et de service au public.

Pour répondre à la préoccupation du groupe La Gauche sur le personnel, j'aimerais dire que l'implantation du système nécessitera probablement des engagements de personnel, mais le service a un budget d'auxiliaariat qui permettra de faire face à ces besoins dans le cadre de l'enveloppe budgétaire actuelle. Par contre, pour la suite – et c'est cela aussi le grand intérêt du projet –, il y aura la possibilité de réaffecter des ressources à des tâches de médiation culturelle, comme l'a très justement dit M. Chautems, et de permettre aux bibliothécaires de faire une partie de ce travail que nous souhaitons voir se développer, qui est un travail d'animation, de médiation et de relation avec le lecteur, et pas uniquement un travail administratif, de prêt et d'enregistrement d'entrées et de sorties de livres.

Le travail de bibliothécaire pourra être revalorisé de par l'acquisition de ces nouveaux outils informatiques qui participent de la dynamisation des bibliothèques municipales et de la politique du livre que nous souhaitons également mettre en place. J'espère que cela permettra de positionner les bibliothèques non seulement comme un service administratif, comme un service l'on vient simplement emprunter un livre, mais aussi comme une institution culturelle en tant que telle, qui est un lieu de rencontres entre les éditeurs, les auteurs et le public.

La discussion est close.

M^{me} Anne-Lise Ichters (PLR), rapportrice : – Les trois conclusions ont été votées ensemble et, au vote final, elles ont été acceptées à l'unanimité.

Les conclusions sont adoptées avec 1 avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/52 de la Municipalité, du 31 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 875'000 francs, destiné à couvrir les frais de remplacement du système d'information du réseau des Bibliothèques de la Ville de Lausanne, ainsi que ceux d'introduction de la technologie RFID pour l'ensemble des sites ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 à raison de 175'000 francs par la rubrique 3700.331 du budget du Service des bibliothèques et archives de la Ville ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3700.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Motion de M. Guy Gaudard : « Pour un renforcement des critères d’attribution de parcelles publiques »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Mathieu Blanc (PLR), rapporteur, Benoît Gaillard (Soc.), Guy Gaudard (PLR), Nicolas Gillard (PLR), Albert Graf (UDC), Elisabeth Müller (Les Verts), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Giampiero Trezzini (Les Verts), Anna Zürcher (Soc.).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

Rapport polycopié de M. Mathieu Blanc (PLR), rapporteur

La Commission s'est réunie le 20 septembre 2013 de 8h30 à 09h20 à la Direction du logement et de la sécurité publique. Elle était composée de Mme Anna Zürcher, Mme Elisabeth Müller, M. Mathieu Blanc (président de séance et rapporteur), M. Benoît Gaillard, M. Guy Gaudard, M. Nicolas Gillard (remplaçant de M. Henri Klunge), M. Albert Graf (remplaçant de M. Jean-Luc Laurent), M. Jacques-Etienne Rastorfer (remplaçant de M. Roland Rapaz), M. Giampiero Trezzini. M. Pierre-Yves Oppikofer était absent.

La Municipalité était représentée par M. Grégoire Junod, directeur du Logement et de la sécurité publique. M. Junod était accompagné de Mme E. Krebs, cheffe du Service du logement et des gérances, M. C.-A. Bruttin, délégué à la Commission immobilière, ainsi que de M. C. Naenni, secrétaire de la Commission immobilière, qui a pris les notes de séance. Nous l'en remercions vivement.

Présentation de la motion

Le motionnaire explique avoir déposé cette motion en relation avec la pénurie de logements existant à Lausanne ainsi qu'en raison du déséquilibre existant entre la part des investisseurs privés et celle des investisseurs collectifs. Selon lui, s’agissant des parcelles appartenant à la Ville de Lausanne, les sociétés immobilières et les fondations de logements sont régulièrement favorisées, au détriment des investisseurs privés.

Le but de sa motion serait de limiter l’impact des sociétés immobilières et des fondations de logements, en demandant, en matière de financement de la construction, à ce que les fonds étrangers ne dépassent pas 80 %. Le solde de 20 % serait, quant à lui, issu de fonds propres non garantis par la Ville ou par une quelconque collectivité.

Cette motion permettrait donc au secteur privé d’avoir les mêmes chances que le secteur collectif, ainsi que de diminuer la part de cautionnement de la Ville qui se monte aujourd’hui à 342'037'462 francs.

Discussion générale

Lors du débat, certains commissaires relèvent que la motion présente plusieurs qualités et soulève des questions intéressantes, notamment sur le cautionnement.

Un commissaire indique que les acteurs privés et institutionnels sont inquiets de la manière dont ils seront traités à l'avenir. Selon un autre commissaire, ces mêmes acteurs ne construisent plus de bâtiments de haut standing à Lausanne et sont obligés d’édifier leurs bâtiments à Pully, ce qui va à l'encontre des intérêts de la commune – notamment sous l'angle des rentrées fiscales.

A cet égard, un commissaire signale que cette motion permet d’attirer l’attention du Conseil communal et de ses membres sur l’accession à la propriété par le biais de la coopérative, un coopérant devenant propriétaire de l’immeuble dans lequel il vit. Ce texte pourrait donc amener la Municipalité à une réflexion globale sur la manière dont, hormis les logements sociaux, elle décide de favoriser ou non un certain nombre de projets.

Un commissaire déclare soutenir la prise en considération de cette motion, mais pense qu’elle ne peut pas porter sur les logements à des loyers sociaux.

A l'inverse, plusieurs commissaires interviennent pour contester l'objectif de la motion qui introduirait une concurrence en créant des situations biaisées et estiment que la politique actuelle de la ville – par laquelle les sociétés d'utilité publique sont favorisées – doit être confirmée. Un commissaire relève que le Conseil communal ne peut en aucun cas dicter aux banques leur politique de prêts.

Un commissaire estime en outre qu'il n'y a pas de soucis à se faire pour les investisseurs, la majorité des immeubles à Lausanne appartenant déjà au secteur immobilier privé, à raison de 70 à 80 %. Il explique que la coopérative n'est pas un accès normal à la propriété. Il s'agit d'une propriété collective, le propriétaire quittant l'immeuble reprenant ses parts coopératives, sans aucun droit sur l'immeuble. Ce dernier appartient à une coopérative et non au coopérateur, ce qui est très différent de la propriété normale.

Un autre commissaire opposé à la prise en considération considère que cette motion ne répond pas au manque de logements, mais est, d'une part, une vision de la manière dont la Ville doit ou ne doit pas s'engager et, d'autre part, une vision dont les acteurs publics doivent jouer ou non un rôle sur le marché du logement.

Cette motion ne prévoit aucunement que l'on puisse réaliser davantage de projets. Il s'étonne de voir que l'on demande à une collectivité publique de faire construire à des partenaires privés sur les parcelles qu'elle possède.

Le municipal intervient pour rectifier le montant du cautionnement qui avait été cité par le motionnaire, celui-ci se montant à environ 150'000'000 francs sur le logement. Il existe en effet différents types de cautionnement pour la Ville. Il précise que le cautionnement est une dette non réalisée et que, selon les dernières informations transmises par le Service des finances, la Ville n'a, sauf erreur, jamais réalisé une dette sur un cautionnement dans le domaine du logement.

Il ajoute que la Ville cautionne pour l'essentiel des opérations de logements subventionnés. Sur le fond, il exprime son étonnement sur ce type de propositions qui reviendrait à créer des logements plus chers et donc moins accessibles pour la population. Cette motion est pour lui en complet décalage avec les attentes de la population. Il ajoute que lorsque l'on développe du logement d'utilité publique à des loyers régulés, c'est pour répondre au besoin de la classe moyenne; en outre, les logements coopératifs sont 20 à 25 % moins chers sur la durée que le reste du parc immobilier.

Concernant les coopératives en Suisse, Lausanne est en retard s'agissant de la part des logements coopératifs sur le marché libre, notamment par rapport aux villes alémaniques. Il se demande si les questions formulées par le motionnaire sont judicieuses, sa motion revenant à dire que la totalité des objets serait octroyée à des acteurs privés.

Le motionnaire précise que les coopératives d'habitants ne sont pas visées par sa motion.

Un débat s'engage ensuite sur le rôle de la SILL, un commissaire estimant que son fonctionnement actuel n'est pas du tout clair.

Le municipal rappelle que cette société a été créée en l'an 2009 pour redonner un acteur sur le marché immobilier à la Ville, acteur qui était la société Colosa cédée à la CPCL dans le cadre de la recapitalisation de 2008. La SILL a un développement de l'ordre de 80 logements par année.

Il ne s'agit dès lors pas d'une « prise en otage » de tous les projets de la politique du logement. Il indique encore que la structure actuelle de la SILL est particulière, puisqu'elle ne dispose que de 50 locataires et d'une majorité de logements en construction ou en développement. A partir d'environ 500 à 600 logements, soit vers la fin de la présente législature, on devrait basculer dans une structure de direction plus classique. La structure de la SILL est dès lors clairement provisoire.

Conclusions

Au vote, la commission refuse le renvoi de la motion de M. Guy Gaudard « Pour un renforcement des critères d'attribution de parcelles publiques » à la Municipalité **par 5 NON, et 4 OUI.**

Discussion

M. Henri Klunge (PLR), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Afin de communaliser au maximum le marché immobilier sur le territoire lausannois, la Ville cautionne systématiquement les fondations ou sociétés qui lui appartiennent, mettant ainsi d'emblée hors jeu les acteurs du secteur privé. En établissant des DDP extrêmement avantageux et en les réservant aux entités citées précédemment, la Ville octroie également régulièrement à ces dernières des prêts chirographaires sans intérêt et souvent non remboursables les dix premières années.

Si chacun dans ce Conseil s'accorde à admettre que la pénurie de logements est très importante dans notre commune, il est indispensable que les règles financières exigées pour le privé en matière de garanties hypothécaires le soient aussi pour les sociétés publiques. En effet, la FINMA exige 20 % d'apports personnels pour le particulier, dont au moins 10 % de fonds propres comme financement partiel de la future construction, le solde pouvant être issu d'une autre source.

Les sociétés appartenant à la Ville ne sont par contre actuellement pas soumises à cette règle et ceci déséquilibre les chances du privé de construire sur les parcelles communales. Un exemple flagrant est à la Sallaz, où la précaution élémentaire des 20 % de fonds propres a été balayée au nom de l'intérêt public. De ce fait, la SILL a pu bénéficier, à la place de l'UBS, de la mise à disposition de conditions exceptionnelles de financement, tout en prétextant qu'elle construisait meilleur marché que le privé.

L'opacité de la gouvernance de cette société appartenant à la Ville permet d'ailleurs à son directeur actuel d'être rétribué en fonction d'un pourcentage des coûts totaux des constructions. Plus le volume d'affaires est important, plus il encaisse. Cette dérive serait impossible si les règles en matière d'apports de fonds propres avaient été appliquées à cette société. Dommage que la Municipalité n'ait pas répondu à l'interpellation de M. Gaillard du 18 mars. Dès lors, cette motion demande que les règles soient les mêmes pour tous et qu'à l'avenir, toute construction sur une parcelle communale soit conditionnée par un apport de fonds étrangers ne dépassant pas les 80 % du total de l'investissement. Le solde de 20 % sera quant à lui issu de fonds propres non garantis par la Ville. Je souligne que cette disposition ne coûte pas un centime aux contribuables lausannois.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Quitte à répéter ce que j'ai dit en commission, le texte de cette initiative sera lu d'au moins deux manières. En effet, son contenu peut être perçu comme particulièrement naïf ou comme particulièrement malin. Naïf parce que ce n'est pas à la Ville ou à une quelconque communauté d'imposer les règles régissant les prêts bancaires, donc l'économie. Je dois faire cette déclaration à l'attention de la droite, qui demande plus de régulation étatique – le monde à l'envers, quoi ! Malin parce que, avec cette initiative, l'auteur remet en question, sans le dire, la politique votée à l'unanimité du Conseil, donc son bord y compris, des trois tiers lors de l'attribution des terrains en DDP, en s'attaquant en sous-marin aux coopératives d'habitants, au modèle que nous souhaitons voir se développer à Lausanne.

La rengaine est toujours la même : coopérative égale raccourci pour accéder à la propriété. Monsieur Gaudard, cher PLR, je suis coopérant à la Migros, à la COOP, à Mobility et je n'en suis pas pour autant le propriétaire. Par mon troisième pilier et par le portefeuille d'actions qui va avec, j'ai potentiellement voix au chapitre de Novartis, Nestlé, UBS, etc., mais je n'en suis pas pour autant propriétaire. Est-ce que c'est moi qui n'ai rien compris au b.a.-ba du

monde de la finance ? Est-ce moi qui lis mal les lois ? En conclusion, restons aux pratiques actuelles, à la cohérence de nos décisions et balayons, comme le feront les Verts, cette initiative en la classant, comme l'a déjà fait la commission.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Sans surprise, je vous annonce que le groupe socialiste proposera également le classement de cette motion, mais il est nécessaire d'expliquer les raisons pour lesquelles nous ne souhaitons pas que cette motion soit prise en considération.

Il y a un mois, nous avons traité un rapport-préavis qui faisait suite à une initiative de M. Gaudard, qui avait pour titre « Cautionnons... ce qui doit l'être ». Il est nécessaire de rappeler à nouveau que le cautionnement est une solution souple, efficace et peu coûteuse, qui permet à la Ville d'aider des fondations, des coopératives et des sociétés immobilières actives dans le domaine du logement, d'abaisser leurs coûts et ainsi de fournir des logements à meilleur compte pour les Lausannois.

Dans la proposition de M. Gaudard, il est fait assez subtilement mention du fait qu'il y aurait une concurrence inégale entre certains constructeurs, aidés pour réunir une partie de leurs fonds par la Commune, et d'autres, des investisseurs exclusivement privés qui, eux, devraient avoir 20 % au minimum de fonds propres. Il faut rappeler que ce qui est demandé, c'est qu'une nouvelle règle soit appliquée sur les parcelles propriétés de la Ville de Lausanne. Cela ne nous semble pas souhaitable. Il nous semble que, sur les parcelles propriété de la Ville de Lausanne, la Commune doit toujours pouvoir cautionner les constructeurs de logements, notamment de logements subventionnés, et leur fournir des moyens d'obtenir ce 20 % de fonds propres par le cautionnement ou par un prêt. Je vous recommande donc, avec le groupe socialiste, de refuser la prise en considération de cette motion.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Le groupe UDC est d'avis que le marché immobilier lausannois présente aujourd'hui des risques non négligeables pour des investisseurs qui ne disposent pas de fonds propres suffisants, qu'ils soient publics ou privés. De ce point de vue, nous partageons votre appréciation des risques, monsieur Gaudard. C'est ainsi que nous avons émis la même réserve et demandé les mêmes 20 % de fonds propres dans la consultation sur les critères d'attribution des parcelles dans le cadre du projet Métamorphose aux Plaines-du-Loup.

Toutefois, nous ne pouvons pas vous suivre entièrement, monsieur Gaudard. En effet, avec votre motion, vous cherchez à introduire une réglementation supplémentaire dans un domaine où la densité législative est déjà excessive. Nous préférons décider de cas en cas et sauvegarder ainsi une marge de manœuvre aussi large que possible. Bref, nous ne voulons pas nous lier les mains inutilement ; nous voulons apprécier les projets chacun selon leurs spécificités. Il va de soi que nous souhaitons accorder la même marge de manœuvre à la Municipalité en ce qui concerne les projets qu'elle nous soumet dans ce Conseil. En définitive, les discussions au sein du groupe UDC n'ont pas donné une majorité très claire, raison pour laquelle chaque conseiller votera selon sa propre pesée d'intérêts. A titre personnel, je m'opposerai à la motion.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Au risque de faire bondir et sauter en l'air mon collègue Hildbrand, je souhaite faire un petit commentaire. Je déclare mes intérêts : je suis vice-président du conseil d'administration de la SILL. Je dois avouer qu'à la lecture du texte de M. Gaudard, je peux comprendre son aspiration politique ; il n'y avait pas lieu, le cas échéant, d'intervenir, mais ce sont bien plus des propos liés à la manière dont cette société est gérée qui me font réagir. J'aimerais dire à mon collègue Guy Gaudard que, malheureusement pour lui, peut-être qu'il devra abandonner ce dada, étant donné qu'il a probablement vu que le poste de directeur est actuellement mis au concours et qu'il n'aura plus l'occasion, en tout cas si ce n'est de taper sur le directeur, de taper sur ce directeur. Je ne me fais pas trop de souci pour lui, il trouvera un certain nombre d'éléments sur lesquels il pourra intervenir.

J'ai quelques questions concernant les affirmations faites à cette tribune. Si je comprends la volonté politique de M. Gaudard, je ne comprends pas comment il peut affirmer que ce n'est

pas transparent et que le directeur est payé en fonction du coût de la construction. Je ne sais pas quelles sont les preuves que vous avez pour affirmer ce genre de chose. Si vous avez les preuves, c'est la preuve que la société est assez transparente ; donc cela ne reflète pas tout à fait ce que vous sous-entendez. Si ce n'est pas clair du tout, peut-être ne le savez-vous pas et vous n'avez pas la preuve.

Une chose est sûre, pour faire référence à l'immeuble dont vous parlez de nombreuses fois dans ce Conseil, c'est que si l'on venait à construire le bâtiment de la Sallaz meilleur marché, on serait très clairement déficitaire par rapport à ce que vous avez affirmé ; cela n'irait en tout cas pas dans cette direction et c'est bien le directeur qui, du coup, se verrait moins payé selon vos propres dires. Cela pour vous dire que je souhaiterais par la suite que vous puissiez sortir quelques chiffres précis avant d'affirmer ce genre de chose. Pour le reste, monsieur Gaudard, je peux comprendre vos volontés politiques et je les respecte, quand bien même je ne les partage pas.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – J'aurais voulu, si possible, des éclaircissements de la part de M. Gaudard sur trois points. Si, selon sa motion, les sociétés coopératives, ou autres entités qui ont vocation de promouvoir des logements d'utilité publique telle la SILL doivent constituer des fonds propres et ne peuvent plus obtenir des prêts ou des aides publiques ou des garanties de la part de la Ville de Lausanne, comment vont-elles faire pour constituer leurs fonds propres ? M. Gaudard dit que cela ne coûterait rien à la Ville de Lausanne ? Comment la SILL, par exemple, ferait-elle pour constituer des fonds propres ?

Dans le rapport de la commission, M. Gaudard a précisé que sa motion ne vise pas les coopératives d'habitants. Mais je ne vois rien dans le texte de la motion ; au contraire, elle parle de toutes entités confondues, publiques ou privées, et il n'y a rien qui permettrait de comprendre que cette motion exclut les coopératives d'habitants ; c'est sous-entendu, mais ce n'est pas dans le texte. De plus, est-ce que M. Gaudard a mesuré l'impact de ce changement de politique qu'il préconise avec l'adoption de cette motion sur les loyers des futurs locataires ?

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Puisqu'on en est à s'interpeller entre membres du Conseil communal, j'aimerais demander à M. Ferrari ce qu'il en est, parce que je n'ai pas bien compris son intervention sur les preuves qu'on n'aurait pas pour savoir si c'était vrai ou faux, ou pas transparent. Monsieur Ferrari, est-ce que la rémunération de la personne qui dirige est fixée sur le volume des affaires de la SILL ou non ? Puisque vous avez l'air d'être renseigné et que vous avez déclaré vos intérêts.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Monsieur Gillard, vous avez une représentante du PLR au sein du conseil d'administration, qui est d'ailleurs également vice-présidente ; je vous invite à lui poser la question. Pour le reste, à titre tout à fait personnel, le jour où l'ensemble de ces éléments seront connus pour l'ensemble des entreprises de la Ville, voire du privé, je suis assez sûr que le président vous répondra sans autre.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – J'aimerais, pour commencer, vous donner un ou deux éléments sur la SILL, puisque ce débat refait surface une fois de plus. D'abord, monsieur Gaudard, vous aurez droit à ce débat, puisque nous allons répondre à l'interpellation de M. Gaillard s'agissant de la SILL ; vous aurez toutes les informations que vous souhaitez sur la rémunération. Nous ferons également un rapport à l'attention du Conseil communal, mais aussi du public, sur les activités de la SILL et sur son fonctionnement après les cinq premières années d'existence. Vous aurez donc tous les éléments que vous souhaitez.

Mais je peux d'ores et déjà vous dire, monsieur Gaudard, que vous dites n'importe quoi ce soir sur le mode de rémunération du directeur de la SILL. Il est rémunéré sur des bases contractuelles, fixées par le conseil d'administration. Cela vous sera présenté très clairement le moment venu. Cela fait un pourcentage par rapport au volume des travaux qui est extrêmement avantageux, mais il n'y a évidemment aucune rémunération au pourcentage ; il

faut que ce soit très clair pour tout le monde, et pour vous aussi. Cela vous évitera de dire n'importe quoi, une fois de plus, à cette tribune, s'agissant de la SILL.

Pour le reste, monsieur Gaudard, s'agissant de votre proposition, vous argumentez sur le fait que les cautionnements représentent des risques financiers importants pour la collectivité publique. La Ville de Lausanne a aujourd'hui environ un milliard et demi de cautionnements. Sur cet un milliard et demi, l'essentiel est consacré à la Caisse de pensions ; les cautionnements pour le logement pèsent 150 millions. Ces chiffres sont publics, ils sont publiés avec les comptes de la Ville de Lausanne chaque année. On a donc environ 150 millions de cautionnement pour le logement, qui sont, à l'inverse d'autres cautionnements, comme pour les transports ou pour le m², par exemple, garantis par des hypothèques, ce qui signifie que nous ne courrons aucun risque en matière de cautionnement sur le logement.

Le cautionnement est un outil utilisé par la Ville de Lausanne, et il est utilisé par l'ensemble des collectivités de ce pays en matière de politique du logement, par toutes les villes et également par la Confédération. Il est prévu en tant que tel dans l'ensemble des dispositions légales sur le logement, fédérales ou cantonales. Je prends note que, à Lausanne, au contraire de ce qu'on fait partout ailleurs, on devrait ne travailler qu'avec des acteurs immobiliers traditionnels, exclure les coopératives, exclure les sociétés publiques et, finalement, faire du logement qui ne répond plus de manière prépondérante aux besoins de la population. Le fond de votre proposition, monsieur Gaudard, c'est bien cela, c'est d'exclure l'ensemble des acteurs coopératifs et d'utilité publique, l'ensemble des acteurs publics qui sont aujourd'hui indispensables à la politique du logement.

Alors, Lausanne pourrait ainsi se distancer de ce qui est fait partout ailleurs dans les collectivités publiques de ce pays et de ce qui est en plus prévu par la loi ! Le cautionnement est un outil prévu par la Loi sur le logement et il est garanti par des hypothèques ; c'est une hérésie de prétendre que nous courrons des risques financiers en matière de cautionnement sur le logement. Dans l'histoire de cette Ville, il n'y en a d'ailleurs jamais eu ; s'il devait y en avoir, on récupérerait le bien par le biais de l'hypothèque, puisque l'ensemble des opérations immobilières réalisées l'est à prix coûtant, les risques sont extrêmement modestes.

Vous vous appuyez une fois de plus sur le projet de la Sallaz pour montrer que nous aurions dû procéder différemment. Changez d'exemple ! Sur ce dossier, nous avons le choix entre réaliser un projet de logements avec UBS Fund Management, qui aurait été construit par la société Implenia, entreprise générale, avec des loyers à la sortie de 280 francs le m² et une valeur du sol quasi nulle. Nous avons réalisé le projet avec la SILL et les loyers seront 10 % moins chers, les mandats seront passés en mandats directs avec les entreprises de la place lausannoise pour le plus grand bien de notre économie locale et dans le respect des entreprises, les loyers seront inférieurs et la Ville de Lausanne retire une rente foncière du sol. Cela me paraît être une bonne conception de l'intérêt public que de promouvoir du logement qui répond aux besoins de notre population. Les promoteurs immobiliers et les acteurs privés du marché auront une petite place dans le cadre des grands projets Métamorphose, parce qu'on a aussi besoin d'une mixité d'investisseurs, mais ils ont aussi l'ensemble du marché privé.

Nous considérons effectivement que, sur les parcelles publiques, les parcelles propriétés de la Commune de Lausanne, on doit promouvoir des logements qui répondent d'abord aux besoins de notre population et qui permettent de répondre non seulement à la pénurie en termes de production de logements, mais qui permettent aussi de répondre à la pénurie en termes de loyers accessibles. Nous souhaitons continuer à faire du logement à loyer contrôlé et du logement subventionné, et cela passe aussi par des acteurs qui travaillent avec des rendements un peu plus modestes : les coopératives, les sociétés publiques et les sociétés privées d'utilité publique. C'est la politique que veut poursuivre la Ville. Cette motion ne vise, ni plus ni moins, qu'à mettre fin à cette politique.

M. Trezzini a parfaitement raison quand il dit que l'adoption de cette motion aurait pour conséquence la non-réalisation du projet Métamorphose ; pourtant, l'ensemble des groupes politiques l'ont souhaité, puisque la mixité sociale, et notamment le fait de promouvoir une partie des terrains pour des coopératives d'habitants et pour les sociétés d'utilité publique ne serait simplement plus réalisable, parce que les coopératives d'habitants, en vertu de la loi fédérale, monsieur Gaudard, travaillent avec 5 % de fonds propres ; c'est codifié par la loi fédérale s'agissant des coopératives et des sociétés d'utilité publique, telles qu'elles sont reconnues par la Confédération. Je vous invite à classer cette motion, parce que nous avons besoin de construire des logements, et de construire des logements accessibles à la population, et cela passe par une place prépondérante des sociétés publiques et des coopératives.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'aimerais quand même souligner que le secteur privé est à même de construire des logements subventionnés ; ce qu'il faudrait peut-être, c'est lui laisser une chance de pouvoir disposer de terrains afin de faire ce type de construction qui, de toute façon, serait contrôlée par la Ville.

Dans le cas où ils ne peuvent pas disposer de terrains pour faire du logement subventionné, que font-ils ? Ils font de la PPE, parce que la PPE a au moins le mérite de ne pas avoir de contrôle. Vous me direz peut-être que c'est juste, mais je ne suis pas persuadé que c'est forcément équitable pour le terrain qui se trouve sur notre Commune.

C'est vrai que j'aurais souhaité que M. Yves Ferrari, vice-président du conseil d'administration de la SILL, puisse nous donner plus de précisions quant au système de rémunération du président. J'ai entendu M. Junod nous dire tout à l'heure qu'il y aurait un nouveau directeur prochainement. Je m'en réjouis, c'est une bonne décision. Cette société aura des investissements très importants et on doit être extrêmement attentif. Lorsqu'il s'agit de cautionnement issu d'argent public, il est vrai que je serai plus qu'attentif, parce que c'est l'argent du contribuable.

Pour M. Oppikofer, j'ai parlé des deux sociétés qui, à ma connaissance, appartiennent à la Ville, la SILL et la FLCL. Il ne me semble pas que la Ville a d'autres sociétés. La SCHL n'appartient pas à la Ville, mais aux sociétaires. Je n'ai donc pas mis en question la possibilité de créer des coopératives d'habitation ou des coopératives d'habitants, pour autant qu'on ait aussi des informations plus précises sur l'état financier des coopérateurs qui aimeraient disposer de parcelles appartenant à la collectivité.

J'attends avec impatience le préavis de la SILL, parce que je pense qu'on va apprendre des éléments très importants. C'est vrai que s'il n'est pas convaincant, il n'y aura aucune raison de ne pas demander une enquête parlementaire par rapport à cette société depuis sa création en 2009, parce que, chaque fois qu'on aborde ce sujet, il y a des tensions inexplicables en réponse aux questions posées, qui mériteraient peut-être une réponse autre que : vous allez lire un préavis dans quelques mois et la réponse vous sera donnée. Sachez que l'autorité compétente à même de faire une enquête sera peut-être contente de nous apprendre aussi certains éléments sur cette société qui nous avaient été cachés. Je vous invite, bien entendu, à accepter ma motion et à ne pas la rejeter.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – On ne peut quand même pas laisser tout dire. Monsieur Gaudard, je trouve navrant que, dans ce débat, comme dans le précédent, vous entriez dans le débat en assénant des chiffres erronés. Est-ce que vous savez qu'ils le sont ? Finalement, la réponse vous appartient ; moi, je n'en sais rien. Lorsqu'on vous signale qu'ils le sont, selon des sources statistiques fiables, vous vous abstenez de répondre – c'est ce que vous avez fait tout à l'heure et ce que vous venez de faire à nouveau. Il ne suffit pas de répéter les mêmes choses inexacts sans cesse pour que, tout à coup, elles deviennent correctes. Disons que c'est une question de méthode. Personnellement, je suis à chaque fois surpris. Vous commencez par de grandes déclarations et puis, tout à coup, non, ce n'est pas tout à fait 40 %, c'est 25 %, mais surtout, vous ne trouvez pas utile d'ajouter un commentaire – je parle de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RI dans le débat précédent.

Ici, on vous explique tout simplement que, contrairement à ce que vous affirmez, cette motion, si elle était acceptée et appliquée, aurait pour effet d'empêcher simplement la Ville de construire des logements publics sur les parcelles publiques. Vous détournez le débat en disant que vous trouvez que la répartition n'est globalement pas bonne. C'est votre droit le plus strict, monsieur Gaudard, mais votre motion empêcherait la Ville de construire des logements publics sur les parcelles publiques. Imaginez une seconde appliquer ce raisonnement au privé ; je crois que vous aurez démontré vous-même l'absurdité de votre demande. Vous avez le droit de contester le nombre de parcelles remises en droit de superficie à telle ou telle société, mais ne nous demandez pas d'accepter cette motion, parce que vous savez qu'elle va à l'encontre d'un certain nombre de projets, que même vous et votre groupe soutenez, tel que Métamorphose. Vous considérez aussi que des sociétés publiques doivent pouvoir construire forcément avec des fonds propres publics, sur des parcelles publiques.

Pour toutes ces raisons, il y a lieu de classer votre motion. En réalité, un certain nombre de vos interventions sur d'autres débats, ainsi que des membres de votre groupe, vont exactement dans le même sens, à savoir refuser cette proposition, qui est particulièrement extrémiste.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Effectivement, on ne peut pas laisser tout dire sur la SILL, monsieur Gaudard ; vos accusations sont détestables. Ce n'est pas tellement que je ne veux pas mener le débat ou que cela crée des crispations ; cela n'en crée strictement aucune, mais ce débat est systématiquement mené à l'occasion d'interventions que vous faites dans ce Conseil sur des motions, des postulats, ou de rapport-préavis qui n'ont pas cette question pour objet.

Si vous déposiez une interpellation ou un postulat pour avoir toute une série d'informations sur la SILL, on vous les donnerait. Je n'ai aucun problème à ce qu'on mène ce débat ici. Je constate d'ailleurs au passage, monsieur Gaudard, et je pense que vous l'admettez, que vous avez reçu, dans ce Conseil, beaucoup plus d'informations sur la SILL que sur toutes les sociétés anonymes de la Ville, et il y en a un certain nombre. Je ne crois pas qu'on débat beaucoup ici, au Conseil communal, de la société du P+R de Vennes, des sociétés dans le domaine des énergies renouvelables, et j'en passe. Il se trouve que cette société est relativement bien connue ; l'ensemble des groupes politiques y est par ailleurs représenté et on n'a strictement rien à cacher. Vous pourrez demander toutes les enquêtes que vous voulez, mais je pense que ce ne sera pas nécessaire, parce que vous serez rassuré par les informations que vous recevrez.

Ce sur quoi je vous donne raison, comme d'ailleurs à l'ensemble de ce Conseil, et c'est une des limites du fonctionnement par société, c'est qu'effectivement, le pouvoir du Conseil communal est plus réduit que sur un service administratif – et d'ailleurs de la Municipalité également, me signale ma collègue, avec raison. La gestion par société anonyme pose ce type de limite dans le domaine de la gestion immobilière ; c'est un instrument usité par l'ensemble des collectivités depuis extrêmement longtemps. La SILL a, en toute transparence, remplacé la société COLOSA, qui était entièrement propriété de la Commune, pour porter une politique du logement.

Mais vous aurez tous les éléments que vous souhaitez, vous, l'ensemble du Conseil et le public, sur le fonctionnement de la société ; on n'a strictement rien à cacher sur ce plan. Je relève simplement – c'est ce qui est détestable, monsieur Gaudard – que vous portez des accusations, mais que ce n'est jamais les questions que vous soulevez dans le texte. Dans votre texte, il n'est pas question de la SILL, il est question du cautionnement de l'ensemble des sociétés de la Ville.

Pour revenir à votre intervention, vous dites qu'on ne travaille pas assez avec le privé. Mais, monsieur Gaudard, quand on donne un droit de superficie à la société Logacop, à la société Logement idéal, à la société Maison ouvrière, à Cité-Derrière, à la SCHL, c'est quoi d'autre que des sociétés privées ? Il se trouve simplement que ce sont des sociétés privées d'utilité

publique, qui ont pour but de concevoir du logement à des prix accessibles et avec des rémunérations de fonds propres limitées. Je pense qu'il est préférable que la collectivité publique privilégie ce type d'investisseurs plutôt que des acteurs privés traditionnels, qui travaillent avec des rendements plus élevés, parce que notre responsabilité est d'offrir des loyers abordables et accessibles à notre population.

La discussion est close.

M. Henri Klunge (PLR), rapporteur remplaçant : – Au vote, la commission a refusé de prendre en considération cette motion par 5 non et 4 oui.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La motion Guy Gaudard est refusée par 50 voix contre 22 et 7 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Guy Gaudard : « Pour un renforcement des critères d'attribution de parcelles publiques » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de cette motion.

La séance est levée à 20 h 05.
